

OAI INFO 2014 N°81

BULLETIN D'INFORMATION TRIMESTRIEL

ÉDITION SPÉCIALE

Diffusion : 3000 exemplaires dont 1540 membres OAI et 1360 décideurs publics et privés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 22/10/2014 LUXEMBOURG

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'OAI 2013-2014

sur base duquel l'assemblée a exprimé sa pleine confiance au Conseil de l'Ordre

EDITORIAL

Retour sur une année très politique

L'Ordre a rencontré les ministres du nouveau Gouvernement en charge des dossiers touchant les professions OAI afin de leur présenter ses propositions «**Construisons ensemble notre cadre de vie**»¹.

Dans ce contexte, l'OAI a souligné le bénéfice pour les pouvoirs publics d'**intégrer en amont, dans l'élaboration des projets de lois, l'expertise et l'expérience pratique dont bénéficient les femmes et hommes de terrain**, de tester ces projets de loi au préalable sur des cas concrets, surtout les textes qui ont un fort impact procédural et économique.

Les projets législatifs actuels, tels que les **projets des 4 plans directeurs sectoriels**² et le **projet de loi dite « Omnibus »**, ont été avisés par l'OAI dans cet esprit constructif.

Au niveau de la **simplification administrative**, les contributions de l'Ordre - visant à éviter tout blocage ou incohérence par la mise en place, entre autres, de phases de transition intelligentes et efficaces - ont été accueillies favorablement par les instances publiques. En témoignent les **conventions de collaboration de l'OAI pour le compte de l'Etat** relatives au Guichet Urbanisme et à l'établissement de recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés.

Afin de pouvoir offrir des **formations innovantes répondant aux défis actuels**³, une réflexion approfondie a été menée avec la participation active d'acteurs institutionnels, sectoriels et issus des professions OAI.

Les **activités de sensibilisation de l'OAI à destination des jeunes** ont été accentuées par les participations à la Journée de la Jeunesse (lors de la Semaine Nationale du Logement), et aux nombreuses journées d'information dans les lycées, ainsi que par la Foire de l'Étudiant placée pour la première fois sous le thème «Architecture, Ingénierie, Construction».

Lors du prochain exercice, **des dossiers déjà entamés seront amenés à leur terme** : citons notamment l'amendement de la loi régissant l'OAI, les contrats-types ABP, le manuel OAI sur les concours d'architecture. La promotion de la maîtrise d'œuvre OAI sera poursuivie en réponse aux besoins des maîtres d'ouvrage. La 2^{ème} édition du guide Architectour.lu et la brochure « Export membres OAI » seront publiées.

Pour les activités de ses **25 ans en 2015**, l'Ordre communiquera davantage sur la plus-value des prestations intellectuelles de ses membres pour notre société. Il faut encore **renforcer notre culture du bâti** : en effet, «**Chacun qui construit, construit pour nous tous**». Pour assumer ce rôle majeur, le maître d'ouvrage a tout intérêt à s'adjoindre le bon conseil pour suivre les principes «Life Cycle Cost» et «Economie Circulaire».

Mais un conseil compétent et indépendant ne peut être gratuit.

Les décideurs publics ou privés doivent disposer d'un conseil impartial et responsable pour assurer un développement équitable de notre société.

Revenons au débat lancé lors de la présentation du budget de l'Etat sur la **forfaitisation des honoraires**.

L'Ordre accueille favorablement cette démarche, déjà souvent pratiquée à ce jour, **à condition que le cadre de forfaitisation soit clairement établi**. Cette discussion met l'accent sur une **programmation détaillée et l'établissement en toute transparence du concept constructif et du devis y afférent** avec le maître d'ouvrage. Ainsi pourra être évitée la pratique minoritaire mais déplorable des «devis politiques ou de complaisance» pour faire accepter un projet par l'opinion publique.



© Eric Chenal

¹ Disponible sur www.oai.lu, rubrique «bulletin / avis / newsletter oai» => «avis oai».

² Analyse holistique de l'OAI sur les plans sectoriels cf. p. 27 du présent bulletin.

³ Programme du cycle 2014-2015 de formations cf. p. du milieu du présent bulletin.

SOMMAIRE

PAGE

A.	CONSEIL DE L'ORDRE / COMITE DES ARCHITECTES / COMITE DES INGENIEURS-CONSEILS ASSISTES PAR LES COMMISSIONS/GROUPES DE TRAVAIL OAI	4
1.	Cadre légal	4
1.1.	Législation européenne	4
1.1.1.	Modernisation de la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles (QP)	4
1.1.2.	Transposition en droit national de la Directive européenne 2006/123/CE du 12/12/2006 relative aux services dans le marché intérieur (SIM)	5
1.1.3.	Nouvelles directives européennes 2014/24/UE (Régime général) et 2014/25/UE (secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux) sur les marchés publics	5
1.2.	Législation nationale	6
1.2.1.	Loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement	6
1.2.2.	Ministère de l'Economie : amendement de la loi régissant l'OAI	6
1.2.3.	Déontologie	7
1.2.4.	Projets des 4 plans directeurs sectoriels	7
1.2.5.	Avant-projet de loi Omnibus	8
1.2.6.	Loi et règlements grand-ducaux d'application du 28 juillet 2011 concernant l'aménagement communal et le développement urbain (ACDU)	8
1.2.7.	Projet de loi n°5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction	9
1.2.8.	Loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés	9
1.2.9.	Actualisation des procédures relatives au Fonds pour la gestion de l'eau	9
1.2.10.	Révision du règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées	10
1.2.11.	Recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés	10
1.2.12.	Règlement des bâtisses de la Ville de Luxembourg	10
1.2.13.	Loi du 29 mars 2013 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales	10
1.2.14.	Législation en matière de sécurité et de santé des travailleurs (travailleurs désignés)	11
1.2.15.	Eurocodes	11
1.2.16.	Législation / réglementation accessibilité des lieux ouverts au public	11
1.2.17.	Loi du 13 mai 2008 sur le statut unique	11
1.2.18.	Loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation	11
1.2.19.	Veille législative / Avis de l'Ordre concernant des projets de texte législatif	12
2.	Cadre contractuel	12
2.1.	Missions du secteur public	12
2.1.1.	Contrats-types architectes pour les secteurs étatique et communal	12
2.1.2.	Contrats-types ingénieurs-conseils pour les secteurs étatique et communal	13
2.1.3.	Contrats-types aménagement communal (PAP, PAG, ...)	13
2.1.4.	Contrat-type coordination-pilotage / Project management	13
2.1.5.	Contrats-types ingénieurs-conseils Ponts et Chaussées	13
2.1.6.	Contrat de maîtrise d'œuvre du Fonds Belval	13
2.1.7.	Contrat-type mission coordination sécurité chantier	13
2.1.8.	Taux horaires approuvés par l'Etat luxembourgeois pour la rémunération en régie de prestation d'architecte et d'ingénieur pour le secteur public	14
2.2.	Missions du secteur privé	14
2.2.1.	Contrat-type architecte, recommandation pour le secteur privé	14
2.2.2.	Contrat-type ingénieur, recommandation pour le secteur privé	15
2.2.3.	Contrat-type architecte d'intérieur, recommandation pour le secteur privé	15
2.2.4.	Recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation	15
2.2.5.	Recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnels	15
3.	Attribution des missions	15
3.1.	Application de la loi sur les marchés publics	15
3.2.	Règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'architecture et d'ingénierie	15
3.3.	Commission OAI « Attribution des missions A / IC, concours... »	16
3.4.	Attribution des missions d'ingénieurs-conseils du domaine des eaux	17
3.5.	Critères de sélection et d'attribution des missions IC	17
3.6.	Private Public Partnership (PPP)	17
3.7.	Export des prestations de membres de l'OAI	17
4.	Optimisation de la collaboration	19
4.1.	Collaboration entre membres OAI	19
4.2.	Concertation avec les architectes d'intérieur	19
4.3.	Concertation avec les coordinateurs-pilotes / project managers	20
4.4.	Concertation avec les urbanistes-aménageurs et les arch./ing.paysagistes	20
4.5.	CRTI-B	20
4.6.	Collaboration Forum da Vinci : ALI / ALIAI / OAI / Tema.lu	20
4.7.	Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (FAI)	21
4.8.	Lëtzebuurger Architektur Musee asbl (LAM)	21
5.	Développement durable	21
5.1.	Règlement grand-ducal « performance énergétique des bâtiments d'habitation »	21
5.2.	Règlement grand-ducal « performance énergétique des bâtiments fonctionnels »	22
5.3.	Direction Générale de l'Energie au Ministère de l'Economie	22
5.4.	Projet de loi n°6583 sur la promotion du logement et de l'habitat durables et certification LUNAZ du Ministère du Logement	23
5.5.	Conseil National Pour la Construction Durable (CNCD)	23
5.6.	myenergy	24
5.7.	energieagence	24
5.8.	Régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies	24
5.9.	Législation en matière de logement : Plan sectoriel, pacte logement, paquet logement, pacte climat	25
6.	Formations	25
6.1.	Formation continue OAI / CRP-Henri Tudor	25
6.2.	Séances d'information / Conférences	25
6.3.	BTS « infrastructures et Bâtiments » au Lycée Josy Barthel de Mamer	26
6.4.	Table ronde « Formations pour le secteur de la construction »	26
6.5.	Collaboration avec l'energieagence	27
6.6.	Université du Luxembourg	27
6.7.	Voyages d'études OAI	28
7.	Communication / Promotion de la profession	28
7.1.	Audience au Palais Grand-Ducal par S.A.R. le Grand-Duc pour les nouveaux membres obligatoires et facultatifs de l'OAI	28
7.2.	Promotion dans les ordres nationaux	28
7.3.	Portail Internet de l'OAI : www.oai.lu	28
7.4.	Guide OAI 2014 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils	33
7.5.	Architectour.lu	34
7.6.	Dépliant « Construire : de l'idée à la réalisation avec votre architecte / ingénieur-conseil »	34
7.7.	Campagne sur les professions d'ingénieurs-conseils	34
7.8.	Brochure OAI sur les architectes d'intérieur	35
7.9.	Service National de la Jeunesse / OAI : « Festival des Cabanes » 2013	35
7.10.	Bulletin d'information OAI	35
7.11.	Plaquette de présentation de l'OAI	36
7.12.	Brochures OAI Energiepass	36

7.13.	Présence de nos professions et de l'OAI dans la presse et les médias	36
7.14.	Foire de l'Etudiant 14-15 novembre 2013	37
7.15.	Urban Living Differdange 21-23 mars 2014	37
7.16.	1 ^{er} Architect@Work 23-24 avril 2014	37
7.17.	Semaine Nationale du Logement / Home & Living Expo du 11 au 19 octobre 2014	38
7.18.	Remise de la Médaille d'Or de la Fondation du Mérite Européen à l'architecte Norman FOSTER le 26 mai 2014 au Forum da Vinci	38
7.19.	Revue Technique	38
7.20.	Affiches OAI	39
7.21.	Documentation OAI	39
7.22.	Newsletter OAI pour les membres	39
7.23.	Nouvelles circulaires / notes professionnelles pour les membres	39
7.24.	Editus	40
7.25.	Yellow.lu	40
7.26.	Maison Moderne : Paperjam Guide	40
7.27.	Collaboration avec la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE)	40
7.28.	Carte de membres OAI annuelles	40
7.29.	Journées d'information dans l'enseignement secondaire	41
8.	Action politique et concertations diverses	42
8.1.	Ministère d'Etat	42
8.2.	Ministère de l'Economie	42
8.3.	Ministère du Développement durable et des Infrastructures	42
8.4.	Ministère de l'Environnement	43
8.5.	Ministère du Logement	43
8.6.	Ministère de l'Intérieur	43
8.7.	Ministère de la Culture	44
8.8.	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	44
8.9.	Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance	44
8.10.	Ministère de la Justice	44
8.11.	Administration des Bâtiments Publics	45
8.12.	Administration des Ponts et Chaussées	45
8.13.	Administration de la Gestion de l'Eau	45
8.14.	Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement (CFUE) du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	45
8.15.	Commission des soumissions	46
8.16.	Inspection du Travail et des Mines (ITM)	46
8.17.	Administration de l'Environnement (AEV)	47
8.18.	Administration du Cadastre et de la topographie (ACT)	47
8.19.	Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS)	47
8.20.	Portail et «Code» de la construction	47
8.21.	Syvicol	47
8.22.	Circulaires aux administrations communales	47
8.23.	CRTI-B	47
8.24.	Réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre	48
8.25.	myenergy	48
8.26.	energieagence	48
8.28.	Collaboration avec l'ONT (Office National de Tourisme)	48
8.29.	Luxembourg for Business	48
8.30.	Fonds du Logement	48
8.31.	Fonds KIRCHBERG	48
8.32.	Fonds Belval	48
8.33.	Fonds de Rénovation de la Vieille Ville	48
8.34.	Société Nationale des Habitations à Bon Marché	48
8.35.	Médiateur du Grand-Duché du Luxembourg	49
8.36.	Mouvement Ecologique et OekoZenter	49
8.37.	Collaboration avec l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC)	49
8.38.	Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI)	49
8.39.	Chambre des Métiers	50
8.40.	Chambre de Commerce	50
8.41.	Chambre des Experts	50
8.42.	Conseil des Architectes d'Europe (CAE)	50
8.43.	European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA)	51
8.44.	Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC)	51
8.45.	European Network of Architects' Competent Authorities (ENACA)	51
8.46.	EUROKA	51
8.47.	Ingenieurkammer des Saarlandes (IKS)	51
8.48.	Centre de Recherche Public Henri Tudor (CRP-HT)	51
8.49.	Assureurs / courtiers	52
8.50.	Association des Coordinateurs de Sécurité et de Santé Luxembourg asbl (ACSSL)	52
8.51.	LuxREAL : Real Estate Association of Luxembourg asbl	53
8.52.	Organismes de contrôle agréés (GOCAL asbl)	53
8.53.	Conseil National de la Construction Durable (CNCD)	53
8.54.	Neobuild et IFSB	53
8.55.	Union Commerciale de la Ville de Luxembourg	53
B.	SERVICES ET TRAVAUX REALISES PAR LE SECRETARIAT DE L'OAI	54
1.	Plate-forme qui gère les travaux du Conseil, des Comités, des commissions, des groupes de travail, des délégations et des affiliations de l'OAI	54
2.	Centre d'information et de documentation pour les membres	54
3.	Centre d'information et de documentation pour le public (maîtres d'ouvrage en général)	54
4.	Gestion administrative du tableau de l'Ordre	54
5.	Etablissement de certificats et d'attestations d'inscriptions	54
6.	Gestion administrative des dossiers d'inscription au Tableau de l'Ordre	54
7.	Gestion dossiers litiges (maître d'ouvrage / membre et membre / membre)	55
8.	Gestion des délégations et affiliations nationales et internationales de l'Ordre	55
9.	Gestion financière générale, recouvrement des cotisations	56
10.	Gestion des activités de promotion de l'Ordre	56
11.	Secrétariat de la Fédération des Travailleurs Intellectuels indépendants	56
12.	Secrétariat du groupe de travail Euroka «Coopération transfrontalière»	56
13.	Forum da Vinci : nouveau siège ALIAI / ALI / OAI / tema.lu	56
14.	L'équipe du secrétariat OAI	56
C.	ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES OAI AU 30/09/2013	57
1.	Répartition des bureaux d'architectes suivant leur effectif	57
2.	Répartition des bureaux d'ingénieurs-conseils suivant leur effectif	58
3.	Répartition des personnes physiques, membres obligatoires, suivant leur nationalité	59
4.	Répartition des personnes morales, membres obligatoires, siège à Lux., suivant leur forme juridique	59
5.	Tableau de l'Ordre	60
D.	AU CENTRE DU BULLETIN	29
	3 ^{ème} avis OAI : 5 messages-clés concernant les projets des 4 plans directeurs sectoriels	29
	Programme du cycle 2014-2015 des formations continues OAI / CRP-HT	30

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 22/10/2014, 17H30, FORUM DA VINCI

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'OAI POUR L'EXERCICE 2013-2014

En complément de notre site Internet www.oai.lu, des newsletters, des circulaires, du bulletin OAI, des insertions OAI dans la *Revue Technique* et des envois ponctuels, le présent rapport d'activités constitue un **résumé des actions principales** de l'Ordre suivant une **présentation thématique**.

Le secrétariat de l'Ordre a notamment assuré la gestion des activités ci-après :

A. CONSEIL DE L'ORDRE / COMITE DES ARCHITECTES / COMITE DES INGENIEURS-CONSEILS ASSISTES PAR LES COMMISSIONS/GROUPES DE TRAVAIL OAI

Considération préliminaire :

139 membres de l'OAI sont actifs de manière **bénévole** au sein des commissions, groupes de travail, délégations et affiliations de l'OAI. **La liste actuelle à ce sujet est disponible sur le site www.oai.lu rubrique « l'oai » => « liste des commissions, gt, délégations ».**

Le Conseil de l'Ordre a proposé 7 thèmes principaux pour atteindre l'amélioration de la culture du bâti :

1. Cadre légal
2. Cadre contractuel
3. Attribution des missions
4. Optimisation de la collaboration
5. Développement durable
6. Formation
7. Communication

Lors des **227 réunions** dont

14 réunions du Conseil de l'Ordre,
5 réunions du Comité de la Section des Architectes
dont 1 réunion du Comité élargi
3 réunions du Comité de la Section des Ingénieurs-Conseils,
70 réunions des commissions / groupes de travail au secrétariat de l'OAI,
135 réunions officielles,
sans compter :

- ▶ une vingtaine de réunions concernant la finalisation du Forum da Vinci,
- ▶ les nombreuses réunions des représentants de l'Ordre au sein de diverses commissions dans le cadre des délégations et des affiliations de l'OAI, de la Section des Architectes et de la Section des Ingénieurs-Conseils,
- ▶ ainsi que les diverses réunions du secrétariat de l'OAI,

les thèmes prioritaires suivants ont été traités depuis octobre 2013 :

1. CADRE LÉGAL

1.1. LÉGISLATION EUROPÉENNE

1.1.1. MODERNISATION DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2005/36/CE RELATIVE À LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES (QP)

Suite à l'adoption de la Directive Qualifications Professionnelles modernisée (DQP) par le Parlement Européen le 9 octobre 2013, la DQP a été adoptée par le Conseil des Ministres de l'UE le 15 novembre 2013. Ce vote en première lecture conclut le processus de modernisation de la Directive.

Conformément à la Directive modernisée, la formation en architecture devra désormais consister en, soit cinq années de formation universitaire ("5+0") ou, au moins quatre



CONSEIL DE L'ORDRE

Président : Jos DELL, architecte

Vice-président :

Andrea DE CILLIA, ingénieur-conseil

Secrétaire générale :

Sala MAKUMBUNDU, architecte

Trésorier :

Marc FEIDER, ingénieur-conseil

Membres :

Gilles CHRISTNACH, ingénieur-conseil

Max VON ROESGEN, architecte

Steve WEYLAND, architecte

Administration :

Pierre HURT, directeur

Yann JEGU, chargé de missions

Présidents honoraires :

Chrëscht KLEIN, architecte

Jean HERR, architecte

Martin LAMMAR, architecte

Bob STROTZ, architecte

Vice-présidents honoraires :

Florent SCHROEDER, ingénieur-conseil

Mike GOBLET, ingénieur-conseil

Gaston FLESCH, ingénieur-conseil

COMITÉ DE LA SECTION DES ARCHITECTES

Président : Jos DELL

Secrétaire général : Sala MAKUMBUNDU

Trésorier : Max VON ROESGEN

Membre : Steve WEYLAND

Membres cooptés :

Christiane BESCH, Albert GOEDERT,

Christine MULLER, Guittou MULLER,

Yvone SCHILTZ, Jean-Claude WELTER

Présidents honoraires :

Chrëscht KLEIN

Jean HERR

Martin LAMMAR

Bob STROTZ

COMITÉ DE LA SECTION DES INGENIEURS-CONSEILS

Président : Andrea DE CILLIA

Secrétaire général : Gilles CHRISTNACH

Trésorier : Marc FEIDER

Membres cooptés :

Maja DEVETAK, Marcel HETTO,

Marc JUNCKER, Tanja LAHODA,

Michel RUPPERT, Frank WEYDERT,

Robert WILMES, Jacques WEYLAND,

Dany WINBOMONT, Chantal ZEYEN

Présidents honoraires :

Florent SCHROEDER

Mike GOBLET

Gaston FLESCH

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 2013



FICHE DE TRAVAIL « MARCHÉS PUBLICS »



années d'études complétées par un stage professionnel supervisé d'une durée d'au moins deux ans ("4+2"). La Directive modernisée est une amélioration significative par rapport à l'ancien minimum "4+0".

La **législation luxembourgeoise** en la matière va déjà plus loin que ces conditions minimales. En effet, la qualification professionnelle requise pour accéder à la profession d'architecte résulte de la possession d'un master en architecture complété par l'accomplissement d'une pratique professionnelle de deux ans auprès d'un architecte établi ("5+2"), loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement).

Une autre innovation de la révision de la directive est la création d'une Carte Professionnelle Européenne sous la forme d'un certificat électronique.

La transposition de cette directive en droit luxembourgeois devra être faite pour le **1^{er} janvier 2016**. Lors de la réunion du 2 juin 2014 avec le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche **Claude MEISCH**, et le Secrétaire d'Etat **Marc HANSEN**, il a été retenu que l'OAI sera invité à la réunion de la commission interministérielle en la matière.

* Etude la Commission Européenne sur l'accès aux professions réglementées

Dans le cadre de la directive européenne 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles, il est prévu que la Commission Européenne élabore un rapport sur la mise en œuvre de la présente directive, notamment en ce qui concerne l'accès aux professions réglementées.

Le rapport du Luxembourg sur l'accès aux professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, a été présenté le 30 septembre 2014 à la Commission Européenne, par **Claude KUFFER**, du Ministère de l'Education Nationale, **Claude LEMAL**, du Ministère de l'Economie et **Pierre HURT**, Directeur OAI. Cette présentation a été préparée le 24 septembre 2014 au Ministère de l'Education Nationale.

En outre, une réunion de concertation, à laquelle a participé Pierre HURT, a été organisée par le Conseil des Architectes d'Europe (CAE) le 29 septembre 2014.

1.1.2. TRANSPOSITION EN DROIT NATIONAL DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE 2006/123/CE DU 12/12/2006 RELATIVE AUX SERVICES DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR (SIM)

Pour mémoire : Cette directive a été transposée en droit national dans la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur (Mémorial A n°108 du 26 mai 2011, cf. www.legilux.lu).

La transposition de la directive SIM ne touche pas aux principes acquis lors de la transposition de la directive « Qualifications professionnelles ». En effet, la directive QP prime sur la directive SIM.

1.1.3. NOUVELLES DIRECTIVES EUROPÉENNES 2014/24/UE (REGIME GÉNÉRAL) ET 2014/25/UE (SECTEURS DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE, DES TRANSPORTS ET DES SERVICES POSTAUX) SUR LES MARCHÉS PUBLICS

L'OAI est membre de l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) et du Conseil des Architectes d'Europe (CAE), ce qui lui permet d'être informé très tôt des mises à jour de ces directives européennes.

Ces directives devront être transposées en droit luxembourgeois pour le **18 avril 2016**. Lors de la réunion du 8 avril 2014, le Ministre du Développement durable et des Infrastructures **François BAUSCH** a indiqué que l'OAI sera intégré au groupe de travail ad hoc.

Pour mémoire : Ces nouvelles directives comportent 3 **avancées majeures** :

- ▶ **l'abandon du critère du prix le plus bas**. Il ne restera que le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse, qui pourra tenir compte des aspects économiques (dont le prix), écologiques et sociaux.
Il faudra encore définir quelle pondération maximale pourra être attribuée au critère du prix.
- ▶ **le chiffre d'affaire minimal**, qui peut être requis, le cas échéant, par les Etats membres pour permettre la participation aux marchés publics, **sera limité à 2 fois la valeur du marché**. Il s'agissait d'une demande du CAE soutenue par l'OAI, qui a également plaidé auprès des Commissaires européens **Viviane REDING** et **Michel BARNIER**, pour que cette limite tienne compte de la durée du contrat. Michel BARNIER a d'ailleurs confirmé dans un courrier du 9 août 2013 que notre proposition a été retenue.
- ▶ **l'abandon de la période de 3 ans de validité pour les références** à présenter dans le cadre de candidatures pour les marchés publics de services d'architectes et d'ingénieurs. Les maîtres d'ouvrage pourront donc décider de tenir compte de références datant de plus de 3 ans. Il s'agissait d'une action commune des ordres des architectes du BENELUX (Courrier adressé le 5 décembre 2011 à Michel BARNIER).

Appel aux personnes débutant dans la profession et aux personnes en pratique professionnelle

Nous vous recommandons de suivre le cycle de formations continues OAI / CRP-HT «**Management de bureau et Gestions de projets**» qui débutera le 27 janvier 2015 avec le module «**Législation, déontologie et contrats spécifiques aux professions OAI**»; **documentation/outils OAI - Responsabilités, droit des sociétés**».

Programme et inscription sur www.oai.lu/formation.

Pour mémoire : salaires des personnes en pratique professionnelle après obtention du diplôme universitaire

La rémunération des personnes en pratique professionnelle après obtention du diplôme universitaire doit correspondre au moins au salaire social pour salariés qualifiés, qui se situe actuellement à 2 305,23€.

Source : www.mss.public.lu à la rubrique «Publications» => «Paramètres sociaux».

Ces avis et courriers peuvent être téléchargés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

1.2. LÉGISLATION NATIONALE

1.2.1. LOI DU 2 SEPTEMBRE 2011 SUR LE DROIT D'ÉTABLISSEMENT

* Considération ad pratique professionnelle

La proposition de l'OAI d'ancrer dans la loi sur le droit d'établissement l'obligation de suivre une partie de la formation OAI / CRP-Henri Tudor «Management de bureau et Gestion de projets» pendant la pratique professionnelle n'a pas été retenue.

Le Ministère des Classes Moyennes a cependant suggéré à l'OAI d'établir un règlement concernant le contenu de la pratique professionnelle pour les architectes sous forme d'une recommandation du Conseil de l'Ordre.

La circulaire n°32 aux membres OAI en la matière, a été mise à jour en septembre 2014 avec la publication du **programme 2014-2015 des formations continues OAI / CRP-HT** et peut être consultée dans la documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu.

En outre, le Comité des Architectes est en train d'élaborer un vade-mecum destiné à la personne en pratique professionnelle et à son employeur.

Afin d'aider les membres obligatoires de l'OAI à encadrer leurs collaborateurs débutant dans la profession ou en pratique professionnelle, afin de leur communiquer le **cadre essentiel de la profession**, cette circulaire recommande d'inscrire ces personnes au cycle de formation OAI / CRP-HT pour un tarif préférentiel, notamment dans les modules «Management de bureau et gestion de projets».

* Réforme du statut de l'indépendant et représentation des professions libérales

Lors de l'entrevue du 2 avril 2014 avec la Secrétaire d'Etat à l'Economie **Francine CLOSENER**, la délégation de l'OAI lui a remis un tableau reprenant des disparités entre salariés et indépendants établi par la Fédération des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI).

La Secrétaire d'Etat a indiqué qu'une fiduciaire a effectué une étude à ce sujet, et que l'OAI et la FTI seront informés en temps utile.

* Loi du 30/06/2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aide en faveur du secteur des classes moyennes

Lors de l'entrevue du 2 avril 2014 avec l'OAI, la Secrétaire d'Etat à l'Economie **Francine CLOSENER** a indiqué qu'un Haut-Comité pour le soutien des PME et de l'entrepreneuriat sera créé. Ce Haut-Comité finalisera le 4^{ème} plan d'action en faveur des PME.

En temps utile, l'OAI et la FTI seront priés de déléguer des personnes au sein de ce Haut-Comité.

Pour mémoire : le règlement grand-ducal du 9 mai 2010 modifiant le règlement grand-ducal du 19 février 2005 portant exécution de l'article 2 de ladite loi a été publié le 12 mai 2010 au Mémorial A n°73.

Après que ces mesures, réservées dans le passé aux seuls secteurs du commerce et de l'artisanat, aient été élargies sur demande de l'OAI aux professions reprises au sein de l'OAI, ces dernières ne peuvent solliciter ces aides à ce jour que dans le cas d'un premier établissement. Dès lors, nous demanderons au Ministère de l'Economie que les architectes et les ingénieurs-conseils puissent également obtenir des aides dans la phase de développement de leur structure.

Pour toutes questions en relation avec ce régime d'aide, veuillez contacter directement le Ministère de l'Economie (web : www.mcm.public.lu; mail : info@mcm.public.lu).

1.2.2. MINISTÈRE DE L'ECONOMIE : AMENDEMENT DE LA LOI REGISSANT L'OAI

Suite à la publication de la loi du 28 juillet 2011 sur l'aménagement communal et le développement urbain (ACDU) (cf. 1.2.6.) et de la loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement (cf. 1.2.1.), un groupe de travail OAI ad hoc, composé d'un **architecte**, d'un **architecte d'intérieur**, d'un **ingénieur-conseil**, d'un **coordinateur-pilote**, d'un **urbaniste-aménageur** et d'un **ingénieur-paysagiste**, a préparé une proposition de mise à jour de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI, visant, entre autres, à une meilleure intégration de toutes les professions reprises au sein de l'OAI.

Après plusieurs réunions de travail avec la Direction Générale PME et Entrepreneuriat du Ministère de l'Economie, un avant-projet de loi a été présenté le 2 avril 2014 à la Secrétaire d'Etat à l'Economie **Francine CLOSENER**.

5 PROFESSIONS OAI SUR LE SITE WWW.OAI.LU



Les propositions de l'OAI en la matière ont été accueillies favorablement par le Ministère, et le projet d'amendement de la loi est en cours de finalisation par les services du Ministère. Il sera alors présenté au Conseil de Gouvernement.

* Affiliation à la Chambre de Commerce (CC) des membres de l'OAI exerçant sous forme de personne morale

L'OAI a proposé que les membres de l'OAI exerçant leur profession sous forme de personne morale ne soient plus membres de la Chambre de Commerce vu l'objet civil de leur activité.

Le Ministère de l'Economie a cependant fait part de sa volonté ferme de maintenir le statu quo, à savoir que ces sociétés membres de l'OAI soient également membres de la CC.

L'OAI s'est déclaré prêt à accepter ce fait à la condition qu'il soit clairement indiqué que **ces sociétés n'ont pas la qualité de commerçant et l'immatriculation au registre de commerce et des sociétés n'emporte pas présomption de commercialité dans leur chef** (forme juridique commerciale, mais objet social civil).

En outre, les cotisations des membres de l'OAI exerçant sous forme de personne morale à la CC seront valorisées dans le cadre d'une coopération renforcée : faire connaître les services de la CC aux membres de l'OAI, services spécifiques de la CC pour tous les membres de l'OAI,...

1.2.3. DÉONTOLOGIE

* Actions disciplinaires de l'OAI

Les décisions du Conseil de discipline contribueront à donner sa véritable valeur au code de déontologie, qui établit les bases essentielles de la profession libérale, à savoir : compétence, indépendance professionnelle, confraternité, intégrité. La déontologie est au service du maître d'ouvrage en l'assurant d'un conseil indépendant exempt de tout conflit d'intérêt.

* Contrôle déontologique des certificats OAI à joindre aux demandes d'autorisation de construire

Le secrétariat de l'OAI continuera son contrôle quant aux demandes de certificats de la part de membres dont le nombre de certificats n'est pas en adéquation avec leur effectif.

Suite à l'indication du numéro cadastral sur la demande de certificat, le secrétariat est mieux outillé pour vérifier le respect de l'article 17 du règlement grand-ducal du 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils portant sur la succession / reprise de projet (nombre de dossiers traités en la matière : 10).

Pour demander un certificat OAI, le membre OAI en question doit pouvoir apporter la preuve de toute sorte d'une relation contractuelle (p.ex. : contrat signé, correspondance avec le maître d'ouvrage, réunion avec le maître d'ouvrage et témoin,...)

La circulaire n°27 aux membres de l'OAI reprend des informations utiles sur les différentes procédures de recouvrement des honoraires.

Le secrétariat de l'OAI a également traité des dossiers sur base de la circulaire n°5 aux membres OAI (activités connexes).

Vous pouvez également consulter le point 7 de la partie B à ce sujet.

1.2.4. PROJETS DES 4 PLANS DIRECTEURS SECTORIELS

Le Gouvernement a présenté le 21 mai 2014 à la Chambre des Députés les projets des 4 plans directeurs sectoriels :

- ▶ Plan directeur sectoriel «Transports»
- ▶ Plan directeur sectoriel «Paysages»
- ▶ Plan directeur sectoriel «Zones d'activités économiques»
- ▶ Plan directeur sectoriel «Logement».

Lors de l'entrevue du 8 avril 2014 avec **François BAUSCH**, Ministre du Développement durable et des Infrastructures, il a été retenu que l'OAI remettra un avis en la matière dans une des 106 communes du pays.

Un groupe de travail OAI ad hoc a été constitué à cet effet.

Il a été convenu le 20 mai 2014 avec **Lydie POLFER**, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg (VDL), que l'OAI remettra son avis sur les 4 plans sectoriels au collège des bourgmestres et échevins de la VDL.

Ce 1^{er} avis, reprenant des considérations générales, a été transmis le 7 août 2014.

Après une analyse détaillée des projets des 4 plans sectoriels, un 2^{ème} avis a été transmis le 7 octobre 2014 à François BAUSCH.

Une conférence très intéressante et instructive du Ministre François BAUSCH pour les membres de l'OAI en la matière a eu lieu mercredi 22 octobre 2014, après l'assemblée générale de l'OAI.

Le Ministre François BAUSCH a su répondre à plusieurs interrogations de l'OAI et de ses membres.

Le 3^{ème} avis, reprenant 5 messages-clés de l'OAI, qui a été présenté par Jos DELL, Président de l'OAI, en introduction de cette conférence, a été transmis le 23 octobre 2014 au Ministre. Il est également repris en page 29 du présent rapport d'activité.

Dans les prochains mois, l'OAI va participer avec élan et de manière constructive aux réunions de concertation avec les instances en charge des projets des 4 plans sectoriels, que le Ministre nous a proposées pour trouver des solutions aux nombreux défis encore à relever.

Le Conseil Supérieur de l'Aménagement du Territoire, qui comprend 2 représentants de l'OAI, a remis son avis au Ministère le 27 octobre 2014.

Les membres de l'OAI ont été informés régulièrement de l'avancement de ce dossier dans la newsletter OAI.

Les avis de l'OAI peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

1.2.5. AVANT-PROJET DE LOI OMNIBUS

Comme convenu avec le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative **Dan KERSCH** lors de l'entrevue du 3 mars 2014, l'avant-projet de loi Omnibus a été soumis pour avis à l'OAI en juillet 2014.

Ce projet de loi touche principalement la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (commodo-incommodo).

Un groupe de travail OAI ad hoc étudie actuellement ce texte, et l'avis de l'OAI sera transmis sous peu au Ministre.

1.2.6. LOI ET RÉGLEMENTS GRAND-DUCAUX D'APPLICATION DU 28 JUILLET 2011 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (ACDU)

*Législation / réglementation ACDU

Pour mémoire : La loi du 28 juillet 2011 modifiant la loi ACDU et les règlements grand-ducaux d'application ont été publiés au Mémorial A n°157 du 29/07/2011 (cf. www.legilux.lu).

Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu) leurs éventuels retours d'expérience en la matière.

*Fiche de travail Ministère de l'Intérieur / OAI sur les procédures PAG/PAP

Pour mémoire : La fiche de travail Ministère de l'Intérieur / OAI sur les procédures PAG/PAP, mise à jour suite à la publication de la loi et des règlements grand-ducaux d'application du 28 juillet 2011, a été publiée le 18 mars 2013.

Elle se présente sous forme d'un poster avec d'un côté la procédure PAG, et de l'autre la procédure PAP.

Elle peut être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « publications professionnelles » => « fiches de travail ». Elle est également disponible en version imprimée au secrétariat de l'OAI sur simple demande par mail à oai@oai.lu.

*Règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites

Le Ministère de l'Intérieur a publié le 7 octobre 2013 sur son site internet le règlement-type sur les bâtisses, les voies publiques et les sites. **Des remarques essentielles, proposées par l'OAI, n'ont pas été considérées dans ce texte. De ce fait, la philosophie du texte ne correspond ni aux attentes ni aux besoins des membres de l'OAI.**

L'Ordre est demandeur d'un règlement-type destiné à homogénéiser et à clarifier les définitions, les principes et les modalités qui existent actuellement dans les communes au Luxembourg. Ceci simplifiera largement le travail des concepteurs et permettra d'éviter de nombreuses erreurs en raison d'appréciations de texte ou de définitions qui sont aujourd'hui différentes d'une commune à l'autre.

Il s'agit donc de mettre à disposition des communes, des maîtres d'ouvrages et des concepteurs un document synthétique qui reprend des prescriptions qui ne sont régies

FICHE DE TRAVAIL PAP / PAG



RÈGLEMENT-TYPE SUR LES BÂTIMENTS, LES VOIES PUBLIQUES ET LES SITES



ni par une loi ni par un règlement, et qui précise celles qui ne le sont pas suffisamment, respectivement qui complète les textes en vigueur.

Ce texte devra comporter 3 volets :

1. Les **clauses générales fixes** qui seront actualisées, le cas échéant, par le Ministère de l'Intérieur, le Syvicol et l'OAI. Cette partie succincte doit renseigner sur les généralités, la procédure et les documents à produire.
2. Les **clauses particulières** susceptibles d'être adaptées par les administrations communales à leur situation. Cette partie devra proposer des exemples pour renseigner ces clauses.
3. Un «**Leitfaden**» facile à mettre à jour et regroupant non seulement les lois / règlements en vigueur (accessibilité, sécurité) ou du moins le renvoi vers les textes en vigueur et les considérations architecturales et techniques permettant de garantir une qualité architecturale et de vie adéquate.

Dans un esprit constructif et afin d'arriver rapidement à un résultat efficace et efficient pour toutes les parties engagées, un groupe de travail OAI ad hoc prépare actuellement des propositions d'amélioration du règlement-type publié le 7 octobre 2013 telles que nous les jugeons appropriées.

Lors de réunion du 3 mars 2014 avec le Ministre de l'Intérieur Dan KERSCH, il a été retenu que ce dossier sera soumis par l'OAI au Ministère dès finalisation.

Les avis de l'OAI peuvent être téléchargés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

1.2.7. PROJET DE LOI N°5704 PORTANT RÉFORME DES RÉGIMES DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

Lors de l'entrevue du 5 mai 2014 avec le Ministre de la Justice Félix BRAZ, l'OAI a fait part de ses préoccupations sur **l'impératif d'une assurance obligatoire généralisée à tous les acteurs de la construction ainsi que les conditions d'exonération dans le cadre d'une responsabilité présumée.**

Le Ministre a indiqué que ses services allaient convoquer sous peu une réunion de travail avec toutes les parties concernées pour faire avancer ce dossier qui revêt un caractère particulièrement important pour le secteur de la construction sur base du projet de loi n°5704 en procédure depuis 2007.

Pour mémoire : il convient d'imposer aux constructeurs, dont en particulier les vendeurs d'immeubles à construire, une obligation d'assurance **couvrant également la postériorité**, en d'autres termes garantissant aux consommateurs, dès la conclusion du contrat, une couverture d'assurance couvrant les garanties biennale et décennale.

Ainsi, il importe donc de promouvoir un système tendant à rendre, à l'égard du maître de l'ouvrage, chaque acteur responsable de ses propres fautes et à dues proportions, d'une part, et obligeant toutes les personnes réputées constructeurs à bénéficier d'une couverture d'assurance, d'autre part.

1.2.8. LOI MODIFIÉE DU 10 JUIN 1999 RELATIVE AUX ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

Lors de la réunion de concertation du 7 mai 2014, Robert HUBERTY, Directeur de l'ITM, a présenté dans les grandes lignes les modifications de la loi relative aux établissements classés prévues dans l'avant-projet de loi Omnibus. Il a également demandé à l'OAI de transmettre les éventuelles propositions d'amendement de cette loi afin d'en tenir compte, le cas échéant.

Les propositions OAI en la matière, qui ont été transmises à l'ITM en mai 2014, peuvent être consultées sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

Pour mémoire : l'OAI a mis à jour sa note professionnelle n°7 en la matière. Elle comporte une première partie sur les nouveautés introduites par la loi modificative du 13 septembre 2011, et reprend ensuite les anciennes notes de l'OAI en la matière.

Elle peut être consultée dans la documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu.

1.2.9. ACTUALISATION DES PROCÉDURES RELATIVES AU FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

Lors de l'entrevue du 8 avril 2014 avec la Ministre de l'Environnement Carole DIESCHBOURG, il a été retenu que l'OAI sera consulté quant à la mise à jour de la circulaire ministérielle n°3083 aux communes concernant la prise en charge de projets par le Fonds de la Gestion de l'Eau.

Le projet de circulaire a été transmis pour avis à l'OAI le 31 juillet 2014. Les remarques et suggestions de l'OAI ont été adressées au Ministère le 19 septembre 2014.

PUBLICATION «RAUM FÜR KINDER»



La circulaire n°3179, qui reprend de nombreux points soulevés par l'OAI, a été officiellement transmise aux administrations communales, aux syndicats intercommunaux, aux établissements publics et aux personnes physiques et morales concernées le 20 octobre 2014.

1.2.10. RÉVISION DU RÈGLEMENT GRAND-DUCAL MODIFIÉ DU 8 DÉCEMBRE 1999 CONCERNANT L'AGRÈMENT À ACCORDER AUX GESTIONNAIRES DE SERVICES POUR PERSONNES ÂGÉES

Le Ministre de la Famille **Corinne CAHEN** a demandé à l'OAI de lui transmettre ses suggestions quant à une révision de ce règlement grand-ducal.

L'avis de l'OAI a été transmis le 19 juin 2014 et peut être consulté sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

1.2.11. RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CONSTRUCTIONS INTÉGRÉES POUR L'ÉDUCATION DES JEUNES ENFANTS ET ENFANTS SCOLARISÉS

Après 2 réunions de préparation le 23 avril et le 9 juillet 2014 avec **Manuel ACHTEN** et **Claude SEVENIG** du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de l'Enfance, une convention de collaboration, d'expertise et d'assistance technique de l'OAI avec le Ministère sera signée sous peu afin d'établir de telles recommandations.

Un groupe de travail OAI ad hoc a déjà commencé ses travaux en la matière.

Pour mémoire : **Publication «Raum für Kinder»**

L'Ordre a participé en 2011 à la publication du livre «Raum für Kinder» de Manuel ACHTEN du Ministère de la Famille et Danielle SCHRÖNEN de Caritas.

Le livre est présenté du point de vue de l'enfant et de ses besoins dans des institutions telles que les maisons-relais etc... Le contenu est basé sur des acquis dans d'autres pays européens adaptés aux besoins du Luxembourg. Le livre comporte 150 pages bien illustrées.

La publication peut être consultée dans la plupart des grandes bibliothèques.

1.2.12. RÉGLEMENT DES BÂTISSSES DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

L'OAI a reçu le 7 mars 2014 une délégation de la Ville de Luxembourg, composée de l'Architecte-Directrice **Martine VERMAST**, de la responsable du Service Urbanisme **Sonja GENGLER**, et du responsable du Service Bâtiments **Aloyse ACHTEN**.

L'application du règlement sur les bâtisses de la Ville de Luxembourg, les demandes d'autorisation de bâtir, la procédure d'attribution de la mission d'architecte pour le nouveau stade de football à la Cloche d'Or et la réaffectation du site du stade Josy Barthel ont notamment été abordées.

Suite à cette réunion, l'OAI a lancé un appel à ses membres pour qu'ils transmettent leurs questions générales en ce qui concerne la réglementation auprès de la Ville de Luxembourg. L'Ordre les fera suivre aux services compétents de la VDL. Les réponses seront adressées à tous les membres et publiées dans les newsletters OAI.

1.2.13. LOI DU 29 MARS 2013 CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE RETARD DE PAIEMENT DANS LES TRANSACTIONS COMMERCIALES

Pour mémoire : cette loi transpose la directive européenne 2011/7/UE en droit luxembourgeois (Mémorial A n°67 du 11/04/2013 sur www.legilux.lu) en modifiant la loi modifiée du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard.

Voici les extraits essentiels de la loi modifiée du 18 avril 2004 :

« Section 2. Transactions commerciales entre entreprises

Art. 3 (...)

Section 3.- Transactions commerciales entre entreprises et pouvoirs publics

Art. 4 (...)

(3) Dans des transactions commerciales où le débiteur est un pouvoir public, le délai de paiement ne doit pas excéder les durées suivantes:

i) trente jours après la date de réception, par le débiteur, de la facture ou d'une demande de paiement équivalente;

ii) lorsque la date de réception de la facture ou d'une demande de paiement équivalente est incertaine, trente jours après la date de réception des marchandises ou de prestation des services;

iii) lorsque le débiteur reçoit la facture ou la demande de paiement équivalente avant les marchandises ou les services, trente jours après la date de réception des marchandises ou de prestation des services;

BULLETIN OAI



iv) lorsqu'une procédure d'acceptation ou de vérification, permettant de certifier la conformité des marchandises ou des services avec le contrat, est prévue par la loi ou dans le contrat, et si le débiteur reçoit la facture ou la demande de paiement équivalente plus tôt ou à la date de l'acceptation ou de la vérification, trente jours après cette date. La durée maximale de ladite procédure n'excède pas trente jours depuis la date de réception des marchandises ou de prestation des services, à moins qu'il ne soit expressément stipulé autrement par contrat et dans le dossier d'appel d'offres et pourvu que cela ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier au sens de l'article 6.

La date de réception de la facture ne peut faire l'objet d'un accord contractuel entre le débiteur et le créancier.

(4) Le délai de paiement fixé dans le contrat ne doit pas excéder les délais prévus au paragraphe (3), à moins qu'il ne soit expressément stipulé autrement par contrat et pourvu que ce soit objectivement justifié par la nature particulière ou par certains éléments du contrat et que le délai n'excède en aucun cas soixante jours.(...) »

Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu) leurs éventuels retours d'expérience en la matière.

1.2.14. LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS (TRAVAILLEURS DÉSIGNÉS)

Pour mémoire : l'employeur est obligé d'assurer la **sécurité et la santé des travailleurs** dans tous les aspects liés au travail. Il intègre les activités de prévention des risques professionnels, d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens nécessaires (Mémorial A – N°50 du 1^{er} juillet 1998 sur www.legilux.lu).

Tout travailleur désigné doit avoir suivi la formation appropriée avant le 1^{er} septembre 2012.

Les petites et moyennes entreprises, occupant moins de 16 salariés, peuvent suivre la formation online proposée par la Luxembourg School for Commerce (www.lsc-elearning.lu).

Les membres OAI ont été informés à ce sujet dans les newsletters OAI de mars 2012 et d'août 2012 bis.

1.2.15. EUROCODES

Pour mémoire : L'Organisme luxembourgeois de normalisation (OLN) a mis au point un ensemble de 58 projets d'annexes nationales aux Eurocodes, avec le concours d'un groupe de travail externe.

Ces annexes nationales définissent les paramètres nationaux en regard du programme des Eurocodes Structuraux applicable sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les Eurocodes et leurs Annexes nationales servent de documents de référence pour prouver la conformité des bâtiments et des ouvrages de génie civil aux exigences de la Directive 89/106/CEE (stabilité et résistance mécanique ainsi que sécurité en cas d'incendie). En outre, ils servent comme base de spécification des contrats pour les travaux de construction et les services techniques associés.

A l'invitation de l'ILNAS, l'OAI a participé au processus de validation des travaux réalisés.

La validation et mise en application des Annexes Nationales aux Eurocodes au Grand-Duché de Luxembourg a été publiée au Mémorial A n°202 du 27 septembre 2011.

1.2.16. LÉGISLATION/RÉGLEMENTATION ACCESSIBILITÉ DES LIEUX OUVERTS AU PUBLIC

Pour mémoire : règlement grand-ducal du 25 janvier 2008 portant exécution de la loi sur l'accessibilité des lieux ouverts au public ainsi que le **texte coordonné du 17 mars 2008 dudit règlement (www.legilux.lu)**.

1.2.17. LOI DU 13 MAI 2008 SUR LE STATUT UNIQUE

Pour mémoire : **Mutualité des employeurs assurant la « Lohnfortzahlung »**

La FTI est représentée au sein de la mutualité des employeurs.

Les statuts de la mutualité peuvent être consultés sur son site www.mde.lu.

1.2.18. LOI DU 24 OCTOBRE 2007 PORTANT CRÉATION D'UN CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

Pour mémoire : La note professionnelle n°44 à ce sujet a été intégrée dans la documentation OAI en décembre 2012.

JOURNÉE D'INFORMATION AU LYCÉE NIC BIEVER DE DUDELANGE

26/02/2014



Ce congé peut être utilisé pour suivre les formations proposées conjointement par l'OAI et le CRP-Henri Tudor (cf. 6.1.).

Suite à nos interventions conjointement avec la FTI, les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante ou libérale bénéficient d'une indemnité compensatoire payée directement par l'Etat. Elle est fixée sur la base du revenu ayant servi pour le dernier exercice cotisable comme assiette de cotisation pour l'assurance-pension.

Les différents formulaires relatifs à l'octroi d'un congé de formation et à la demande de remboursement de l'employeur sont téléchargeables sur le site Internet du Ministère de l'Education Nationale :

http://www.men.public.lu/sys_edu/form_vie/conge_indiv_formation/index.html

1.2.19. VEILLE LÉGISLATIVE / AVIS DE L'ORDRE CONCERNANT DES PROJETS DE TEXTE LÉGISLATIF

L'OAI assure une veille législative et réglementaire sur base du Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial A et Mémorial B).

Le secrétariat de l'OAI sélectionne les textes représentant un intérêt pour les membres qui sont alors publiés à la rubrique «espace membres» => «publications officielles» => «loi/règlements» du site www.oai.lu.

Sur base de ses contacts directs et suite à l'analyse des documents parlementaires, l'Ordre suite également les projets de lois et de règlements.

Les principaux dossiers traités pendant l'exercice écoulé sont repris sous 1.2.2., 1.2.4., 1.2.5., 1.2.8., 1.2.9., 1.2.10., 5.1., 5.2. et 5.4.

Les avis de l'OAI peuvent être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».

2. CADRE CONTRACTUEL

2.1. MISSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Le secrétariat de l'Ordre se tient à votre disposition pour toute question relative à l'application des contrats, qui sont disponibles dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «contrats-types» => «contrats secteur public».

2.1.1. CONTRATS-TYPES ARCHITECTES POUR LES SECTEURS ÉTATIQUE ET COMMUNAL

* Etat

Lors de la réunion du 8 avril 2014 avec le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures François BAUSCH, l'OAI a présenté l'historique de ce dossier. L'accent a été mis sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une augmentation des taux d'honoraires, mais bien d'une rémunération des prestations supplémentaires requises suite à l'évolution de la législation/réglementation et de la complexité du processus de construction, et d'une adaptation aux procédures actuellement appliquées.

Dans son courrier du 28 juillet 2014, le Ministre François BAUSCH a indiqué qu'il présentera ce dossier au Conseil de Gouvernement dans le cadre de l'élaboration du budget 2015.

Lors de sa conférence dans le cadre de l'assemblée générale OAI du 22 octobre 2014, le Ministre François BAUSCH a indiqué que les négociations passées dans ce dossier ne sont absolument pas remises en cause et que ce dossier important sera poursuivi.

Une nouvelle réunion à ce sujet avec le Ministre François BAUSCH aura lieu mardi 2 décembre 2014.

Pour mémoire : Ad contrats-types actuellement en vigueur

Plusieurs membres ont rapporté que l'ABP considère que l'établissement d'un PAP fait partie du contrat de base et ne nécessite donc pas de rémunération supplémentaire. L'OAI avait abordé ce point lors de la réunion du 24 janvier 2012.

Cependant, devant de nouveaux exemples en la matière, l'OAI a adressé le 28 mars 2013 un courrier au Directeur de l'ABP Jean LEYDER lui demandant de confirmer que cette prestation est bien à rémunérer en sus d'une mission de base.

Dans sa réponse du 15 avril 2013, Jean LEYDER indique qu'il considère que pour tout projet dont la phase des autorisations n'est pas encore achevée, tous les dossiers d'autorisation nécessaires à la réalisation de l'ouvrage sont considérés comme faisant partie intégrante du contrat d'architecte et d'ingénieur.

Dans son courrier du 17 octobre 2013, l'OAI a souligné qu'une telle position est indéfendable.

Les missions de l'architecte ou de l'ingénieur sont celles expressément et exhaustivement définies dans son contrat et conformes à l'usage. C'est en fonction de l'étendue des

ANNUAIRE DES MEMBRES



missions que les honoraires correspondants sont établis.

Si des **prestations spéciales**, de surcroît complexes et longues (telles que des études PAP, la découverte d'une pollution du sol ou d'un problème de vice du sol,..) ne figurent pas au contrat, de telles tâches **sont à l'évidence exclues de la mission de l'architecte ou de l'ingénieur.**

* Communes

Dès finalisation du contrat-type architecte pour le secteur étatique, l'opportunité d'une mise à jour du contrat-type pour les communes sera évaluée.

2.1.2. CONTRATS-TYPES INGÉNIEURS-CONSEILS POUR LES SECTEURS ÉTATIQUE ET COMMUNAL

* Etat

Cf. sous 2.1.1. Etat.

* Communes

Cf. sous 2.1.1. Communes.

2.1.3. CONTRATS-TYPES AMÉNAGEMENT COMMUNAL (PAP, PAG, ...)

Dossier en cours.

2.1.4. CONTRAT-TYPE COORDINATION-PILOTAGE / PROJECT MANAGEMENT

Pour mémoire : L'objectif principal du groupe de travail OAI est d'établir une définition claire :

- ▶ de la mission de coordination-pilotage intégrée au sein de la maîtrise d'œuvre (concepteurs)
- ▶ de la mission de coordination-pilotage / project management («Bauherrenaufgaben»: tâches de suivi et de décision du maître d'ouvrage dans le développement de son projet, maîtrise d'ouvrage délégué (MOD), assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO),...)

Dès finalisation du contrat, le projet sera soumis au CRTI-B en vue de remplacer le contrat-type actuellement en place.

Les travaux en la matière seront relancés sous peu.

2.1.5. CONTRATS-TYPES INGÉNIEURS-CONSEILS PONTS ET CHAUSSÉES

Lors de la réunion de concertation du 11 mars 2014, **René BIWER**, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées a soumis à l'OAI la proposition de document intégré reprenant la mise à jour des lignes de conduites et du contrat-type pour les prestations d'ingénieur-conseil « voirie et ouvrage d'art » pour les besoins des Ponts et Chaussées.

Il s'agit d'une synthèse des lignes directrices et du contrat-type. Le but était d'éliminer les incohérences, d'homogénéiser et de simplifier les textes.

L'avis de l'OAI sur ce document a été transmis le 24 juillet 2014 et présenté à l'Administration le 10 septembre 2014.

Une mise à jour de l'avis OAI a encore été adressée à l'Administration le 16 octobre 2014. Ce dossier sera finalisé sous peu.

2.1.6. CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU FONDS BELVAL

Pour mémoire : suite à nos négociations avec le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et l'Administration des Bâtiments publics quant à la mise à jour des contrats-types d'architecte et d'ingénieurs-conseils pour le secteur étatique, le concept détaillé de la maîtrise d'œuvre « architecte / ingénieur génie civil / ingénieur génie technique » sera largement ancré aux nouveaux contrats en élaboration.

Nous estimons que ces contrats donnent une réponse adéquate et satisfaisante à nos points de discussion restés en suspens, de sorte que ces textes pourront être appliqués dans le cadre des futurs projets lancés par le Fonds Belval.

2.1.7. CONTRAT-TYPE MISSION COORDINATION SÉCURITÉ CHANTIER

Pour mémoire : un GT de l'ACSSL est en train de mettre à jour ce contrat-type.

RECOMMANDATION OAI D'UN CONTRAT-TYPE ARCHITECTE POUR LE SECTEUR PRIVÉ



2.1.8. TAUX HORAIRES APPROUVÉS PAR L'ETAT LUXEMBOURGEOIS POUR LA RÉMUNÉRATION EN RÉGIE DE PRESTATIONS D'ARCHITECTE ET D'INGÉNIEUR POUR LE SECTEUR PUBLIC

Le secrétariat OAI a adressé aux membres les taux horaires mis à jour suivant l'indice 775,17, à appliquer aux prestations exécutées à partir du 01/10/2013, même si les prestations sont fournies dans le cadre de contrats signés avec les instances publiques avant cette date.

Le tableau est disponible sur www.oai.lu rubrique « contrats-types » => « taux horaires ».

2.2. MISSIONS DU SECTEUR PRIVÉ

2.2.1. CONTRAT-TYPE ARCHITECTE, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Le Conseiller désigné du Conseil de la Concurrence avait adressé en juillet 2013 ses griefs à l'encontre de la publication des barèmes d'honoraires recommandés pour le **secteur privé** par l'OAI.

L'OAI conteste les griefs et les faits reprochés, en particulier la description faite d'un Ordre qui, par la publication des barèmes d'honoraires litigieux, aurait cherché à protéger les intérêts catégoriels de ses membres au détriment des consommateurs.

Au contraire, la bonne foi de l'OAI n'est nullement contestée.

En effet, l'OAI a publié son « **contrat-type architecte, recommandation pour le secteur privé** », notamment suite aux demandes de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC). Les membres de l'ULC souhaitaient disposer d'un texte de référence pour engager leur relation de confiance avec les architectes et les ingénieurs-conseils.

Néanmoins eu égard à certaines jurisprudences européennes récentes et restrictives en matière de barèmes recommandés par un ordre professionnel, et afin d'abrégier la procédure, l'Ordre a proposé des engagements. Suivant une communication du Conseil de la Concurrence, « les décisions d'engagement sont adoptées sans imposition d'une amende à l'encontre des entreprises visées. Elles marquent un point final à des querelles juridiques à l'issue incertaine au bout de procédures longues et coûteuses tant pour les entreprises en cause que pour l'Etat ».

La procédure d'engagement n'implique donc pas de reconnaissance de responsabilité mais permet de clôturer la procédure ouverte par le Conseil de la Concurrence.

Par décision du 5 février 2014, le Conseil de la Concurrence a accepté les engagements présentés par l'OAI. Ces engagements ont été réalisés par l'OAI le 21 février 2014, se traduisant notamment par l'arrêt de la publication du barème d'honoraires recommandés pour les prestations d'architecte pour le secteur privé. **Par contre, la recommandation d'un contrat-type / prestations est toujours publiée par l'OAI sur son site www.oai.lu à la rubrique « accueil » => « contrats-types ».**

Une séance d'information pour les architectes, membres obligatoires de l'OAI a eu lieu dans le cadre de la réunion élargie du Comité des Architectes le 24 mars 2014.

Des informations complémentaires peuvent être retrouvées sur le site www.oai.lu à la rubrique « actualités ».

L'Ordre étudiera également en parallèle différents axes :

- ▶ Publication de tableaux indiquant le **volume horaire nécessaire par prestation** et un module réservé aux membres pour **calculer leurs taux horaires** (exemple : Belgique).
- ▶ Publication par l'OAI de **statistiques annuelles indicatives** des honoraires pratiqués par les membres.
- ▶ **Simulateur d'honoraires** mis à disposition par un organisme tiers (exemple : France).
- ▶ Soutien OAI aux membres dans le **calcul des coûts de revient** au sein des bureaux.
- ▶ Le cas échéant, **publication par l'ULC de barèmes indicatifs** sur base d'une enquête réalisée par l'ULC, comme mentionné lors de la réunion de concertation du 24 février 2014 avec l'ULC.
- ▶ Etablissement des **barèmes par règlement grand-ducal**
Ajout d'un article dans le projet d'amendement de la loi OAI en cours : « *Le Ministre de l'Economie établira en négociation avec l'OAI un règlement grand-ducal déterminant des barèmes de rémunération des membres obligatoires de l'OAI pour le secteur privé.* »
- ▶ Lancement d'une **initiative commune France / Belgique / Luxembourg** (mandat du CAE en la matière), **avec le soutien de l'Allemagne, au niveau européen** : réaffirmer le caractère d'intérêt public des missions d'architecte et d'ingénieur-conseil et **ouvrir aux Ordres légaux la possibilité de recommander voire indiquer des barèmes.**

Pour mémoire : Une relation contractuelle claire, précise et équitable va de pair avec une relation de confiance entre l'architecte et son client.

La **recommandation OAI de contrat-type architecte pour le secteur privé** a été mise à jour en mars 2013 par le Comité des Architectes suite aux retours d'expérience sur le terrain. Elle peut être téléchargée au format pdf ou word sur notre site www.oai.lu rubrique

FICHE D'OUVERTURE DE DOSSIER



BAUHÄREPRÄIS OAI



Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI et dans de nombreuses librairies au prix de 20 euros TTC ; ou bien en effectuant un virement de 20 euros TTC sur le compte de l'OAI
IBAN LU52 0019 1000 4602 3000,
BIC BCEELULL
avec la mention «Bauhärepräis OAI 2012»
et votre adresse complète.

«contrats-types» => «contrats secteur privé».

La **fiche d'ouverture de dossier**, également disponible sur le site www.oai.lu, est destinée à faciliter et à structurer l'entrée en relation contractuelle avec le client.

2.2.2. CONTRAT-TYPE INGÉNIEUR, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Pour mémoire : Un groupe de travail OAI ad hoc s'est constitué afin d'élaborer un **contrat cadre** portant sur les clauses générales communes pour le secteur privé et sur des **fiches reprenant les prestations relatives aux différentes spécialisations dans le domaine de l'ingénierie**:

Structures; aménagements extérieurs; génie technique (installation thermique et aéraluque; génie technique sanitaire; génie technique électricité); urbanisme (PAP); paysagisme; dossier d'autorisation; études particulières; certification énergétique.

2.2.3. CONTRAT-TYPE ARCHITECTE D'INTÉRIEUR, RECOMMANDATION POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Pour mémoire : Le groupe de travail OAI «Architectes d'intérieur» élabore une recommandation de contrat-type pour le secteur privé.

2.2.4. RECOMMANDATION D'UN CONTRAT-TYPE EN MATIÈRE DE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS D'HABITATION

Pour mémoire : l'OAI a publié en septembre 2010 une **recommandation d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation**.

Ce document est disponible sur notre site www.oai.lu à la rubrique «contrats-types» => «contrats secteur privé».

2.2.5. RECOMMANDATION D'UN CONTRAT-TYPE EN MATIÈRE DE CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS FONCTIONNELS

Pour mémoire : suite à la publication le 1^{er} octobre 2010 au Mémorial A n°173 du règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels, et **après les premières expériences sur l'application de ces textes**, le groupe de travail OAI « CPE » évaluera l'opportunité d'établir une recommandation de contrat-type en la matière (cf. 2.2.4.).

3. ATTRIBUTION DES MISSIONS

3.1. APPLICATION DE LA LOI SUR LES MARCHES PUBLICS

La fiche de travail OAI « Législation sur les marchés publics » est un outil offrant une vue d'ensemble et facilitant l'application pratique de cette législation très complexe.

La **version mise à jour en janvier 2014** suite à la publication des nouveaux seuils en matière de marchés publics **peut être téléchargée sur le site www.oai.lu** à la rubrique « publications professionnelles » => « fiches de travail ». Elle est également disponible en version imprimée au secrétariat de l'OAI sur simple demande par mail à oai@oai.lu (version avant la mise à jour des seuils de janvier 2012).

3.2. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL DU 10 JUILLET 2011 FIXANT LES RÈGLES RELATIVES AU DÉROULEMENT DES CONCOURS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, D'URBANISME, D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIEURIE

Le projet de **manuel OAI sur les concours d'architecture** a été transmis le 5 octobre 2013 au Ministère du Développement Durable et des Infrastructures (MDDI) et au Syvicol afin qu'ils puissent prendre connaissance de ce texte et transmettre leurs éventuelles remarques.

L'OAI a reçu le 21 janvier 2014 une délégation du Syvicol, composée de son Vice-Président **Paul WEIDIG**, de l'Architecte-directeur de la Ville d'Esch-sur-Alzette **Luc EVERLING** et de la Conseillère 1^{ère} classe **Mireille COLBACH-CRUCHTEN**.

Le Syvicol a indiqué accueillir très favorablement ce texte. L'OAI a intégré les remarques du Syvicol et a transmis une nouvelle version intégrée au Syvicol et à l'Administration des Bâtiments publics (ABP).

L'avis MDDI / ABP a été reçu le 14 mai 2014, et une réponse aux questions soulevées a été transmise le 17 juillet 2014.

Une réunion de concertation MDDI / ABP / OAI a lieu le 8 octobre 2014.

Dans le cadre du cycle 2014-2015 des formations continues OAI / CRP-HT, une formation d'une journée est déjà prévue **mardi 10 février 2015 de 8h à 18h au siège OAI**. Ce module sera l'occasion de présenter aux organisateurs de concours le manuel proposé par l'OAI

SITE INTERNET WWW.OAI.LU



ainsi que les meilleures pratiques en la matière.

L'OAI proposera sur le site www.oai.lu une liste des membres de l'OAI ayant suivi ce module à destination des maîtres d'ouvrage recherchant des bureaux pour les assister dans l'organisation de leurs procédures d'attribution des missions de membres OAI.

Pour mémoire : l'Ordre a mis rapidement en œuvre 4 chantiers suite à la publication au Mémorial A n°149 du 22 juillet 2011 (cf. www.legilux.lu) du règlement grand-ducal du 10 juillet 2011 :

- 1 L'établissement d'un **manuel sur les concours d'architecture**
- 2 La **formation des organisateurs de concours** et une **liste de membres proposant leurs services en la matière**
- 3 La **formation des membres de jury**
- 4 **Organisation d'une séance d'information commune Syvicol / OAI.**

Une version imprimée du manuel ne sera pas réalisée, afin de pouvoir le mettre à jour rapidement. L'Ordre prépare également un **dépliant de présentation** («teaser») imprimé de ce dossier avec les messages principaux.

3.3. COMMISSION OAI « ATTRIBUTION DES MISSIONS A / IC, CONCOURS...»

* Procédures avisées par l'OAI à la demande du commettant

Pendant l'exercice écoulé, la **commission OAI «Attribution des missions A / IC» a avisé 5 règlements de concours**, consultations d'architectes ; procédure préalable à l'approbation par le Conseil de l'Ordre et à la désignation de délégués OAI au sein d'un jury.

3 dossiers ont été amendés et approuvés :

- ▶ l'appel à candidatures du Fonds Kirchberg «îlot mixte Porte de l'Europe», quartier européen nord – Plateau de Kirchberg. 1 délégué de l'OAI a été intégré au jury de ce concours.
- ▶ le concours de projets à deux phases avec présélection des candidats du CHEM pour la planification et la construction d'un hôpital de 600 lits à Esch/Alzette (Südspidol). 1 délégué de l'OAI a été intégré au jury de ce concours.
- ▶ le concours pour la conception et la construction de logements à prix abordables sur des terrains "Baulücken" appartenant à la Ville de Luxembourg. 2 délégués de l'OAI ont été intégrés au jury de ce concours.

* Débriefing du concours du Fonds Kirchberg «Construction d'immeubles à appartements et conception paysagère de l'espace public dans le Quartier du Kiem»

Une délégation du Fonds Kirchberg, composée de son président **Patrick GILLEN**, **Marianne BRAUSCH**, **Fabienne WAGNER** et **Miguel FERNANDES**, a reçu l'OAI le 25 février 2014.

Le suivi du concours du Fonds Kirchberg «Construction d'immeubles à appartements et conception paysagère de l'espace public dans le Quartier du Kiem» et les enseignements à tirer pour de futurs concours, le projet de manuel OAI sur les concours d'architecture et d'éventuelles actions communes ont été discutés.

* Marché de maîtrise d'œuvre VDL pour la construction d'un stade national de football / rugby

La Bourgmestre de la Ville de Luxembourg (VDL) **Lydie POLFER**, accompagnée de l'Architecte-Directeur de la VDL **Martine VERMAST**, a reçu le 20 mai 2014 une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA**, **Sala MAKUMBUNDU**, **Marc FEIDER** et **Pierre HURT**.

L'application de la réglementation par la Ville de Luxembourg, l'information des membres OAI sur les changements d'interprétation des textes de la VDL et le délai de traitement administratif des dossiers ont notamment été discutés.

En ce qui concerne la procédure d'attribution de la mission d'architecte et d'ingénieurs-conseils pour le nouveau stade de football/rugby à la Cloche d'Or, l'OAI a plaidé pour l'organisation d'un concours pour la conception d'un tel objet d'envergure nationale.

Lydie POLFER souligne que, vu les délais très serrés en la matière, un marché négocié avec appel international de candidatures sera lancé pour lequel 3 à 4 équipes architecte-ingénieur génie civil-ingénieur génie technique seront retenues.

Une deuxième entrevue avec Lydie POLFER, accompagnée d'**Aloyse ACHTEN** et **Sandra MATHES**, avec **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**, a eu lieu le 8 juillet 2014 et a porté sur la possibilité pour les ingénieurs-conseils de participer dans plusieurs équipes à la présélection de cet appel de candidatures.

Vu la contrainte de temps très forte à laquelle est soumise la VDL, la procédure en cours ne sera pas modifiée et l'avis juridique de la VDL sera respecté, c'est-à-dire qu'un bureau

BROCHURE DISTRIBUÉE LORS DE LA MISSION ÉCONOMIQUE EN SUISSE

13-14/06/2013



ne pourra pas participer à plusieurs équipes au niveau de la présélection.

La Bourgmestre Lydie POLFER souligne que pour les prochaines procédures, la présélection se fera en deux temps : dans un premier temps la sélection des architectes, qui constitueront leur équipe pluridisciplinaire avec les ingénieurs du génie civil et du génie technique dans un deuxième temps.

L'Ordre utilisera cet exemple pour demander au Ministre François BAUSCH d'insérer les amendements nécessaires dans la mise à jour de la législation et de la réglementation sur les marchés publics qui sera entreprise dans le cadre de la transposition de la nouvelle directive européenne 2014/24/EU en la matière.

En effet, l'interprétation actuelle n'est nullement adaptée au marché luxembourgeois.

3.4. ATTRIBUTION DES MISSIONS D'INGÉNIEURS-CONSEILS DU DOMAINE DES EAUX

De nombreuses réunions de concertation avec l'ALUSEAU ont été organisées afin d'élaborer un document-cadre pour organiser les procédures négociées "Appel de candidatures sur dossier de références" en vue de l'attribution des missions d'ingénieurs-conseils du domaine des eaux. Les contrats-types pour les domaines des eaux et les procédures d'approbation des projets par les différentes instances en charge de ces dossiers ont également été discutés.

3.5. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION DES MISSIONS IC

Pour mémoire : Afin de mieux structurer les procédures d'attribution des missions d'ingénieurs-conseils, notamment au niveau des critères de sélection des candidats et des critères d'attribution, un groupe de travail OAI en collaboration étroite avec le Comité des Ingénieurs a préparé un vade-mecum à ce sujet qui a été transmis par mail aux membres de l'OAI le 26 janvier 2011.

Une enquête sur l'application de ce vade-mecum a été lancée le 30 janvier 2013 auprès des bureaux d'ingénieurs-conseils, siège au Luxembourg.

Les 6 bureaux ayant répondu n'ont pas rapporté de problèmes particuliers à ce sujet.

3.6. PRIVATE PUBLIC PARTNERSHIP (PPP)

Lors de l'entrevue du 8 avril 2014 avec l'OAI, le Ministre du Développement durable et des Infrastructures François BAUSCH a indiqué qu'un bilan sur les procédures PPP est en préparation pour être présenté à la Chambre des Députés.

3.7. EXPORT DES PRESTATIONS DE MEMBRES DE L'OAI

Le Conseil de l'Ordre a relancé le **groupe de travail OAI ad hoc** et a effectué une **enquête auprès des membres**, dont les résultats démontrent le fort intérêt de nos professions à s'engager dans la voie de l'export. En effet, sur 670 bureaux contactés, 70 souhaitent effectuer des prestations à l'export.

Les résultats ont été présentés à la Secrétaire d'Etat à l'Economie Francine CLOSENER lors de l'entrevue du 2 avril 2014.

* Publication sur les réalisations à l'étranger de membres OAI et sur les réalisations au Luxembourg et à l'étranger de membres OAI disposant d'une certification environnementale

Pierre HURT, Directeur de l'OAI, a reçu la Secrétaire Générale de Luxembourg for Business (Lfb) Carole TOMPERS le 5 novembre 2013.

Les **initiatives de l'OAI en matière d'export** ont notamment été présentées et des informations ont été échangées sur ce dossier.

Le projet de publication sur les réalisations à l'étranger de membres OAI et sur les réalisations au Luxembourg et à l'étranger de membres OAI disposant d'une certification environnementale est accueilli favorablement par Lfb. Il s'intègre dans le concept développé par Lfb pour promouvoir la filière construction luxembourgeoise.

Cette publication présentera de manière thématique les atouts du secteur luxembourgeois de la construction et les réponses apportées par les membres OAI aux problèmes contextuels posés (savoir-faire en matière d'écoconstructions,...).

Outre la publication d'un livre, ce dossier sera intégré dans la communication en ligne de Luxembourg for Business selon son corporate design.

Les membres OAI ont été appelés à proposer leurs projets dans la base de données interne à l'OAI de réalisations de membres.

Cette publication sera finalisée au 1^{er} trimestre 2015.

ACCUEIL D'ACTEURS RUSSES DU DOMAINE DE LA CONSTRUCTION

07/11/2013



© Chambre de Commerce

* FIABCI Word Congress du 17 au 22 mai 2014 à Luxembourg

La Fédération Internationale des Professions Immobilières FIABCI a organisé son **65^{ème} congrès mondial du 17 au 22 mai 2014 au Luxembourg** en collaboration avec l'OAI. **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI, a notamment participé aux nombreuses réunions de l'Advisory Board FIABCI à ce sujet.

La conférence de lancement de ce congrès a eu lieu le 3 octobre 2013 au Forum da Vinci. **Bob STROTZ**, architecte, président de l'OAI à ce moment, a présenté les initiatives de l'OAI en matière d'export. **Nadine GUTENSTEIN**, architecte, membre du groupe de travail OAI «Export» a exposé des projets et réalisations de membres de l'OAI à l'étranger.

Les présentations de l'OAI lors de cette manifestation peuvent être consultées sur le site www.oai.lu à la rubrique «actualités».

En marge du programme officiel, les délégués de l'OAI **Christine MULLER**, architecte, et **Rodolphe MERTENS**, architecte, ont organisé le 19 mai 2014 un **workshop traitant des moyens de répondre à la topographie particulière de la Ville de Luxembourg**, dont les résultats ont été présentés le 22 mai 2014 dans le programme officiel du congrès mondial.

Un article à ce sujet sera publié dans le prochain bulletin OAI.

* Accueil d'une délégation russe d'acteurs du secteur de la construction le 07/11/2013

Le Ministère de l'Economie, en collaboration avec l'Ambassade du Luxembourg à Moscou, la Chambre de Commerce à Luxembourg et l'OAI, a organisé un séminaire à l'occasion du passage à Luxembourg le 7 novembre 2013 d'une délégation russe d'acteurs dans le domaine de la construction.

Les initiatives de l'OAI en matière d'export ont été présentées par **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI. L'architecte **Nadine GUTENSTEIN**, membre du groupe de travail OAI «Export», a exposé des projets et réalisations de membres de l'OAI à l'étranger.

* Voyage d'études à Bottrop (Allemagne) le 31 mars 2014

L'Ambassade du Luxembourg à Berlin a organisé le 31 mars 2014 un voyage d'études à Bottrop (Allemagne), ville modèle en matière de rénovation énergétique, auquel a participé une délégation de membres OAI.

Pour mémoire : L'objectif général de l'OAI est d'aider ses membres à s'exporter:

- ▶ dans la Grande Région
- ▶ en Europe
- ▶ en dehors de l'Europe.

Il importe de montrer le dynamisme du secteur des architectes et des ingénieurs-conseils au Luxembourg surtout au cours des 20 dernières années.

Les membres de l'OAI ont de nombreux atouts à faire valoir en la matière : multi-culturalité, maîtrise des langues (polyglotte), études à l'étranger, application / adaptation à différents cadres légaux, réglementaires, normatifs, compréhension interne des systèmes français et allemand, qualité de la phase conception, qualité de la phase exécution (détails sur chantier),...

Les axes suivants seront poursuivis par l'OAI :

1. Publications de nos membres dans des revues spécialisées internationales
2. Participations de nos membres à des prix prestigieux à l'étranger, à des concours internationaux, à des jurys de concours internationaux
3. Conférences de nos membres à l'étranger
4. Contacts auprès des ambassades / consulats
5. Diffusion encore plus suivie des publications OAI dans des revues spécialisées internationales
6. Initiatives similaires aux systèmes en F et D :
AFEX <http://www8.archi.fr/afex/> ,
NAX <http://www.architekturexport.de/>
Proposer la création d'une asbl « ALEX - Architectes et Ingénieurs-Conseils luxembourgeois à l'export »
7. Relance de LUXBUILD
Initiative lancée dans les années 90, entre autres, par la Chambre de Commerce, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de l'Economie : recueil présentant des concepteurs et des entreprises de construction, à présenter lors de missions économiques, à transmettre aux ambassadeurs / consuls luxembourgeois à l'étranger
8. Meilleure utilisation des voies de communication des universités étrangères
9. Participation aux voyages officiels à l'étranger organisés par la Chambre de Commerce
10. Contacts avec le Ministère de l'Economie

FICHE DE TRAVAIL GÉNÉRALE «COLLABORATION ENTRE MEMBRES OAI»



11. Contacts avec le Ministère des Classes Moyennes
12. Contacts avec le Ministère des Affaires Etrangères
13. Contacts avec l'Office du Ducroire (Luxembourg Export Credit Agency)
14. Participation au « branding » for Luxembourg : Contact avec Luxembourg for Business
15. Contacts avec le Ministère du Tourisme (architecture et ingénierie : atouts pour présenter le Luxembourg à l'étranger...)
16. Contacts avec le Ministère de la Culture (architecture et ingénierie : fait culturel)
17. Mise en place d'un cadre juridique et d'informations pour favoriser l'export (cf. statuts-types GIE, GEIE, documentation OAI avec des informations sur les autorisations de bâtir en France, en Belgique,...)
18. Constitution d'un réseau luxembourgeois « Export du secteur de la construction » regroupant les acteurs des domaines suivants: promotion, financement, conception, construction, exploitation, recyclage, ...
Cf. initiative LUXBUILD (9)
Contact avec : Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre Immobilière, Groupement des Entrepreneurs, Fédération des Artisans, Fedil, UEL, LuxREAL, Luxembourg for Finance,...

Pierre HURT, Directeur de l'OAI, a rencontré le 9 août 2013, **Tom THEVES**, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de l'Economie (MECO), et **Pierre FRANCK**, Conseiller de Légation adjoint au MECO détaché du Ministère des Affaires Etrangères, qui ont indiqué accueillir favorablement les propositions d'initiative de l'OAI en matière d'export. Ils ont apporté des informations complémentaires en la matière.

4. OPTIMISATION DE LA COLLABORATION

4.1. COLLABORATION ENTRE MEMBRES OAI

Pour gagner en efficacité et en rentabilité, il faut une meilleure communication afin de pouvoir traiter les problèmes le plus en amont possible (Gestion des modifications, répartition des tâches, synchronisation, définition du prix au m³...), et une meilleure connaissance mutuelle des intervenants.

Un groupe de travail OAI ad hoc a préparé un tableau reprenant toutes les missions à réaliser au cours d'un projet pour vérifier les attributions des différents intervenants architectes, ingénieurs-conseils et autres professionnels, ainsi que des mises à jour de fiches de travail existantes et de nouvelles fiches de travail qui formalisent certaines procédures.

Ces documents peuvent être téléchargés dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «collaboration entre membres OAI».

S'agissant d'un processus continu qui sera nourri par vos apports que nous espérons abondants, les documents ne seront publiés qu'en ligne afin d'assurer une parfaite réactivité aux nouvelles données.

Le groupe de travail prépare actuellement de nouvelles fiches et une séance d'information à destination des salariés de bureaux membres de l'OAI est en cours d'organisation.

En outre, des séances de «coaching» pour les acteurs de la maîtrise d'oeuvre sur des projets concrets seront proposées. Les retours d'expérience seront présentés à l'ensemble des membres de l'OAI.

Pour mémoire : Une première séance d'information, destinée aux administrateurs / gérants de bureaux membres de l'OAI, a eu lieu le 24 septembre 2013 au siège OAI - Forum da Vinci. Elle avait pour objectif de leur permettre d'organiser une transmission efficace à l'intérieur de leur structure.

Les membres sont priés de transmettre au secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu) toutes leurs suggestions pour propager ces informations au sein de leurs bureaux, afin d'atteindre leurs salariés.

L'assemblée générale OAI du 25 octobre 2012 a voté l'ajout suivant au règlement d'ordre intérieur de l'OAI :

Article 33 §2 (Rapport entre membres de différentes disciplines) : Ajout 2^{ème} alinéa :

« Afin d'optimiser leur collaboration, les membres de l'OAI s'engagent à communiquer au sein de leurs bureaux les recommandations de l'Ordre reprises dans l'outil OAI «Collaboration entre membres» et de les appliquer au niveau de leur travail quotidien.»

4.2. CONCERTATION AVEC LES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR

Suite à son élection le 24 octobre 2013, le président de l'OAI **Jos DELL** souhaitait rencontrer les différentes professions qui ne sont pas directement représentées au Conseil de l'Ordre afin qu'elles puissent lui présenter leurs attentes et leurs préoccupations principales.

BROCHURE OAI SUR LES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR



BROCHURE OAI «IL Y A DU GÉNIE DANS VOTRE QUARTIER»



Lors de cette réunion avec une délégation d'architectes d'intérieur, composée de **Christiane BESCH**, membre du Comité des Architectes, **Nathalie JACOBY** et **Margot WIESENER**, et en présence du Directeur **Pierre HURT**, la visibilité des architectes d'intérieur, avec l'organisation d'une table ronde sur cette profession, le projet d'une recommandation OAI d'un contrat-type architecte d'intérieur pour le secteur privé et l'attribution des missions d'architecte d'intérieur ont notamment été discutés.

4.3. CONCERTATION AVEC LES COORDINATEURS-PILOTES / PROJECT MANAGERS

Le président de l'OAI **Jos DELL**, le Vice-Président **Andrea DE CILLIA** et le Directeur **Pierre HURT** ont rencontré le 12 décembre 2013 une délégation des coordinateurs-pilotes / project managers, membres de l'OAI, composée de **Michel RUPPERT**, membre du Comité des Ingénieurs, et de **Philippe BEISSEL**.

L'importance de définir les différentes missions de concepteurs, de maîtrise d'œuvre, de maîtrise d'ouvrage, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de project management, de coordination et de pilotage, de délimiter les différents domaines d'activité et de structurer les interfaces a été soulignée.

L'attribution des missions de coordinateur-pilote et la relance du groupe de travail OAI pour l'établissement d'un contrat-type coordination/pilotage ont également été abordées.

4.4. CONCERTATION AVEC LES URBANISTES-AMÉNAGEURS ET LES ARCH./ING. PAYSAGISTES

Le président de l'OAI **Jos DELL**, le Vice-Président **Andrea DE CILLIA** et le Directeur **Pierre HURT** ont rencontré le 20 décembre 2013 une délégation des urbanistes- aménageurs et des architectes-/ingénieurs-paysagistes, composée du membre du Comité des Architectes **Christine MULLER** et des membres du Comité des Ingénieurs **Maja DEVETAK** et **Chantal ZEYEN**.

La visibilité de ces 2 professions, avec l'organisation d'une table ronde à ce sujet liée à la publication d'une brochure, l'attribution des missions d'urbaniste-aménageur et d'arch./ing.-paysagiste, l'application de la loi "Aménagement communal et développement urbain" et de la loi sur le droit d'établissement ont notamment été discutés.

4.5. CRTI-B

Plusieurs membres de l'OAI ont participé aux différents groupes de travail portant sur l'élaboration des clauses du CRTI-B.

L'architecte **Jos DELL**, délégué de l'OAI, participe au comité de gestion du CRTI-B.

Des travaux sont en cours afin de restructurer le CRTI-B sous forme d'un GIE en vue de renforcer son indépendance.

Cette nouvelle structure comportera à terme 3 personnes à plein temps.

Dans un premier temps, elle aura pour tâche principale la mise à jour et le maintien à jour des clauses contractuelles (références législatives, réglementaires et normatives) et des bibliothèques de prestations standardisées.

Le CRTI-weB devra être géré de manière indépendante au CRTI-B.

Le CRTI-B a présenté ce projet de restructuration le 27 mai 2014 au Ministre du Développement durable et des Infrastructures **François BAUSCH**, qui l'a accueilli très favorablement.

* CRTI-weB ®

Pour mémoire : le CRTI-B a poursuivi la mise en place d'un forum électronique pour le secteur de la construction. Il se compose actuellement de 2 modules :

- ▶ **Module CRTI-weB «Compte-rendu»** : outil Web destiné à faciliter la rédaction et la consultation des rapports de chantier grâce à une structuration standard des «briques» composantes du document.
- ▶ **Module CRTI-weB «Documents»** : outil permettant le partage de documents entre tous les participants d'un projet de construction.

4.6. COLLABORATION FORUM DA VINCI : ALI / ALIAI / OAI / TEMA.LU

Les copropriétaires du Forum da Vinci, à savoir l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI), représentée par son président **Yves ELSEN** et son trésorier **Dany WINBOMONT**, l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes, et Industriels (ALIAI), représentée par son président **Marc SOLVI**, par son trésorier **André BALDAUFF** et par son secrétaire général **Christian CORTINA**, l'OAI représenté par son président

RENCONTRES DGE / MYENERGY / MEMBRES OAI 29/04 ET 22/07/2014



Jos DELL et son directeur Pierre HURT, et Tema.lu (Technology Managers), représenté par son président Michel LOOS et son secrétaire Guy HOSS, se sont réunis le 11 décembre 2013 et le 10 mars 2014 afin de discuter de la future fusion ALI / ALIAI / Tema.lu et des moyens de dynamiser les activités au Forum da Vinci.

En outre, l'assemblée générale de la copropriété Forum da Vinci a eu lieu le 12 mars 2014 et quelques réunions du conseil syndical ont été organisées.

4.7. FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE (FAI)

2 délégués de l'Ordre siègent au conseil d'administration de la FAI.

1 réunion de concertation entre Nico STEINMETZ, Président de la FAI, Andrea RUMPF, Directrice de la FAI, Jos DELL, Président de l'OAI, et Pierre HURT, Directeur de l'OAI a eu lieu le 11 février 2014. Elle a notamment porté sur la collaboration entre la FAI et l'OAI.

Andrea RUMPF (FAI), Gilles SCHLESSER, Rédacteur en chef de la Revue Technique Luxembourgeoise (RT), Sonja REICHERT, responsable RT, Nadine REICHERT (ALIAI), Bob STROTZ, Pierre HURT et Yann JEGU (OAI) se sont également concertés le 3 mai 2014 au sujet des possibilités d'actions communes, de la recherche de synergies et de la nécessité de coordonner les agendas des différentes associations.

4.8. LËTZEBUERGER ARCHITEKTUR MUSEE ASBL (LAM)

Jos DELL, Président OAI, et Pierre HURT, Directeur OAI, ont rencontré le 9 mai 2014 Alain LINSTER, Président du LAM, Anne STAUDER et Thomas WARSCHAUER, membres du LAM. Cette association, ainsi que le grand potentiel et la nécessité d'organiser des archives sur les travaux des architectes et d'ingénieurs après 1945, ont été présentés.

La FAI, représentée par Nico STEINMETZ, Président FAI, Tatiana FABECK, Vice-Présidente FAI et Andrea RUMPF, Directrice FAI, le LAM, représenté par les délégués susmentionnés, et l'OAI, représenté par Jos DELL, Bob STROTZ, et Pierre HURT, se sont concertés le 3 juillet 2014 et le 24 juillet 2014 afin d'assurer une collaboration cohérente entre les 3 acteurs.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

5.1. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL « PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS D'HABITATION »

* Mise à jour de la réglementation

Le règlement grand-ducal du 26 mai 2014 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 30 novembre 2007 concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation et le règlement grand-ducal modifié du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels a été publié au Mémorial A n°99 du 12/06/2014.

Les modalités d'application de ce règlement grand-ducal, notamment en ce qui concerne l'étude de faisabilité, qui doit être établie par un ingénieur-conseil pour tous les projets de nouvelles constructions, ont notamment été discutées lors de la réunion de concertation du 30 juillet 2014 avec Tom EISCHEN, Commissaire de Gouvernement à l'Energie, et Daniel FLIES, de la Direction Générale de l'Energie.

* Rencontres café / croissant

Lors de la réunion de concertation Direction Générale de l'Energie / myenergy / OAI du 25 février 2014, il a été retenu d'organiser 2 fois par an des rencontres «café / croissant» au Forum da Vinci.

Ces rencontres consistent en un échange d'expériences avec le secteur des concepteurs. Georges REDING et Daniel FLIES de la Direction générale de l'Energie, Bruno BARBONI de myenergy, et Markus LICHTMESS, du bureau GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES INGENIEURS-CONSEILS, apportent, dans la mesure du possible sur place, des réponses aux questions posées préalablement par les membres OAI en relation avec la réglementation en matière de performance énergétique des bâtiments d'habitation et fonctionnels, le conseil en énergie ou l'intégration de mesures d'efficacité et de performance énergétique dans les instruments urbanistiques.

Les réponses d'une portée générale sont répercutées dans la FAQ professionnelle sur le site Internet de la Direction générale de l'Energie www.energyefficient.lu.

Il est prévu d'organiser 2 rencontres par an. Une trentaine de membres OAI, dont Jos DELL, Gilles CHRISTNACH, Steve WEYLAND et Max VON ROESGEN, a assisté à chacune des 2 premières réunions, qui ont eu lieu le 29 avril et le 22 juillet 2014.

Pour mémoire : L'OAI a publié en avril 2013 une mise à jour de la circulaire n°16 aux

SPOTS ARCHITECTOUR.LU SUR RTL TV



membres OAI concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation.

Le règlement grand-ducal du 5 mai 2012 modifiant les règlements grand-ducaux concernant la performance énergétique des bâtiments (Mémorial A n°96 du 11/05/2012 sur www.legilux.lu) renforce les exigences sur la performance énergétique des bâtiments d'habitation neufs à partir du 1^{er} juillet 2012.

L'échéancier pour l'amélioration continue de la performance énergétique des bâtiments d'habitation, basée sur les indices maximaux de dépense d'énergie, se présente comme suit :

A partir du	Classe d'isolation thermique	Classe de performance énergétique
1 ^{er} juillet 2012	C	B
1 ^{er} janvier 2015	B	A
1 ^{er} janvier 2017	A	A
1 ^{er} janvier 2019	Consommation d'énergie quasi nulle	

* **Liste OAI des architectes et des ingénieurs-conseils offrant leurs services dans le domaine BAUEN AN ENERGIE : Energiepass...**

Cette liste reprend actuellement **217 membres OAI** qui ont répondu à la circulaire de l'Ordre.

Ces bureaux fournissent des prestations de certificat de performance énergétique (CPE) (RGD du 30.11.2007) surtout pour les immeubles existants et de conseil en énergie (RGD du 20.04.2009 et du 12/12/2012).

La liste et la fiche d'inscription sur cette liste se trouvent sur le site www.oai.lu dans la rubrique « accueil » => « energiepass, liste des membres ».

Une recommandation OAI d'un contrat-type en matière de certificat de performance énergétique pour les bâtiments d'habitation a été publiée le 1^{er} octobre 2010 (cf. 2.4.).

5.2. RÈGLEMENT GRAND-DUCAL « PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS FONCTIONNELS »

* **Mise à jour de la réglementation**

L'échéancier pour l'amélioration continue de la performance énergétique des bâtiments fonctionnels, basée sur les indices maximaux de dépense d'énergie, se présente comme suit :

A partir du	Classe d'isolation thermique	Classe de performance énergétique
1 ^{er} janvier 2011	D	D
1 ^{er} janvier 2015*	C	C
1 ^{er} janvier 2019	Consommation d'énergie quasi nulle	

* *Echéance en voie d'adoption.*

cf. également 5.1.

* **Rencontres café / croissant**

cf. 5.1.

* **Formation « light » à destination des bureaux d'architectes**

Pour mémoire : L'OAI a publié en avril 2013 la **circulaire n°28 aux membres OAI** concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels.

Le règlement grand-ducal du 31 août 2010 concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels a été publié au Mémorial A n°173 du 1^{er} octobre 2010.

L'établissement de certificats de performance énergétique pour les bâtiments fonctionnels est ouvert aux architectes et aux ingénieurs-conseils sous réserve de suivre la formation proposée par le Ministère de l'Économie en la matière.

Le groupe de travail OAI « CPE » évaluera l'opportunité d'établir une recommandation de contrat-type en la matière (cf. 2.2.5.).

5.3. DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Une réunion de concertation entre une délégation de la Direction Générale de l'Énergie, composée du Commissaire de Gouvernement à l'Énergie **Tom EISCHEN**, de **Georges REDING** et de **Daniel FLIES**, **Gilbert THEATO**, Directeur de myenergy, **Jos DELL**, Président OAI, et **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI, a eu lieu le 25 février 2014.

AFFICHE OAI



Outre les rencontres café / croissant (cf. 5.1.), le suivi de la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments, la mise à jour des RGD sur la performance énergétique des bâtiments d'habitation et des bâtiments fonctionnels, le CRTI-B et le Conseil National de la Construction Durable (CNCD) (cf. 5.5.) ont été abordés lors de cette réunion.

Une nouvelle réunion entre **Tom EISCHEN** et **Daniel FLIES** de la Direction Générale de l'Energie, et une délégation de l'OAI, composée de **Gilles CHRISTNACH**, **Steve WEYLAND** et **Pierre HURT** a été organisée le 30 juillet 2014 au sujet de :

- ▶ la **performance énergétique** des bâtiments d'habitation et des bâtiments fonctionnels: application du règlement grand-ducal du 26 mai 2014 modifiant les règlements grand-ducaux en la matière, études de faisabilité, registre des certificats de performance énergétique mise en place par la Direction Générale de l'Energie et suivi des rencontres «café/croissant» Direction générale de l'Energie / myenergy / OAI.
- ▶ la **construction durable**: CNCD, création d'un centre de compétences de recherches en construction durable.

5.4. PROJET DE LOI N°6583 SUR LA PROMOTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLES ET CERTIFICATION LUNAZ DU MINISTÈRE DU LOGEMENT

L'avis de l'OAI sur le projet de loi n°6583 sur la promotion du logement et de l'habitat durables et sur la certification LUNAZ (documents publiés sur le site www.oai.lu à la rubrique «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai») ont été présentés lors de l'entrevue du 18 février 2014 avec la Ministre du Logement Maggy NAGEL.

Pour mémoire : A la demande du Ministère du Logement, **6 membres de l'OAI** ont suivi en 2013 une formation au projet de certification "Luxemburger Nachhaltigkeits-Zertifizierung für Wohngebäude - LUNAZ" et **ont testé cette certification sur des projets concrets**. Ces 6 membres ont transmis leur analyse au Ministère.

Ces membres ont présenté le 7 février 2014 à une délégation du Ministère du Logement, composée de **Claude WAGNER** et d'**Annick ROCK**, une liste non exhaustive de 24 remarques générales et fondamentales, qui seront pris en compte, dans la mesure du possible, par le Ministère.

Une réunion de debriefing avec tous les acteurs impliqués dans la phase de test a eu lieu le 9 octobre 2014.

5.5. CONSEIL NATIONAL POUR LA CONSTRUCTION DURABLE (CNCD)

La création du Conseil national pour la Construction Durable (CNCD) résulte de la volonté commune du secteur de la construction et du Gouvernement de favoriser une approche concertée des représentants du secteur luxembourgeois de la construction face aux évolutions et aux opportunités importantes auxquelles ce secteur devra répondre dans le proche avenir.

Annoncée en décembre 2013 dans le programme gouvernemental, la création du CNCD est approuvée par le Gouvernement réuni en conseil au début de l'année 2014 et devient effective en date du 27 juin 2014. Les travaux du CNCD, préparés depuis plusieurs mois par les membres fondateurs, commencent officiellement à la rentrée de septembre sous forme de plusieurs groupes de travail thématiques.

Association sans but lucratif, le CNCD regroupe les principaux représentants du secteur luxembourgeois de la construction au travers des membres fondateurs suivants: le CDEC (Conseil pour le développement économique de la construction), LuxReal (Real Estate Association of Luxembourg), le GFMC (Groupement des fabricants de matériaux de construction) et l'OAI.

Le Gouvernement luxembourgeois est représenté en tant que membre fondateur par les ministres ayant dans leurs attributions l'environnement, les travaux publics, le développement économique et l'énergie ainsi que le logement. 5 administrateurs représentent l'État et leurs ministères respectifs dans les organes de l'association. La présidence du CNCD est assurée en alternance par chacune des organisations membres.

Au-delà des professionnels du secteur de la construction, le CNCD s'adresse à l'ensemble de la société civile, tant au plan national qu'international. Le CNCD a vocation à coopérer avec les agences de promotion économiques et financières luxembourgeoises, notamment dans le cadre de la réflexion en cours sur le Nation Branding du Luxembourg.

L'association a notamment pour objet de promouvoir la construction durable, de contribuer à développer l'excellence des compétences de ses acteurs et d'améliorer la visibilité du secteur luxembourgeois de la construction durable au niveau international.

Le CNCD se profile comme un think tank, une source d'inspiration délivrant des informations et des recommandations accessibles pour le secteur de la construction et la société luxembourgeoise dans son ensemble. L'association est appelée à jouer un rôle d'observatoire, en amont des processus législatifs, réglementaires et normatifs relatifs à la construction durable.

4 ETAPES CLÉS POUR UNE RÉNOVATION RÉUSSIE



Le conseil d'administration du CNCD a défini pour 2014-2015 un plan d'action et mis en place quatre groupes de travail thématiques portant sur:

- ▶ le cadre législatif, réglementaire et normatif, en particulier la certification environnementale des bâtiments et des quartiers et la définition de critères durables extra-financiers pour les marchés de travaux ;
- ▶ les formations et les qualifications;
- ▶ la mobilisation et la sensibilisation en faveur de la construction durable;
- ▶ la promotion du secteur à l'international.

Le premier Président du CNCD est l'architecte **François THIRY**. L'OAI est représenté au Conseil d'Administration par l'ingénieur-conseil **Marc FEIDER** et l'architecte **Max VON ROESGEN**.

5.6. MYENERGY

myenergy et l'OAI se rencontrent régulièrement afin de se concerter sur des thèmes d'intérêt commun.

* Home & Living Expo / Semaine Nationale du Logement 2014

Dans le cadre de la Semaine Nationale du Logement 2014, myenergy a lancé son action d'information "Passiv bauen, aktiv gewinnen". Des projets de maisons passives conçues par des membres de l'OAI sont présentés sur le stand de myenergy, et un programme de visites guidées de maisons classe AAA réalisées ou en cours de construction est mis en place pour les 8 et 15 novembre 2014, suite notamment à un appel à propositions de membres de l'OAI dans la newsletter de juillet 2014.

* myenergy days du 21 au 23 mars 2014

L'OAI a participé au comité de sélection des orateurs pour la journée professionnelle des myenergy days, et a lancé un appel à ses membres pour qu'ils proposent des visites de maisons anciennes rénovées ou en cours de rénovation (portes ouvertes).

En outre, 2 réunions avec **Jeannot BEHM** le 29 novembre 2013 et le 21 janvier 2014 ont eu lieu afin de préparer ce salon dédié à la rénovation énergétique. Un guide "Les 4 étapes clés pour une rénovation réussie", reprenant les questions-clés que le maître d'ouvrage doit se poser avant d'engager un tel projet, a notamment été finalisé.

Ce document a été distribué sur le stand de myenergy et sur le stand de l'OAI.

4 bureaux membres de l'OAI actifs dans le domaine du conseil en énergie, ayant répondu à l'appel de l'OAI en la matière, se sont présentés sur le stand de l'OAI pendant toute la durée du salon.

* Intégration de mesures d'efficacité et de performance énergétique dans les instruments urbanistiques

Ce dossier a été discuté le 17 mars 2014 avec une délégation de myenergy, composée de son directeur **Gilbert THEATO** et de **Jean-Marc STAUDT**, et avec **Carla OLIVEIRA**, juriste à la Direction générale de l'Energie au Ministère de l'Economie.

Lors d'une seconde réunion le 11 septembre 2014, l'avis de l'OAI en la matière a été présenté par **Jos DELL**, **Uta TRUFFNER** et **Chantal ZEYEN**.

*LuxBUILD 2020

Lors de la réunion du 12 novembre 2013 avec **Christiane CONRADY**, les suites apportées à ce projet de myenergy visant à l'élaboration d'une feuille de route pour la formation continue des artisans en vue de respecter les objectifs à l'horizon 2020 en matière d'efficacité énergétique, ont été discutées.

5.7. ENERGIEAGENCE

cf. 6.5.

5.8. RÉGIME D'AIDES POUR LA PROMOTION DE L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE ET LA MISE EN VALEUR DES ÉNERGIES

Pour mémoire : Le **règlement grand-ducal du 12 décembre 2012** instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement a été publié au Mémorial A n°264 du 18 décembre 2012.

Les incitations financières constituent – ensemble avec le renforcement progressif des exigences en matière de performance énergétique des nouveaux bâtiments d'habitation et les efforts menés en matière de sensibilisation, d'information et de conseil – le principal levier pour assurer une contribution substantielle du logement aux objectifs

REMISE DES CERTIFICATS AUX PARTICIPANTS DES FORMATIONS OAI / CRP-HT

22/09/2014



contraignants et ambitieux auxquels le Luxembourg s'est engagé à l'horizon 2020 en matière de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre et en matière de recours aux sources d'énergie renouvelables.

Le nouveau régime, lequel couvre la période 2013 à 2016 inclus, vise les nouveaux logements à performance énergétique élevée, l'assainissement énergétique des logements existants et les installations techniques valorisant les sources d'énergie renouvelables.

Pour mémoire : Une liste de membres OAI fournissant des prestations de certificat de performance énergétique (RGD du 30/11/2007) surtout pour les immeubles existants et de conseil en énergie (RGD du 20/04/2009 et du 12/12/2012) a été publiée sur le site de l'OAI www.oai.lu dans la rubrique « accueil » => « energiepass, liste des membres » afin de répondre aux larges demandes des clients en matière de « Bauen an Energie ». (cf. 3.10.)

5.9. LÉGISLATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT : PLAN SECTORIEL, PACTE LOGEMENT, PAQUET LOGEMENT, PACTE CLIMAT

L'OAI a préparé 3 avis sur les projets des 4 plans directeurs sectoriels, dont le [plan directeur sectoriel "Logement"](#) (cf. 1.2.4.).

Pour mémoire:

- ▶ La **loi du 22 octobre 2008** relative au «[Pacte logement](#)» peut être consultée au Mémorial A n°159 du 27 octobre 2008 (cf. www.legilux.lu).
Par la signature de ce pacte, l'Etat et la commune s'engagent à unir leurs efforts pour augmenter l'offre de logements.
Les réflexions de l'OAI en la matière ont été publiées sur www.oai.lu rubrique «bulletin/avis/newsletter oai».
- ▶ Suite aux travaux des 4 groupes de travail «Partenariat pour l'environnement et le climat (PEC)», le Ministre du Logement, a présenté le **8 avril 2011** un paquet de mesures visant à lutter contre la pénurie de logements qui résulte notamment d'une croissance démographique accélérée («[Paquet Logement](#)»).
- ▶ La **loi du 13 septembre 2012** portant création d'un «[Pacte Climat](#)» avec les communes a été publiée au Mémorial A n°205 du 20/09/2012 (cf. www.legilux.lu). L'Etat vise à offrir aux communes, à travers ce pacte, un cadre de référence législatif, technique et financier pour faciliter leur intervention ciblée dans la lutte contre le changement climatique.

6. FORMATION

6.1. FORMATION CONTINUE OAI / CRP-HENRI TUDOR

La Commission scientifique des formations continues OAI / CRP-HT se réunit régulièrement afin de suivre les formations et de définir les contenus des différents modules. La délégation de l'OAI au sein de cette commission est composée de l'architecte **Max VON ROESGEN**, de l'ingénieur-conseil **Dany WINBOMONT**, de l'urbaniste-aménageur **Marie-Laure MIR** et **Pierre HURT**.

Le Comité de Pilotage OAI / CRP-HT définit les grandes lignes et le suivi financier de ce programme de formations. La dernière réunion a eu lieu le 11 septembre 2014.

Les 23 modules du cycle de formations continues OAI / CRP-HT 2013-2014 ont connu un beau succès avec la participation de 292 professionnels du secteur de la construction venant de 134 sociétés différentes.

Le taux de satisfaction avoisine les 90% ce qui est excellent et ce qui montre aussi l'importance de faire évoluer constamment le programme avec les enjeux du secteur.

La **remise des certificats aux participants du cycle 2013-2014** a eu lieu le 22 septembre 2014 en présence de **Marc HANSEN**, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.

A cette occasion, **Julien HAVET**, Coordinateur de la Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines urbanisme et environnement (CFUE), et **Claude BELCHE**, ingénieur-conseil, responsable du groupe de travail OAI « Guichet Urbanisme », ont présenté les initiatives de l'Etat, en collaboration avec l'OAI, en matière de simplification administrative dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement.

Afin de pouvoir offrir des formations innovantes répondant aux défis actuels, une réflexion approfondie a été réalisée avec la participation active d'acteurs institutionnels, sectoriels et issus des professions OAI : Service des Sites et Monuments Nationaux | Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg | energieagence | myenergy | CRTI-B | Administration des Bâtiments Publics | Université du Luxembourg | INFPC.

Le **programme du cycle 2014-2015**, préparé suite à cette réflexion, a été présenté lors de la remise des certificats aux participants du cycle 2013-2014.

Il peut être consulté au centre du présent rapport d'activité et sur le site www.oai.lu/formation.

PAGE DÉDIÉE SUR LE PORTAIL LIFELONG LEARNING



6.2. SÉANCES D'INFORMATION / CONFÉRENCES

Les séances d'information suivantes ont été organisées lors de cet exercice :

- a) **Séance d'information** OAI du 8 octobre 2013 tenue par Romain BONTEMPS, Expert-comptable Grant Thornton Weber & Bontemps, et Léon TOUSSAINT, BCEE, sur la **fiscalité dans l'immobilier**. **50 personnes y ont participé.**
- b) **1^{er} Bauschädenforum** OAI du 26 juin 2014 tenue par l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) et le courtier de l'OAI MARSH SA. **70 personnes y ont participé.**

6.3. BTS « INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS » AU LYCÉE JOSY BARTHEL DE MAMER

1^{ère} promotion 2012-2014 : 6 étudiants ont complété le cursus complet.

2^{ème} promotion 2013-2015 : il y a 10 étudiants inscrits au 3^{ème} semestre (2^{ème} année).

3^{ème} promotion 2014-2016 : il y a 12 étudiants inscrits au 1^{er} semestre (1^{ère} année).

Les membres OAI, disposés à tenir des cours au sein de ce BTS en tant que chargé de cours, sont priés de contacter le secrétariat de l'OAI par mail (oai@oai.lu).

Pour mémoire : un groupe de travail OAI présidé par le professeur **Michel PUNDEL** a identifié qu'une formation BTS «Infrastructures et Bâtiments» au Luxembourg serait la bienvenue pour les membres de l'OAI. Une telle formation pourra s'inspirer largement des cursus en place en France. Elle sera organisée au Lycée Josy Barthel de Mamer.

Ce nouveau BTS, ouvert aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques et menant au **diplôme de brevet de technicien supérieur «Conducteur de projets»**, comportera des cours obligatoires et des cours facultatifs pour permettre la flexibilité et l'orientation nécessaire. Il sera axé sur l'apprentissage d'une méthodologie de travail plutôt que de donner une formation pointue et spécialisée dans un domaine.

Le programme d'études est structuré en cinq chapitres:

1. Etudes d'un projet bâtiment
2. Etudes d'un projet infrastructures
3. Parties communes aux projets bâtiment et infrastructures
4. Enseignement général spécifique
5. Stage et Mémoire

Suite à l'accréditation par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de cette formation, les cours ont commencé en septembre 2012.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site www.ljbm.lu.

6.4. TABLE RONDE «FORMATIONS POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION»

* Mise en place d'une page dédiée sur le portail Lifelong Learning

Dans le cadre de cette initiative, une **page dédiée aux formations du secteur de la construction** a été mise en place en avril 2014 sur le portail Lifelong Learning géré par l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) à l'adresse <http://construction.lifelong-learning.lu>.

Cette page est structurée autour de 4 thématiques principales :

- ▶ Gestion d'entreprise et de projet
- ▶ Techniques de construction
- ▶ Construction durable et efficacité énergétique
- ▶ Sécurité et santé.

Basée sur un système de mots-clés, elle est automatiquement complétée par les nouvelles formations proposées qui peuvent intéresser le secteur.

* Formation «transverse» (concepteur / constructeur)

La Chambre des Métiers et l'OAI ont organisé le 23 janvier 2014 la formation en langue allemande «**Hygiene der Lüftungstechnik in der Praxis**» présentée par **Ralph BADEN** du Ministère de la Santé, et **Peter KVAS** de LTM Lüftungstechnik, au Centre de formation de la Chambre des Métiers.

Vu le succès rencontré par cette manifestation, avec plus de 70 inscrits, la formation a été répétée le 6 février 2014.

En outre, une conférence "Das Comeback des Holzbaus" a été organisée le 3 juin 2014 à la Chambre des Métiers. Des projets de membres OAI ayant répondu à l'appel dans la newsletter de décembre 2013 ont, entre autres, été présentés lors de cette manifestation.

Pour mémoire : Les professionnels du bâtiment sont confrontés à des ruptures importantes en termes de réglementation et de règles de l'art, de matériaux et technologies, d'organisation et de processus entre acteurs. Ces ruptures entraînent un besoin fort de partage et de mise à jour des connaissances et nécessiteront un accompagnement important, tant au niveau de l'information que de la formation de l'ensemble des acteurs du domaine de la construction.

VOYAGE D'ÉTUDES À MOSCOU

28/05-01/06/2014



L'organisation et la diffusion des connaissances issues de la recherche, de l'évaluation et des retours d'expérience constituent par conséquent un enjeu important.

Aujourd'hui déjà un certain nombre d'acteurs luxembourgeois ont intégré cet enjeu et propose des formations pour le secteur de la construction. Dans le but de mieux coordonner les différentes offres de formation et de mutualiser les efforts, l'OAI, représenté par **Max VON ROESGEN**, et le **CRP Henri Tudor** ont organisé une table ronde «**Formations pour le secteur de la construction**».

L'objectif de ces réunions est, d'une part que chaque acteur ait une vue globale de l'offre de formation luxembourgeoise dédiée au domaine de la construction et d'autre part de dégager des pistes afin de mieux coordonner nos activités respectives, d'identifier des collaborations potentielles et de mieux communiquer vers le secteur.

6.5. COLLABORATION AVEC L'ENERGIEAGENCE

L'énergieagence participe déjà à l'élaboration des modules de la partie « Construction durable » des cycles de formation OAI / CRP-HT.

Les membres de l'OAI constituent 2/3 des participants des formations organisées par l'énergieagence. La collaboration a donc été intensifiée afin que l'OAI contribue à la définition des contenus de ces formations et en vue de développer des formations spécifiques pour les membres de l'OAI.

Ainsi, l'organisation et le contenu d'une formation spécifique pour les membres de l'OAI sur le calcul des ponts thermiques ont été définis lors de plusieurs réunions de travail.

Un groupe de travail OAI a testé 2 logiciels professionnels pour le calcul de ponts thermiques parmi les logiciels disponibles sur le marché, à savoir les logiciels ZUB ARGOS et FLIXO, afin d'évaluer leur intérêt pour les membres de l'OAI.

ZUB ARGOS est un logiciel allemand (disponible en allemand et en anglais), FLIXO est un logiciel suisse (multilingue, dont allemand et français).

Il ressort que ces 2 logiciels peuvent être recommandés aux membres de l'OAI.

L'énergieagence a basé sa formation, qui a eu lieu les 1^{er} et 10 octobre 2014 dans les locaux de l'énergieagence sur le logiciel ZUB ARGOS.

Cette formation a été donnée en langue allemande.

Une formation en langue française sera organisée en **février 2015**.

6.6. UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

*Formation Continue en Aménagement du Territoire (FCAT)

L'OAI a participé à une réunion de pilotage de cette formation le 25 juin 2014.

L'intérêt des bureaux d'urbanistes-aménageurs de pouvoir participer à des cours issus de cette formation de manière isolée a été affirmé.

Cela pourra se faire directement par l'Uni.lu, ou par l'intégration de tels modules dans le cycle OAI / CRP-HT. Ce dossier sera poursuivi.

Vous trouverez plus d'informations sur cette formation sur le site <http://fcate.uni.lu/>.

* Master en architecture

Ce dossier a été abordé lors de l'entrevue du 2 juin 2014 avec le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche **Claude MEISCH**, et le Secrétaire d'Etat **Marc HANSEN**.

Pour mémoire : Lors de la réunion du 12 juin 2013 avec Prof. Dr. **Georg MEIN**, doyen de la Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation de l'Université du Luxembourg, l'OAI lui a remis un courrier indiquant que l'OAI est tout à fait d'accord pour que les cours du futur « Master in Architecture, European Urbanisation and Globalisation » soient organisés au sein de la commune de Schengen, notamment afin que ce Master puisse débiter au plus tôt.

Une réunion de concertation avec l'architecte **Carole SCHMIT**, coordinatrice de ce master, a eu lieu le 19 juillet 2013.

* Masters en ingénierie

Lors de l'entrevue du 2 juin 2014 avec le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche **Claude MEISCH**, et le Secrétaire d'Etat **Marc HANSEN**, la délégation de l'OAI a indiqué qu'il serait intéressant de mettre en place un **master en génie technique**.

Pour mémoire : Le Conseil de Gouvernance de l'Université du Luxembourg a approuvé les 2 masters suivants, qui ont été lancés en **septembre 2014** :

- ▶ Master of Science in Engineering, Sustainable Product Creation
- ▶ Master of Science in Civil Engineering, Megastructure Engineering with Sustainable Resources

L'OAI appuie pleinement la mise en place de ces Masters, notamment au vu du domaine

AUDIENCE PAR S.A.R. LE GRAND-DUC

05/12/2013



© Cour Grand Ducale

très dynamique de la construction et de son marché de l'emploi assez tendu au Luxembourg.

6.7. VOYAGES D'ÉTUDES OAI

En 2014, l'Ordre a organisé 2 voyages d'études :

- ▶ du 28 mai au 1^{er} juin 2014 : **Moscou**, avec la participation de 33 personnes.
- ▶ du 18 au 21 septembre 2014 : **Marseille**, avec la participation de 23 personnes.

En 2015, les voyages suivants seront organisés :

- ▶ du 13 au 17 mai 2015 : **Exposition universelle à Milan**.
- ▶ du 24 au 27 septembre 2015 : **Vienne**.

Le programme des voyages d'études de l'OAI peuvent être retrouvés dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «envoi aux membres».

Pour l'organisation de ses voyages d'études, l'OAI fait souvent appel à l'organisme Guiding Architects. Cette association de bureaux d'architectes organise des excursions et voyages d'études à l'attention des architectes.

Vous trouverez plus d'information sur cette association sur le site www.guiding-architects.net.

7. COMMUNICATION / PROMOTION DE LA PROFESSION

7.1. AUDIENCE AU PALAIS GRAND-DUCAL PAR SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC POUR LES NOUVEAUX MEMBRES OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS DE L'OAI

13 nouveaux membres obligatoires et facultatifs, débutant dans la profession et établis au Luxembourg (diplôme obtenu après le 1^{er} janvier 2009 et inscription à l'OAI entre le 1^{er} octobre 2011 et le 30 septembre 2013), et 17 personnes en pratique professionnelle, accompagnés par **Jos DELL**, Président, **Andrea DE CILLIA**, Vice-Président, et **Pierre HURT**, Directeur, ont été reçus le 5 décembre 2013 en audience par **Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri**.

Il s'agit de : **BECKER Marc**, **BOLLENDORFF Lena**, **BREGER Tom**, **BRUCH Cedric**, **CASTAGNA Cathy**, **CATULLE Alexandre**, **CHIREU Irina**, **COHRS Charlotte**, **CORDIER Vincent**, **CORREIA MENDES Sergio Antonio**, **DAUPHIN Michele**, **DEMUTH Pit**, **FABER Marc**, **FEIDT Lyn**, **HERR Benedicte**, **HOFFMANN Léa**, **LIEBGOTT Elisabeth**, **MATHEY Paul**, **NOVELLINO Patricia**, **PEREIRA Florian**, **PEREIRA VALENTIM Philippe**, **REITER Claude**, **SCHANK Alain**, **SCHARFE Tom**, **SCHILTZ Pierre Paul**, **SCHMIT Annick**, **SCHMIT Tom**, **SOUSA CLAUDIO Rodrigo Goncalo**, **VANDENDRIES Gilles**, **ZAMBOM Gilles**.

Suite à cette audience, une collation a été organisée afin de prolonger cette manifestation de manière conviviale.

7.2. PROMOTION DANS LES ORDRES NATIONAUX

Francine CLOSENER, Secrétaire d'Etat à l'Economie, a procédé le 20 juin 2014 à la remise des décorations décernées aux membres OAI en présence de **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI.

Les membres suivants ont été nommés Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne :
Architectes : **Frank Antoine ERPELDING**, **Frank WALLENBORN**, **André WILDSCHUTZ**.
Ingénieur-Conseil : **Robert WILMES**.

7.3. PORTAIL INTERNET DE L'OAI : WWW.OAI.LU

L'OAI a lancé en février 2014 sa **nouvelle base de données interne de réalisations de membres OAI** (architecte, ingénieur-conseil, architecte d'intérieur, urbaniste-aménageur, arch-/ing-paysagiste).

Chaque membre dispose dans cette base de son «armoire» avec ses projets qu'il peut gérer lui-même (ajouts, retraits, mises à jour), et depuis laquelle il peut, par exemple, imprimer ses dossiers de presse ou composer ses dossiers de références,...

Ainsi, seuls le membre en question et l'OAI ont accès à son armoire à projets.

Utilisation par l'OAI pour répondre à de nombreux interlocuteurs : presse,...

L'Ordre utilisera cette base de données de manière continue pour **diverses actions de promotion** de nos professions, telles que :

- ▶ la brochure Architectour.lu
- ▶ la brochure réalisée par Luxembourg for Business sur des projets à l'étranger de membres de l'OAI et sur des projets de membres de l'OAI disposant d'une certification environnementale
- ▶ des articles de presse

PROMOTION DANS LES ORDRES NATIONAUX

20/06/2014





3^{ÈME} AVIS OAI : 5 MESSAGES-CLÉS DE L'OAI PROJETS DES 4 PLANS DIRECTEURS SECTORIELS

Nos 5 préoccupations principales : analyse holistique

- ▶ **Coordination** entre les 4 plans directeurs sectoriels : stratégie globale intégrée
- ▶ **Hiérarchie** des outils
- ▶ **Timing** : phase de test procédural; phase de transition; pas de rétroactivité; principe de précaution pour de futures mises à jour
- ▶ **Subsidiarité**, respect des échelles
- ▶ **Echelonnement et transversalité**

Suivons une stratégie globale intégrée par une **application coordonnée et ajustée** des 4 plans directeurs sectoriels.

Hiérarchisons les différents outils de planification d'une manière pyramidale, avec l'objectif d'assurer la **sécurité juridique, de planification et d'investissement**.

Définissons un **timing adéquat** pour l'ensemble de la procédure d'entrée en vigueur des nouveaux outils.

Avant la mise en place des outils, réalisons des **tests in concreto** (« Realitätscheck »).

Mettons en place une **phase de transition** adaptée à la lourdeur des mesures.

Assurons la sécurité de planification en **excluant les mesures rétroactives**.

Etablissons un **cadre précis de traitement des dossiers** (délais fixes, critères d'appréciation transparents,..) à **chaque échelon administratif** ; évitons ainsi l'arbitraire et le gaspillage de ressources.

Evaluons l'utilité et l'efficacité des outils mis en place et **osons les rectifier** en cas de besoin.

Mettons en place une **méthodologie de la gestion du changement**.

Prévoyons dès à présent **les mises à jour futures des plans directeurs sectoriels** afin d'éviter le risque d'un chaos programmé.

Appliquons le principe de **subsidiarité** : chaque échelon fait ce qu'il peut faire le mieux et n'interfère qu'avec les échelons adjacents. (Cf. **schéma en page 32**)

Les plans sectoriels ne devront pas agir directement sur les PAP, les règlements sur les bâtisses et les autorisations de construire.

Afin de préparer les acteurs de manière progressive, il importe **d'échelonner** les mesures en introduisant des **étapes intelligentes et de prendre en compte les effets de transversalité**.

Nous renvoyons à nos **2 avis du 07/08/2014** (considérations générales) et **du 07/10/2014** (analyse détaillée des projets) concernant les projets des plans directeurs sectoriels, entre autres, aux questions suivantes :

- ▶ Quant aux principes qui devraient présider à l'élaboration de ces plans directeurs sectoriels (PS), nous rappelons nos convictions en la matière : à savoir le respect du principe de subsidiarité, de la *lean governance* et du *think global, act local*. **L'inventaire complet de l'existant (PSL, PSZAE) revêt également une importance majeure.**
- ▶ Soulignons que la publication définitive des quatre PS à intervenir devrait être accompagnée par l'édition de **fiches d'application pratique, ainsi que par la publication de versions coordonnées de tous les textes amenés à être incidemment modifiés.**
- ▶ **Sur quelles bases** les différentes données chiffrées (« seuils ») ont-elles été établies: recherche empirique, réflexion scientifique, base légale nationale, européenne, internationale, normes ou autres ?
- ▶ Au-delà de l'horizon de planification qui est fixé à 2030, ne faut-il pas se poser d'abord la question **vers quel type d'activités notre pays** veut s'orienter pour les années à venir ?

FORMATION CONTINUE | WEITERBILDUNG OAI - TUDOR

► Save the date: AGENDA !

CYCLE DE FORMATION POUR ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS

NOUVEAU
PROGRAMME
2014-2015

WEITERBILDUNGSREIHE FÜR ARCHITEKTEN UND BERATENDE INGENIEURE

CONFORT ET BIEN-ÊTRE
KOMFORT UND WOHLBEFINDEN



CONSTRUCTION DURABLE
NACHHALTIGES BAUEN



HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE
ARCHITEKTURGESCHICHTE



MANAGEMENT DE BUREAU ET GESTION DE PROJETS
BÜRO- UND PROJEKTMANAGEMENT



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
BAUMATERIALIEN



Organisé par / Organisiert von

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS

tudor

PUBLIC RESEARCH CENTRE HENRI TUDOR




















Afin de pouvoir offrir des formations innovantes répondant aux défis actuels, une réflexion approfondie a été réalisée avec la participation active d'acteurs institutionnels, sectoriels et issus des professions OAI :
Service des Sites et Monuments Nationaux | Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg | EnergieAgence | MyEnergy | CRTI-B | Administration des Bâtiments Publics | Université du Luxembourg | INFPC



www.oai.lu/formation

FORMATION CONTINUE | WEITERBILDUNG OAI - TUDOR

PROGRAMME 2014-2015

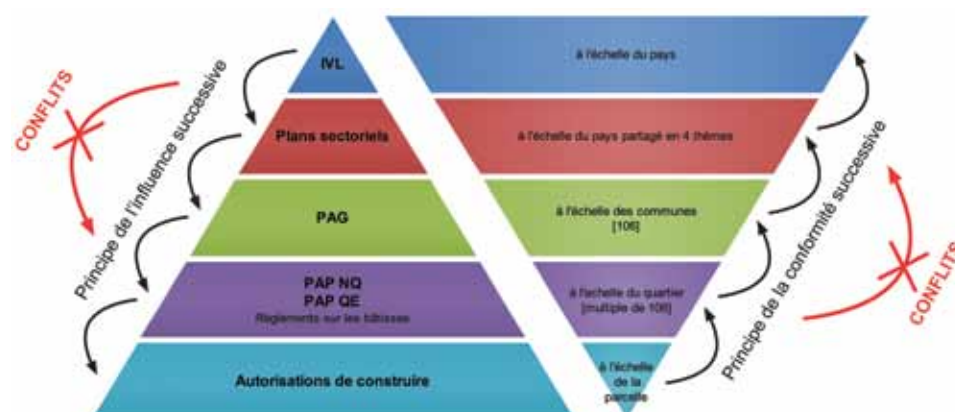
THÈME THEMA			
HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE, CULTURE AU LUXEMBOURG ET VALORISATION DU BÂTI <i>ARCHITEKTURGESCHICHTE & KULTUR IN LUXEMBURG, AUFWERTUNG VON GEBÄUDEN</i>			
 Histoire de l'architecture au Luxembourg		06/11/14	14:00-18:00
 Pratiques et législation en matière de conservation du patrimoine bâti au niveau national et au niveau des communes		21/11/14	14:00-18:00
 Ueberlegungen zum Umgang mit unserem baukulturellen Erbe: Aktuelle Herausforderungen und Beispiele		TBD	14:00-18:00
 Bâtiments anciens : techniques, matériaux de construction, pathologies de la maçonnerie ancienne		11/12/14	14:00-18:00
CONFORT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE <i>KOMFORT, GESUNDHEIT UND WOHLBEFINDEN</i>			
 L'architecture bioclimatique		04/12/14	08:00-18:00
 Confort acoustique des constructions en bois		08/01/15	08:00-18:00
 Confort visuel : couleurs et matières		15/01/15	14:00-18:00
 Sick building syndrome : analyse et prévention		22/01/15	14:00-18:00
MANAGEMENT DE BUREAU, GESTION DE PROJET ET COLLABORATION <i>BÜRO-, PROJEKTMANAGEMENT UND ZUSAMMENARBEIT</i>			
 Législation, déontologie et contrats spécifiques aux professions OAI ; documentation/outils OAI - Responsabilités, droit des sociétés		27/01/15	14:00-18:00
 Législation et jurisprudence dans un projet de construction, d'infrastructure et d'urbanisme		28/01/15	14:00-18:00
 La programmation : une méthode de définition des projets au bénéfice de la qualité architecturale		05/02/15	14:00-18:00
 Formation en matière de concours : manuel OAI		10/02/15	08:30-18:00
 Production et gestion de l'information : méthodes- outils- investissements		26/02/15	14:00-18:00
 Gestion des risques et règles de l'art dans la construction		03/03/15	14:00-18:00
 Durchführung von Bauverträgen nach VOB und CRTI-B für Baupraktiker		06/03/15	08:30-17:30
 Gestion de projet de construction et d'infrastructure dans le cadre de la collaboration Architectes-Ingénieurs		13/03/15	08:00-18:00
CONSTRUCTION DURABLE ET ENERGIE <i>NACHHALTIGES BAUEN UND ENERGIE</i>			
 La ville post carbone : les formes urbaines et la transition énergétique - le concept « transition towns »		20/03/15	14:00-18:00
 Suffizienz - Die Frage nach dem rechten Maß im bebauten Raum		26/03/15	14:00-18:00
 Gebäudeplanung im Sinne eines selektiven Rückbaus		02/04/15	14:00-18:00
 Dossiers PAP : Principaux problèmes rencontrés et éléments de réponse		23/04/15	08:30-17:30
 Les certifications environnementales, défis et spécificités : DGNB, BREEAM, HQE		07/05/15	14:00-18:00
MATÉRIAUX, TECHNIQUES DE CONSTRUCTION ET INNOVATION <i>BAUMATERIALIEN, BAUTECHNIK UND INNOVATION</i>			
 L'acier dans la construction		05/06/15	08:00-18:00
 Sichtbeton in der Architektur - Nachhaltig und kreativ einsetzbar		11/06/15	13:00-18:00
 Natürliche Baumaterialien: technische Kriterien und ökologische Bewertung - sind natürliche Baumaterialien wirklich so umweltfreundlich?		25/06/15	14:00-18:00

Plus d'informations : www.oai.lu/formation



...suite de la page 29

Schéma ad hiérarchie des outils et principe de subsidiarité



Explicatif : Respectons les lois de la nature:

Chaque processus de planification se fait de par sa nature de l'ensemble au détail et respecte le principe de la subsidiarité et de l'influence successive. Si ce principe se voit bafoué, des conflits et des blocages sont inévitables.

Devant notre responsabilité sociétale, respectons la hiérarchie des outils de planification. Ainsi, chaque échelon n'interfère qu'avec les échelons adjacents.

Si dans le futur, chaque PAG respecte les indications des plans sectoriels, et que par la suite chaque PAP NQ respecte le PAG y afférent, et que l'autorisation de construire respecte le PAP NQ, cette autorisation de construire respectera les plans sectoriels en vigueur lors de l'entrée en vigueur du PAG afférent.

Par contre, si avant l'adaptation des PAG aux plans sectoriels, des instruments de régularisation plus bas dans la hiérarchie doivent se conformer aux plans sectoriels, il y a un fort risque de conflits et de blocages.

10^{ÈME} ÉDITION DU GUIDE OAI RÉFÉRENCES



Le livre est disponible au secrétariat de l'OAI et dans de nombreuses librairies au prix de 25 € TTC ; ou bien en effectuant un virement de 25 € TTC sur le compte de l'OAI
IBAN LU52 0019 1000 4602 3000,
BIC BCEELULL
avec la mention «Guide OAI 2014»
et votre adresse complète.

...suite de la page 28

- ▶ des demandes de renseignements de la presse écrite et des médias (TV, radio, ...) et d'autres acteurs du secteur
- ▶ le projet OAI de « BKIL » sur base du Baukosteninformationszentrum (www.bki.de)
- ▶ ...

Cet outil a connu un beau succès dès son lancement.

Dans un premier temps, outre la base de données générale, cet outil a été utilisé pour transmettre des propositions pour les activités suivantes :

- ▶ 2^{ème} édition d'Architectour.lu : 257 réalisations proposées
- ▶ Publication sur des réalisations à l'étranger de membres OAI : 57 réalisations proposées
- ▶ Publication sur des réalisations de membres OAI disposant d'une certification environnementale : 26 réalisations proposées
- ▶ Nouvelles formes d'habitat : 14 réalisations proposées
- ▶ Base de données générale : 26 réalisations proposées
- ▶ Base de données de projets non réalisés (concours,...) : 3 projets proposés.

Informations reprises dans la base de données

Pour introduire un projet dans la base de données, il vous suffit de vous rendre dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «bdd réalisations membres oai» => «introduire un nouveau projet» et de suivre les instructions.

Afin de préparer l'insertion de vos réalisations dans la base de données, vous trouverez sur la page d'accueil de la base de données un fichier pdf reprenant la liste des champs à remplir.

Vous pouvez également apporter des modifications aux projets que vous avez déjà introduits dans la base de données. Pour cela, rendez-vous dans la rubrique « bdd réalisations membres oai » => « liste des projets déjà introduits ».

Pour mémoire : **Points forts essentiels du site www.oai.lu :**

- ▶ **l'annuaire des membres OAI, outil de recherche intuitif et multicritère (profession, activités, localités,...) pour accéder rapidement aux coordonnées des membres,...**
- ▶ une partie en libre accès pour le grand public reprenant des informations sur l'actualité de l'Ordre : avis sur les projets de lois et de règlements, activités (expositions, formations) et publications (Guide OAI « Références Architectes et Ingénieurs-conseils », brochures Energiepass, bulletins), la liste des membres de l'OAI offrant leurs services dans le domaine BAUEN & ENERGIE, la recommandation de contrat-type architecte pour le secteur privé, les formations continues OAI / CRP- Henri Tudor,...
- ▶ une rubrique emploi très active dans laquelle les membres de l'OAI peuvent mettre en ligne leurs offres et les personnes intéressées leurs demandes d'emploi.
- ▶ les expositions de l'OAI qui peuvent être consultées en ligne en pdf.
- ▶ un accès réservé aux membres avec des documents d'intérêt professionnel (circulaires aux membres, notes professionnelles, fiches de travail, documents pour les assemblées générales,...), les concours d'architecture et d'ingénierie publiés au Luxembourg ainsi qu'une sélection de concours étrangers, ...

7.4. GUIDE OAI 2014 RÉFÉRENCES ARCHITECTES ET INGÉNIEURS-CONSEILS

Cette édition-anniversaire, placée sous le haut patronage des Ministres des Classes moyennes, du Développement Durable et des Infrastructures, de l'Intérieur, du Logement et de l'Economie et du Commerce extérieur, **constitue l'occasion de revenir sur 20 ans de réalisations des membres de l'OAI**, dont les réponses contextuelles, adaptées aux spécificités sociale, environnementale et économique d'un projet, génèrent une réelle plus-value pour notre cadre de vie.

La **diversité des professions regroupées au sein de l'OAI** est illustrée par les projets et réalisations de 137 bureaux d'architectes et 43 bureaux d'ingénieurs-conseils, mais aussi 5 bureaux d'architectes d'intérieur, 14 bureaux d'urbanistes-aménageurs et 3 bureaux d'architectes-/d'ingénieurs-paysagistes, professions qui ont rejoint l'OAI depuis peu. Autant d'acteurs indépendants qui travaillent dans le but de façonner et d'agir sur le cadre de vie pour trouver des solutions intelligentes et durables.

Les **753 références de cet ouvrage** permettent au grand public de faire un tour d'horizon de l'actualité construite avec le concours des membres de l'OAI, et de disposer d'un outil efficace pour pouvoir entrer en contact avec ces hommes de l'art, qui conçoivent et matérialisent des idées individuelles avec leurs clients.

L'Ordre va envoyer à ses frais 1000 exemplaires du guide auprès des députés luxembourgeois, députés européens, ministres luxembourgeois, ambassades luxembourgeoises à l'étranger, ambassades étrangères au Luxembourg, bourgmestres et services techniques des administrations communales,

BROCHURE ARCHITECTOUR.LU



Les outils de cette campagne sont à la disposition de tous sur le site www.oai.lu pour promouvoir nos professions !

administrations et instances publiques luxembourgeoises, organismes culturels luxembourgeois, divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités.
291 exemplaires ont été vendus par nos soins et en librairies au 19/10/2014.

En 2015, l'OAI publiera la 11^{ème} édition du Guide OAI «Références Architectes et Ingénieurs-Conseils» pour la Semaine Nationale du Logement.

L'appel à participation sera envoyé aux membres en janvier 2015.

7.5. ARCHITECTOUR.LU

La deuxième édition du **guide d'architecture contemporaine du Luxembourg** est prévue pour janvier 2015. Un appel aux membres a été lancé en février 2014 afin qu'ils soumettent des réalisations dans la future base de données sur le site www.oai.lu.

Le comité de sélection mis en place par le Conseil de l'Ordre a étudié les propositions afin d'établir les itinéraires. La préparation de la brochure et du site y afférent est en cours.

Pour mémoire : **Ce premier guide d'architecture contemporaine du Luxembourg présente huit itinéraires à travers le Grand-Duché et vous propose la découverte de 118 réalisations.**

En accord avec les maîtres d'ouvrages, un groupe de travail a créé **plusieurs itinéraires régionaux de découvertes** facilitant le repérage de la création architecturale de qualité et à caractère innovateur. Certains de ces itinéraires facilitent la découverte en randonnée pédestre ou à vélo.

En collaboration avec l'OAI, **RTL TV a diffusé 40 spots Architectour.lu**, basé sur le guide d'architecture contemporaine du Luxembourg. Chaque spot présente en images un des 118 projets représentant la diversité architecturale du pays.

Ils peuvent être revus sur le site <http://tele.rtl.lu/waatileft/replay/> en choisissant la rubrique «Architectour.lu».

Le Luxemburger Wort a publié **6 articles** sur des réalisations issues d'Architectour.lu.

Editus.lu a également publié dans sa revue Habiter.lu **3 reportages sur des réalisations d'Architectour.lu.**

La brochure peut être téléchargée sur le site www.architectour.lu. En outre, elle vous sera envoyée sur simple demande par courriel ou par télécopie à l'ONT (info@visitluxembourg.lu; fax : (+352) 42 82 82 38) ou à l'OAI (oai@oai.lu).

Elle est également disponible dans les bureaux touristiques au Grand-Duché et reprise sur le site www.visitluxembourg.com à la rubrique «Que faire» => «Art et culture» => «Architecture».

7.6. DÉPLIANT « CONSTRUIRE : DE L'IDÉE À LA RÉALISATION AVEC VOTRE ARCHITECTE / INGÉNIEUR-CONSEIL »

Cette brochure, illustrant d'une manière très conviviale le déroulement d'un projet de construction par la description des différentes phases, est disponible au secrétariat de l'OAI pour chaque membre en vue d'une distribution à ses clients et téléchargeable sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «publications grand public» => «brochures d'information».

7.7. CAMPAGNE SUR LES PROFESSIONS D'INGÉNIEURS-CONSEILS

*Brochure «Il y a du Génie dans votre quartier»

L'OAI a publié sa brochure **«Il y a du Génie dans votre quartier»** sur les professions d'ingénieurs-conseils. L'objectif de la présente démarche est de sensibiliser le grand-public à l'ingénierie sous toutes ses facettes et sa plus-value pour notre cadre de vie durable et de qualité.

Les cibles spécifiques sont les clients - maîtres d'ouvrage potentiels, les jeunes étudiants vu la pénurie actuelle de diplômés en ingénierie et les instances publiques étatiques et surtout communales.

Le contenu est décliné sur plusieurs supports : la brochure couleur présentant les messages-clés ; le site internet OAI avec des renseignements plus approfondis sur les nombreuses facettes de l'ingénierie ; les activités publiques de l'OAI, Oeko-Foire, Semaine du Logement, Foire d'Automne, Foire de l'Étudiant et dans le cadre des activités au siège OAI.

La brochure est disponible au secrétariat OAI et téléchargeable sur le site www.oai.lu à la rubrique «publications grand public» => «autres publications».

Elle a été adressée en avril 2012, puis à nouveau en septembre 2013 aux SPOS des différents lycées à travers le pays, ainsi qu'aux associations de parents d'élèves.

BROCHURE FESTIVAL DES CABANES SNJ / OAI 2013



INAUGURATION DE LA CABANE DURABLE

14/02/2014



*Site www.unbonplanpourtonavenir.lu

En vue de solliciter les futurs étudiants à s'engager dans les carrières d'avenir d'architectes et d'ingénieurs, l'Ordre a mis en place un site www.unbonplanpourtonavenir.lu et une brochure présentant l'intervention des membres OAI dans la construction d'un nouveau quartier.

7.8. BROCHURE OAI SUR LES ARCHITECTES D'INTÉRIEUR

Le groupe de travail OAI «Architectes d'intérieur» a finalisé une brochure de présentation de la profession d'architecte d'intérieur.

Une table ronde à ce sujet sera organisée début 2015.

7.9. SERVICE NATIONAL DE LA JEUNESSE / OAI : « FESTIVAL DES CABANES » 2013

Suite au succès des deux premières éditions du « Festival des cabanes » en 2007 et en 2010, le Service National de la Jeunesse et l'OAI ont lancé en 2013 une 3^{ème} édition de ce concours de la créativité et de la construction placée sous le thème du travail.

Comme en 2010, les organisateurs ont lancé deux concours parallèles. Le premier s'adressait à des jeunes de 12 à 25 ans pour la construction d'une cabane temporaire. 35 cabanes ont été retenues par le jury et 32 ont été construites par les 198 jeunes eux-mêmes sur le site du Ellergronn à Esch-sur-Alzette.

3000 visiteurs sont venus découvrir cette exposition hors normes du 13 au 28 juillet 2013; exposition qui a documenté le potentiel de créativité des jeunes dans un domaine original, leur sensibilité en matière d'architecture et leur envie d'assurer le rôle de futur maître d'ouvrage conscient de sa responsabilité pour un cadre de vie durable.

L'autre concours s'adressait aux jeunes étudiants en architecture ou ingénierie, des élèves de l'enseignement secondaire – régime technicien – division « génie civil », ayant moins de 27 ans. Dans cette catégorie, [le jury a choisi le projet des étudiants en architecture Tamara KAHN et Thierry NEU qui servira comme abris-bus pour l'arrêt «Ellergronn» du réseau des transports publics d'Esch-sur-Alzette.](#)

Cet abris-bus a été inauguré le 14 février 2014 en présence de **Véra SPAUTZ**, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Le catalogue retrace toute l'aventure du Festival des Cabanes : de la sélection par le jury à l'exposition, en passant par les animations. Le catalogue met en avant l'imagination et la créativité dont ont fait preuve tous nos jeunes constructeurs.

Plus d'informations sous www.cabanes.lu.

* Brochure «Jugendliche im öffentlichen Raum»

Pour mémoire : suite à la conférence «Jugendlecher am öffentlechen Raum» organisée par le SNJ en collaboration avec le Syvicol et l'OAI le 8 février 2012 au Forum da Vinci, le SNJ a publié en mai 2013 une brochure reprenant les thèmes développés lors de cette manifestation, comme, par exemple, comment les jeunes s'approprient l'espace public et comment l'espace public peut être conçu avec les jeunes. **Thierry CRUCHTEN**, architecte, Secrétaire général de l'OAI, a préfacé cette brochure.

Cette brochure peut être consultée sur le site www.snj.lu et dans la documentation OAI.

7.10. BULLETIN D'INFORMATION OAI

L'OAI a publié 3 bulletins dont 1 rapport d'activités.

Le bulletin est envoyé aux 1540 membres de l'OAI ainsi qu'à 1350 décideurs des secteurs public et privé au Luxembourg et à l'étranger à savoir :

- ▶ députés luxembourgeois,
- ▶ députés européens,
- ▶ ministres luxembourgeois,
- ▶ ambassades luxembourgeoises à l'étranger,
- ▶ ambassades étrangères au Luxembourg,
- ▶ bourgmestres et services techniques des administrations communales,
- ▶ administrations et instances publiques luxembourgeoises,
- ▶ organismes culturels luxembourgeois,
- ▶ divers ordres, chambres, instituts, associations, fédérations, écoles et universités.

Des exemplaires supplémentaires sont disponibles sur simple demande par mail (oai@oai.lu).

Les anciennes éditions du bulletin peuvent être consultées dans la rubrique «avis / bulletin / newsletter oai» du site www.oai.lu.

FOIRE DE L'ÉTUDIANT 2013

14-15/11/2013



7.11. PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE L'OAI

Cette plaquette présentant l'Ordre et les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil est téléchargeable sur le site www.oai.lu à la rubrique «publications grand public» => «brochures d'information».

7.12. BROCHURES OAI ENERGIEPASS

Les 2 brochures éditées par l'OAI à ce sujet sont en cours de mise à jour :

- ▶ La performance énergétique pour les **nouvelles constructions** avec l'architecte et l'ingénieur-conseil.
- ▶ La performance énergétique dans **l'habitat existant** avec l'architecte et l'ingénieur-conseil.

7.13. PRÉSENCE DE NOS PROFESSIONS ET DE L'OAI DANS LA PRESSE ET LES MÉDIAS

La liste de 40 articles, interviews et reportages, dont nous avons eu connaissance, est publiée sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «revue presse / médias» => «présence oai presse/médias».

Ces articles sont également publiés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «revue presse / médias» => «revue oai presse/médias».

Vu le succès considérable des dernières campagnes, l'action de communication de l'OAI en 2014 sera axée sur la présentation de la 10^{ème} édition du Guide OAI 2014 «Références Architectes et Ingénieurs-Conseils» et la 2^{ème} édition d'Architectour.lu.

En outre, l'OAI a participé à diverses publications :

- ▶ Brochure CEDIES : « Dossier CARRIERES : les métiers de l'architecture et de la construction » et « Que faire après le lycée ? »
- ▶ Brochure ACEL : guide du futur diplômé
- ▶ Revue Technique (cf. 7.19.)
- ▶ Pages Jaunes
- ▶ Marienkalender
- ▶ Paperjam
- ▶ Archiduc
- ▶ Lëtzebuurger Gemengen
- ▶ Wunnen
- ▶ Publications de l'ONT (Agendalux, Destination culture,...)
- ▶ Guide « Construire et Rénover »
- ▶ ...

* Réunion de concertation avec le Luxemburger Wort (LW) le 25 septembre 2014

Jos DELL, Président de l'OAI, et Pierre HURT, Directeur de l'OAI, ont été reçus le 25 septembre 2014 dans les locaux du Luxemburger Wort par Paul PECKELS, Directeur général LW, Jean-Lou SIWECK, Rédacteur en chef LW, Claude FEYEREISEN, Chef de rubrique «Local» et Patrick LUDOVICY, Directeur général Regie.lu.

Les droits d'auteur des membres de l'OAI et la collaboration de l'OAI à la rubrique «Bauen a Wunnen» du Luxemburger Wort ont notamment été discutés.

* Support pour les membres OAI

Pour mémoire : Afin d'aider les membres dans leur relation avec les médias, et notamment la presse écrite, l'OAI a préparé un **aide-mémoire «Présentation d'articles / reportages relatifs à des projets / réalisations de membres OAI»**, disponible en français et en allemand dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «dossier presse».

*Droits d'auteur des membres OAI

Pour mémoire : Un courrier a été adressé le 28 mars 2013 au Ministère du Développement durable et des Infrastructures, à l'Administration des Bâtiments publics, au Ministère de l'Intérieur, au Ministère de la Famille, à l'Administration des Ponts et Chaussées, aux CFL et le 13 mars 2013 aux communes (circulaire n°13) rappelant l'**importance du respect des droits d'auteur des membres OAI** et de la **mention du nom des concepteurs dans les dossiers de presse** qui sont préparés par leurs services dans le cadre d'activité en rapport avec la communication sur tout projet d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme (inauguration,...).

Ces courriers peuvent être téléchargés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai».



7.14. FOIRE DE L'ETUDIANT 14-15 NOVEMBRE 2013

Suite à une initiative de l'OAI, la Foire de l'Etudiant a été placée cette année pour la première fois **sous le thème «Architecture, ingénierie, construction»**.

L'OAI a mis en place un stand commun avec l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, l'Association Nationale des Étudiants Ingénieurs Luxembourgeois, l'Ordre Luxembourgeois des Géomètres, Neobuild / Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment et la Chambre des Métiers. Ce stand a proposé aux futurs étudiants **des informations sur les différentes carrières possibles dans le secteur de la construction**.

Les panneaux présentant les professions reprises au sein de l'OAI et des messages-clés pour motiver les jeunes à poursuivre une carrière d'architecte ou d'ingénieur peuvent également être consultés sur le site www.oai.lu à la rubrique «accueil» => «expositions».

Un **jeune architecte** et un **jeune ingénieur** déjà en activité étaient sur place pour expliquer aux intéressés leur expérience au quotidien.

Les spots « 9x5 minutes », dans lesquels **des membres de l'OAI présentent personnellement leur profession**, à savoir architecte, ingénieur du génie civil, ingénieur infrastructure, ingénieur du génie technique, urbaniste-aménageur, architecte d'intérieur, architecte / ingénieur-paysagiste, ingénieur en environnement et géomètre, ont été diffusés sur un grand écran disposé sur le stand. Ces spots sont également disponibles sur le site www.oai.lu à la rubrique « les membres » => « présentations filmées des professions oai »

Le site www.unplanpourtonavenir.lu permet aux jeunes de s'informer plus en détail sur ces professions en décrivant notamment l'intervention des membres de l'OAI dans la construction d'un quartier.

La nouvelle brochure du CEDIES «Etudes & Métiers : Architecture, Ingénierie, Construction, Urbanisme» a été présentée lors de cette foire.

Le Prix d'excellence de la Fondation Enovos récompensant les meilleurs travaux de master de jeunes ingénieurs a été remis sur le stand le 14 novembre 2013 en présence de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche **Martine HANSEN**.

7.15. URBAN LIVING DIFFERDANGE 21-23 MARS 2014

Lors de la 6^{ème} édition de « Urban Living Differdange », l'OAI a présenté l'exposition des 23 lauréats et de 18 mentionnés du Bauhärepräis OAI 2012.

7.16. 1^{ER} ARCHITECT@WORK 23-24 AVRIL 2014

Les 23 et 24 avril derniers, Luxexpo accueillait la **1^{ère} édition d'ARCHITECT@WORK Luxembourg** organisée par Kortrijk Xpo en collaboration avec l'OAI.

L'évènement s'adresse non seulement aux architectes et architectes d'intérieur, mais également aux ingénieurs-conseils, urbanistes-aménageurs et aux arch./ing.-paysagistes. Résultat: 1.465 visiteurs professionnels présents et des exposants des plus satisfaits.

Comme pour les autres éditions d'ARCHITECT@WORK, une agence de design a signé la scénographie, avec des lieux de rencontre à taille humaine, homogènes et de forme carrée, qui permettent aux exposants de mettre en valeur leurs nouveaux produits. Là où la mise en place de stands uniformes est normalement synonyme d'agencement basique, ARCHITECT@WORK a prouvé qu'il pouvait en être autrement : un cadre élégant, exclusif et chaleureux attendait les prescripteurs.

Nouveautés sélectionnées

Plus de 150 sociétés exposaient leurs derniers produits et matériaux. Le caractère innovant des produits présentés par les exposants a été examiné par une commission composée de l'architecte **Steve WEYLAND** et l'architecte d'intérieur **Nathalie JACOBY**, et accompagnée par **Nathalie SANDRA**, **Charlotte LOOTEN** et **Sarah WELKER** de Kortrijk Xpo, garantissant ainsi à chacun une visite enrichissante.

Divers pôles d'attraction

A cette offre s'ajoutait un programme d'interventions de qualité réunissant des conférenciers de renom.

ARCHITECT@WORK eut notamment le plaisir d'accueillir le paperJam Business Club qui a organisé la conférence '10 x 6 Architecture et transformation' en partenariat avec Archiduc.

Thème de l'édition 2014 : Architecture et Minéralité

Outre une conférence sur le sujet, une magnifique exposition présentait des nouveaux matériaux de nature minérale. Textiles de béton translucide ou dalles phosphorescentes, tels étaient les matériaux aux propriétés uniques et surprenantes qui étaient présentés sous le nom « SCHWERGEWICHTE ».

Réactions enthousiastes des exposants et des visiteurs

Les réactions pendant ces 2 jours furent des plus positives. ARCHITECT@WORK a, sans conteste, réussi à se positionner comme l'évènement de référence des prescripteurs.

HOME & LIVING EXPO

11-19/10/2014



Un statut qu'il doit à son niveau de qualité, et notamment à son concept novateur, son caractère exclusif, son offre de restauration gratuite en continu et au taux élevé de nouveautés présentées.

Plus d'informations sur www.architectatwork.eu

7.17. SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT / HOME & LIVING EXPO DU 11 AU 19 OCTOBRE 2014

L'OAI a participé à Home & Living Expo / Semaine Nationale du Logement du 11 au 19 octobre 2014 dans les halls de Luxexpo à Luxembourg-Kirchberg avec une exposition consacrée à la 10^{ème} édition du **GUIDE OAI REFERENCES 2014**.

Des maquettes ainsi qu'un film sur de nouvelles formes d'habitat conçues par les membres de l'OAI ont permis au public de se faire une idée de la création architecturale et sont autant de sources d'inspiration pour les futurs maîtres d'ouvrage souhaitant de réaliser leur rêve.

Dans le cadre de cette manifestation, le Ministère du Logement en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, myenergy et l'OAI, ont organisé une **Journée de la Jeunesse**, qui s'est déroulée le 15 octobre 2014.

Cette action d'information et de sensibilisation sous le thème «Nei Wunnformen a passiv bauen» est née de la volonté de motiver et de rendre la jeunesse réceptive aux défis sociaux et énergétiques liés à la politique du logement.

Outre une exposition sur la construction en classe énergétique AAA (mode passif) et la présentation sur de nouvelles formes d'habitat, cette initiative englobe également la présentation par les élèves du Lycée Josy Barthel de Mamer sur le stand de l'OAI de leurs projets dans ce domaine. Une autre exposition qui décrit huit jeunes dans leur situation de logement est destinée à sensibiliser le public au volet social. Enfin, les jeunes trouveront des informations sur les professions et métiers du domaine de la construction.

Hormis ces expositions, une brochure, qui regroupe différents conseils et astuces autour de l'accès au premier logement, a été distribuée aux jeunes. En outre, les jeunes ont également eu l'opportunité de s'exprimer sur ce que le sujet «Jonker a Wunnen» signifie pour eux, de participer à un quiz et de gagner ainsi un vélo électrique.

En plus des acteurs traditionnels tels que les maîtres d'ouvrage, les ingénieurs-conseils et les architectes, les organisateurs voulaient s'adresser à un public plus jeune, le but étant celui d'informer et de sensibiliser dès à présent les futurs décideurs.

7.18. REMISE DE LA MÉDAILLE D'OR DE LA FONDATION DU MÉRITE EUROPÉEN À L'ARCHITECTE NORMAN FOSTER LE 26 MAI 2014 AU FORUM DA VINCI

La Médaille d'Or de la Fondation du Mérite Européen (FME) a été remise à **Lord Norman FOSTER** lors d'une cérémonie au Forum da Vinci à laquelle ont assisté plus de 200 personnes, parmi lesquelles le Ministre du Développement durable et des Infrastructures **François BAUSCH** et la Bourgmestre de la Ville de Luxembourg **Lydie POLFER**.

Après l'accueil par **Jos DELL**, Président de l'OAI, l'architecte **Jim CLEMES** a présenté la carrière de Norman FOSTER. Cette «laudatio» unique a particulièrement été appréciée par l'intéressé.

Après avoir reçu la Médaille d'Or des mains de **Jacques SANTER**, ancien Premier Ministre et Président du Conseil d'Administration de la FME, Norman FOSTER a tenu une conférence sur le thème de l'avenir de l'architecture en Europe suivie par un échange de vues avec l'audience.

A l'issue de la séance, la Ville de Luxembourg a offert un verre de l'amitié puis un dîner dans la Skybox en l'honneur de Norman FOSTER.

7.19. REVUE TECHNIQUE

Plusieurs articles portant sur les activités de promotion de l'OAI telles que le Guide OAI Références 2014, les cycles de formations continues OAI / CRP-HT et la remise de la Médaille d'Or de la Fondation du Mérite Européen à Lord Norman FOSTER, ont été publiés dans les éditions de la Revue Technique et dans sa newsletter.

L'OAI a signé une convention avec la Revue Technique portant sur l'organisation en 2014 de 4 conférences d'ingénieurs-conseils au Forum da Vinci.

Le 28 janvier 2014, la première conférence de ce cycle, présentée par **Andrea DE CILLIA**, gérant du bureau INCA, INGENIEURS CONSEILS ASSOCIES, portait sur le pont sur la Moselle à Grevenmacher-Wellen.

MÉDAILLE D'OR FME À LORD NORMAN FOSTER

26/05/2014



JOURNÉE DE LA JEUNESSE SUR HOME & LIVING EXPO

15/10/2014



La deuxième conférence par **Marc LINDNER** du bureau JEAN SCHMIT ENGINEERING a eu lieu le 25 mars 2014 sur le thème «Energiepass, ja. Was war noch gleich die Frage?».

Lors de la troisième conférence, qui a eu lieu le 30 septembre 2014, les relevés terrestres par laser scanner 3D ont été présentés par **Philippe GOSSET** et **Marc PIERRET** du bureau BEST-TOPO.

Une conférence du bureau TR-ENGINEERING sera encore organisée le 9 décembre 2014.

7.20. AFFICHES OAI

Mises à disposition, entre autres, des administrations communales, elles portent les titres suivants :

- « Wien ökologesch baut, as nët gréng hannert den Ouren !»
- « Spuere kann deier gin !»
- « Verplangt lech nët ! »
- « Gebaier maache Lëtzebuerg !»

7.21. DOCUMENTATION OAI

Plus de 180 documents à jour disponibles de manière conviviale par un simple clic.

Les nouveaux membres de l'Ordre reçoivent une clé USB reprenant un document Word actif permettant d'accéder à la documentation OAI et un dossier avec toutes les pièces mentionnées.

Le sommaire comporte les parties suivantes :

- ▶ Présentation en résumé de la documentation OAI
- ▶ Textes légaux
- ▶ Informations sur l'OAI et ses membres
- ▶ Circulaires aux membres
- ▶ Circulaires aux communes
- ▶ Contrats-types
- ▶ Notes professionnelles aux membres
- ▶ Liste des documents concernant les sociétés

Cette clé sera mise à jour au fur et à mesure de l'actualisation des documents et de la publication dans la newsletter d'informations permanentes d'intérêt dans votre pratique professionnelle.

Le contenu de cette clé peut être téléchargé dans le menu « services » du site www.oai.lu à la rubrique « documentation oai ». Nous vous recommandons d'installer ce dossier **sur votre réseau ou sur une clé USB** afin de pouvoir accéder rapidement à l'ensemble de ces documents.

ATTENTION : les liens ne fonctionnent que si vous avez installé l'ensemble du fichier (sommaire + dossier contenant toutes les pièces).

7.22. NEWSLETTER OAI POUR LES MEMBRES

Une newsletter reprenant l'agenda de l'OAI, le calendrier des formations, des informations utiles sur des thèmes d'actualités, et des communications de divers organismes et administrations est envoyée au moins une fois par mois aux membres de l'OAI (sur l'exercice 2013-2014 : **12 newsletters** ont été envoyées).

Nous remercions les **46 membres** ayant répondu à notre enquête de décembre 2014 sur la newsletter aux membres de l'OAI !

91% des répondants ont indiqué lire la newsletter directement en ligne, et 70% ont indiqué préférer la version en résumé avec des liens vers le site www.oai.lu.

Ainsi, depuis mars 2014, c'est uniquement cette version qui est transmise aux membres de l'OAI.

Nous essayerons de tenir compte, dans la mesure du possible, de vos remarques et suggestions pour nos prochaines newsletters.

7.23. NOUVELLES CIRCULAIRES / NOTES PROFESSIONNELLES POUR LES MEMBRES

*Circulaires pour les membres OAI

L'OAI a publié les circulaires aux membres suivantes :

- ▶ circulaire n°26 concernant **les servitudes et la mitoyenneté**.
- ▶ circulaire n°31 concernant la **loi sur le droit d'établissement du 2 septembre 2011**.

L'OAI a mis à jour les circulaires aux membres suivantes :

- ▶ circulaire n°27 concernant le **recouvrement des honoraires**. Des **préconisations en ce qui concerne l'estimation du budget de construction** ont notamment été ajoutées.

PRÉSENTATIONS FILMÉES DES PROFESSIONS OAI



- circulaire n°32 concernant la **pratique professionnelle pour architecte / ingénieur-conseil / urbaniste-aménageur** suite à la publication du programme du cycle 2014-2015 des formations continues OAI / CRP-HT.

Les circulaires peuvent être consultées dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «circulaires aux membres» et dans la documentation OAI.

*Notes professionnelles OAI

La documentation OAI dans l'espace membres du site www.oai.lu est mise à jour régulièrement avec de nouveaux documents préparés par l'OAI ou par d'autres instances. Ces notes peuvent apporter une aide intéressante aux membres dans leur travail quotidien (p.ex. Note CFL-Immo sur les aménagements projetés par des tiers sur et aux abords du domaine ferroviaire appartenant à l'Etat, la liste des immeubles et objets classés monuments nationaux, protection contre les arnaques,...).

7.24. EDITUS

Le formulaire de référencement standardisé pour les pages blanches et les pages jaunes permettant une présentation homogène et à prix raisonnable pour les membres OAI, en limitant tous les suppléments au strict minimum a été mis en place. Dans les pages blanches, l'insertion de chaque membre obligatoire sera munie de la mention «membre de l'OAI».

En outre, cette démarche a pour objectif :

- de vous informer en détail sur vos droits en matière d'insertions gratuites
- de faciliter largement les relations avec les services d'EDITUS (1 seul interlocuteur averti)
- de vous faire bénéficier d'une remise de 20% sur les tarifs de base pour les annuaires papier et de 15% sur l'annuaire en ligne
- d'assurer l'utilisation obligatoire et exclusive de ce formulaire par la société EDITUS dans leur relation avec les membres de l'OAI
- de vous proposer de participer à la rubrique « la visite » du magazine Habiter.lu.

La circulaire OAI aux membres n°24 en la matière est disponible dans l'«espace membres» du site www.oai.lu rubrique «documentation oai» ou «circulaires aux membres».

7.25. YELLOW.LU

A l'instar de ce qui se fait avec EDITUS, l'OAI a mis en place des référencements standardisés avec la société Yellow.lu dans le but d'assurer la présence de ses membres dans le respect de la déontologie.

Cette démarche a pour objectif :

- de vous informer sur vos droits en matière d'insertions gratuites
- d'assurer une présentation homogène des membres
- de vous faire bénéficier d'une remise de 15% sur les tarifs de base.

La circulaire OAI aux membres n°30 en la matière est disponible dans l'« espace membres » du site www.oai.lu rubrique « circulaires aux membres ».

7.26. MAISON MODERNE : PAPERJAM GUIDE

La mise en place d'un partenariat Maison Moderne / OAI pour la publication de l'ensemble des membres de l'OAI dans le Paperjam Guide 2014 a été discutée avec **Francis GASPARTO** de Maison Moderne le 15 novembre 2013.

Ce partenariat a été renouvelé pour Paperjam Guide 2015.

7.27. COLLABORATION AVEC LA BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT (BCEE)

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE) a organisé un cycle de conférences sur différents thèmes en relation avec le logement.

Les architectes **Steve WEYLAND** et **PoI CHRISTOPHORY** ont participé aux conférences du 12 et du 26 novembre 2013 sur le thème "Rénover à tout prix". Le rôle de l'architecte dans une rénovation énergétique et les erreurs à éviter sur de tels projets ont notamment été abordés lors de ces conférences auxquelles ont assisté 100 resp. 120 personnes.

7.28. CARTES DE MEMBRES OAI ANNUELLES

Les cartes de membres sont adressées chaque année en mars aux membres obligatoires ayant leur siège au Luxembourg.

SÉANCE D'INFORMATION SUR LES PROFESSIONS OAI

14/02/2014



7.29. JOURNÉES D'INFORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

* Journées d'information dans les lycées

L'OAI tient à disposition des lycées une **liste des membres de l'OAI** qui sont prêts à participer aux **journées d'information dans les lycées** afin de sensibiliser et de renseigner les lycéens sur les professions OAI. Les différents lycées peuvent se mettre directement en contact avec les membres en question.

Les membres de l'OAI suivants ont présenté les professions OAI dans de nombreux lycées à travers le pays :

- ▶ Lycée Hubert Clement à Esch-sur-Alzette le 7 février 2014 : les architectes **Jim CLEMES** et **François BIVER**, l'ingénieur-conseil **Marc JUNCKER**, l'urbaniste-aménageur **Chantal ZEYEN**
- ▶ Lycée Technique de Bonnevoie le 13 février 2014 : l'architecte **Marco BIDAINE** et l'ingénieur-conseil **Gilles CHRISTNACH**
- ▶ Ecole Privée Sainte-Sophie le 14 février 2014 : l'architecte **Lisi TEISEN**
- ▶ Lycée Nic Biever à Dudelange le 26 février 2014 : l'architecte **Marc WAGNER**, l'ingénieur-conseil **Gilles CHRISTNACH** et l'urbaniste-aménageur **Marc MERSCH**.
- ▶ Attertycée à Redange le 26 février 2014 : l'architecte **Albert GOEDERT** et l'ingénieur-conseil **Adrien STOLWIJK**
- ▶ JOB-INFODAY à Kayl le 5 mars 2014 organisé par le Service National de la Jeunesse (SNJ) : l'ingénieur-conseil **Romain BECKER** et l'urbaniste-aménageur **Marc MERSCH**
- ▶ Nordstadlycée à Diekirch le 7 mars 2014 : l'architecte **Max VON ROESGEN** et l'ingénieur-conseil **Jacques WEYLAND**
- ▶ Lycée du Nord à Wiltz le 8 mars 2014 : l'architecte **Max VON ROESGEN**
- ▶ Lycée Robert Schuman à Luxembourg le 15 mars 2014 : les architectes **Elisabeth LIEBGOTT** et **Catherine MEDERNACH**
- ▶ Lycée Classique de Diekirch : l'architecte **Mike BESCH** et l'ingénieur-conseil **Marcel HETTO**
- ▶ Séance d'information commune Lycée Robert Schuman / Lycée Aline Mayrisch / Athénée le 3 avril 2014 : l'ingénieur-conseil **Claude BELCHE**
- ▶ Foire des Etudiants du Lycée Technique Saint-Anne à Ettelbruck le 26 avril 2014 : l'architecte **Miriam PROSCH**.

Les membres ayant déjà participé à des actions de sensibilisation dans les écoles sur base de contact privé sont priés de contacter l'OAI. En effet, l'OAI souhaite vous aider en vous fournissant des supports (notamment une présentation PowerPoint), et coordonner ses actions en disposant d'un pool de personnes actives dans ce domaine.

* Séance d'information sur les professions OAI le 14 février 2014 au Lycée Josy Barthel de Mamer

9 x 5 minutes pour vous présenter les professions OAI sous toutes leurs facettes

Après le succès des 2 premières éditions de cette manifestation en mars et en décembre 2012, l'OAI a organisé le 14 février 2014 au Lycée Josy Barthel de Mamer une séance d'information à destination des lycéens sur les professions reprises au sein de l'OAI.

Après l'accueil par **Claude CHRISTNACH**, Directeur du Lycée Josy Barthel, les présentations des différentes professions ont été assurées par **Max VON ROESGEN** (architecte et architecte d'intérieur), **Tanja LAHODA** (ingénieur en génie civil), **Marc FEIDER** (ingénieur infrastructure), **Jacques WEYLAND** (ingénieur en génie technique), **Isabelle VAN DRIESSCHE** (urbaniste-aménageur), **Carlo MERSCH** (ingénieur-paysagiste), **Robert WILMES** (ingénieur en environnement) et **Marc ORBAN** (géomètre).

Pour mémoire : Les présentations du 27 mars 2012 ont été filmées et peuvent être visionnées sur le site www.oai.lu à la rubrique «les membres» => «présentations filmées des professions oai».

* Visite du Forum da Vinci par des élèves du Lycée Josy Barthel de Mamer le 21 mai 2014

4 classes (90 élèves) du Lycée Josy Barthel de Mamer, accompagnées par **Sylvie STRASSER**, **Marie KETTER**, **Chrëscht CORNETTE** et **André WILDSCHUTZ**, ont visité le Forum da Vinci le 21 mai 2014.

Après une présentation succincte par le directeur **Pierre HURT** des moyens d'informations sur les professions OAI (brochure OAI «Il y a du Génie dans votre Quartier», site www.unplanpourtonavenir.lu et site www.oai.lu,...), **Fabrice RICHARD** (TETRA KAYSER ASSOCIES) a présenté le Forum da Vinci.

Il a également exposé les règles et usages du milieu professionnel des architectes et ingénieurs-conseils, ces élèves devant débiter peu après leur stage.

VISITE DU FORUM DA VINCI

21/05/2014



DOCUMENTATION OAI



8. ACTION POLITIQUE ET CONCERTATIONS DIVERSES

8.1. MINISTÈRE D'ETAT

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**, a été reçue le 29 juillet 2014 par le Premier Ministre **Xavier BETTEL**, accompagné de son conseiller économique **Marc BALTES**.

Le Premier Ministre a souligné la disponibilité de l'OAI pour traiter de manière efficace les problèmes soulevés, et la collaboration constructive et ouverte avec l'OAI, qui a instauré une relation de confiance avec les différents Ministres en charge de dossiers touchant les professions OAI.

L'importance des professions libérales et leur plus-value pour notre société, la promotion de la culture de la construction de qualité au Luxembourg, la politique d'investissement et les retombées pour le marché luxembourgeois, les projets des 4 plans directeurs sectoriels, le projet de loi «Omnibus» et l'amendement de la loi OAI ont également été discutés.

8.2. MINISTÈRE DE L'ECONOMIE

Une délégation de l'OAI, composée du Président **Jos DELL**, du Vice-Président **Andrea DE CILLIA**, et du Directeur **Pierre HURT**, a été reçue le 2 avril 2014 par **Francine CLOSENER**, Secrétaire d'Etat à l'Economie, accompagnée de **Christian SCHULLER** de la Direction générale «PME et Entrepreneuriat», de **Georges REDING** de la Direction générale de l'Energie, et de **Michèle SCHMIT** de la Direction générale de la promotion du commerce extérieur et des investissements.

L'amendement de la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI, l'application de la loi du 2 septembre 2011 sur le droit d'établissement, la transposition de la directive européenne 2013/55/UE sur les qualifications professionnelles, le suivi de la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments, le projet d'un Haut-Commissariat aux PME, l'export du secteur luxembourgeois de la construction et le CRTI-B ont notamment été discutés.

* Direction générale PME et Entrepreneuriat

Les concertations avec la Direction générale PME et Entrepreneuriat peuvent être retrouvées principalement au point 1.2.2.

* Direction générale Promotion du Commerce extérieur et des investissements

Les concertations avec la Direction générale Promotion du Commerce extérieur et des investissements peuvent être retrouvées principalement au point 3.7.

* Direction générale de l'Energie

Les concertations avec la Direction générale de l'Energie peuvent être retrouvées principalement au point 5.3.

8.3. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, Président OAI, **Andrea DE CILLIA**, Vice-Président OAI, **Marc FEIDER**, Trésorier OAI, **Gilles CHRISTNACH**, membre du Conseil de l'Ordre, **Martin LAMMAR**, Président honoraire de l'OAI, **Jacques WEYLAND**, membre du Comité des Ingénieurs et **Pierre HURT**, Directeur OAI, a été reçue le 8 avril 2014 par **François BAUSCH**, Ministre du Développement durable et des Infrastructures (MDDI), **Carole DIESCHBOURG**, Ministre de l'Environnement et **Camille GIRA**, Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures, accompagnés de **Tom WEISGERBER**, **Claude PAULY** et **Rick WOHL** pour le MDDI, d'**André WEIDENHAUPT** et **Myriam BENTZ** pour le Ministère de l'Environnement, et de **Jean LEYDER** et **Luc DHAMEN** pour l'Administration des Bâtiments publics (ABP).

Dans le **domaine du développement durable et des infrastructures**, la mise à jour des contrats-types architecte et ingénieurs-conseils pour l'Etat / ABP, la transposition de la mise à jour de la directive européenne sur les marchés publics, le CRTI-B, le projet de manuel OAI sur les concours d'architecture et l'application de la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire (plans sectoriels) ont notamment été discutés.

Dans le **domaine de l'environnement**, l'application de la loi du 28 juillet 2011 sur l'aménagement communal et le développement urbain, la simplification de la procédure au niveau de l'AGE en rapport avec la circulaire ministérielle n°3083 concernant la prise en charge de projets par le Fonds de la Gestion de l'Eau, la réforme de l'Administration de l'Environnement (participation OAI au workshop du 23 avril 2014 à ce sujet) et la réforme de la procédure en matière d'établissements classés (commodo-incommodo) ont

BROCHURE OAI «POUR UNE POLITIQUE ARCHITECTURALE»



été abordés.

Les concertations avec le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures peuvent être retrouvées principalement aux points 1.1.3., 2.1.1. et 3.2.

8.4. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

cf. 8.3.

8.5. MINISTÈRE DU LOGEMENT

Une délégation de l'OAI a été reçue le 18 février 2014 par **Maggy NAGEL**, Ministre du Logement et Ministre de la Culture, accompagnée de **Diane DUPONT** du Ministère du Logement, de **Daniel MILTGEN**, Président du Fonds du Logement, et de **Bob KRIEPS** du Ministère de la Culture.

Dans le **domaine du logement**, la disponibilité du groupe de travail OAI ad hoc pour des réunions régulières avec le Ministère du Logement sur les thèmes d'actualité a été soulignée. Une première réunion de concertation a eu lieu le 3 avril 2014.

En outre, l'assistance des membres OAI aux communes dans le cadre du Pacte Logement et le projet de circulaire OAI aux administrations communales à ce sujet, l'avis de l'OAI sur le projet de loi n°6583 sur la promotion du logement et de l'habitat durables et sur la certification LUNAZ (documents publiés sur le site www.oai.lu à la rubrique «bulletin/avis/newsletter oai» => «avis oai»), et les activités du Fonds du Logement et de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM) ont été abordés.

Dans le **domaine de la culture**, la procédure de traitement des dossiers au sein de la Commission des Sites et Monuments Nationaux (COSIMO) auprès du Service des Sites et Monuments Nationaux et le Forum européen des politiques architecturales dans le cadre de la présidence luxembourgeoise au 2^{ème} semestre 2015 ont notamment été discutés.

Les concertations avec le Ministère du Logement peuvent être retrouvées principalement aux points 5.4., 5.9. et 7.17.

8.6. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Une délégation de l'OAI a été reçue le 3 mars 2014 par **Dan KERSCH**, Ministre de l'Intérieur et Ministre de la Réforme Administrative, accompagné d'**Arno VAN RIJSWIJCK** du Ministère de l'Intérieur.

Dans le **domaine de l'Intérieur**, l'application de la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire (plans sectoriels) et l'application de la loi du 28 juillet 2011 sur l'aménagement communal et le développement urbain (traitement des dossiers PAP par la cellule d'évaluation, règlement-type sur les bâtisses, les voies et les sites) ont notamment été discutés.

Dans le **domaine de la réforme administrative**, les contributions de l'OAI et de ses membres à la réalisation des objectifs retenus dans l'accord de coalition, notamment en matière de simplification administrative, et la collaboration avec le Département de la Simplification Administrative / Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement se traduisant, entre autres, par le développement par l'OAI de l'application web «**Guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement**» ont été soulignées.

Les concertations avec le Ministère de l'Intérieur peuvent être retrouvées principalement au point 1.2.6.

* «Cellule indépendante – fusions communales» du Ministère de l'intérieur

Les travaux de cette cellule sont en cours de finalisation.

Pour mémoire : Le Ministre de l'Intérieur a demandé à l'OAI de participer à la **cellule indépendante – fusions communales**.

Mike URBING, délégué effectif, et **Uta TRUFFNER**, déléguée suppléante de l'OAI ont intégré cette cellule composée de **Tilly METZ**, coordinatrice de la cellule, d'une déléguée du SYVICOL **Mireille COLBACH-CRUCHTEN**, et du bourgmestre de la commune de Schengen **Ben HOMAN**.

Le Ministère a édité en mai 2013 un guide de procédures et bonnes pratiques, qui peut être téléchargé sur le site www.mi.public.lu à la rubrique «publications».

BROCHURE SNJ

ETUDES & CONFÉRENCES

Jugendliche
im öffentlichen
Raum

8.7. MINISTÈRE DE LA CULTURE

cf. 8.5.

* Commission des Sites et Monuments Nationaux (COSIMO)

La Ministre Maggy NAGEL a adressé à l'OAI le 20 février 2014 un courrier indiquant qu'elle donnait une suite favorable à la proposition de l'OAI d'intégrer l'architecte **Arlette SCHNEIDERS** à la COSIMO.

* Groupe interministériel et interprofessionnel «Pour une politique architecturale»

Pour mémoire : suite à une réunion de relance, qui a eu lieu le 29 octobre 2010 avec **Octavie MODERT**, Ministre de la Culture, le groupe interministériel et interprofessionnel «Pour une politique architecturale» s'est réuni le 27 juin 2011, le 8 décembre 2011 et le 19 septembre 2012.

4 groupes de travail ont été lancés dans ce cadre afin de traiter plus particulièrement les points suivants :

- ▶ Reflexion au sujet des moyens et des enjeux de la politique architecturale.
- ▶ Encourager la création contemporaine de qualité, ainsi que son intervention dans le domaine de la restauration du patrimoine historique et industriel.
- ▶ Dans la passation de marchés publics de services, développer les procédures qui permettent de désigner les concepteurs, architectes et ingénieurs, sur base de critères mettant en avant la qualité de l'architecture, et de son impact sur l'environnement bâti et le paysage.
- ▶ Valoriser, dans les programmes de l'enseignement primaire et secondaire, la sensibilisation au cadre de vie et à l'architecture.

8.8. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Gilles CHRISTNACH**, **Steve WEYLAND** et **Pierre HURT**, a été reçue le 2 juin 2014 par **Claude MEISCH**, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Ministre de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et par **Marc HANSEN**, Secrétaire d'Etat, accompagnés de leurs collaborateurs **Jos BERTEMES**, **Pierre DECKER**, **Jerry LENERT** et **Léon DIEDERICH**.

Dans le **domaine de l'enseignement primaire**, l'établissement de recommandations en matière de constructions intégrées pour l'éducation des jeunes enfants et enfants scolarisés a notamment été discuté (cf. 1.2.11).

La délégation de l'OAI a souligné que l'OAI et la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie (FAI) se sont répartis la sensibilisation dans l'enseignement au Luxembourg, le primaire étant principalement du ressort de la FAI, et le secondaire du ressort de l'OAI.

Dans le **domaine de l'enseignement secondaire**, la délégation de l'OAI a présenté ses activités de sensibilisation dans les lycées aux professions OAI et à la qualité de notre cadre de vie (journées d'information dans les lycées). La réforme de l'enseignement secondaire et le suivi de la Foire de l'Etudiant 2013 placée sous le thème «Architecture, Ingénierie, Urbanisme, Construction» ont également été abordés.

Dans le **domaine de l'enseignement supérieur**, les discussions ont porté sur la création d'un registre de titres professionnels d'enseignement supérieur, la transposition de la directive européenne 2013/55/UE sur les qualifications professionnelles, la réforme de la Commission des titres auprès du Ministère de l'Enseignement supérieur et la table ronde OAI / CRP-HT sur les formations du secteur de la construction.

Dans le **domaine de la recherche**, la fusion des Centres de Recherche Publics Henri Tudor et Gabriel Lippmann et le CRTI-B ont été abordés.

Enfin, dans le **domaine de la jeunesse**, la bonne collaboration avec le Service National de la Jeunesse pour le Festival des Cabanes SNJ / OAI a été soulignée par la délégation de l'OAI.

8.9. MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE

cf. 8.8.

8.10. MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**, a été reçue le 5 mai 2014 par **Félix BRAZ**, Ministre de la Justice, accompagné de ses collaborateurs **Jeannot BERG** et **Daniel RUPPERT**.

Les initiatives de l'Ordre en matière de simplification administrative ont été présentées. Dans ce cadre, l'importance d'assurer une sécurité de planification a été soulignée.

NAISSANCE D'UNE ACADEMIE



Le projet de loi n°5704 portant réforme des régimes de responsabilité en matière de construction et le délai de traitement administratif des dossiers ont également été discutés.

8.11. ADMINISTRATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Les concertations avec l'Administration des Bâtiments Publics peuvent être retrouvées principalement aux points 2.1.1. et 3.2.

8.12. ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES

Les concertations avec l'Administration des Ponts et Chaussées peuvent être retrouvées principalement au point 2.1.5.

8.13. ADMINISTRATION DE LA GESTION DE L'EAU (AGE)

* **Actualisation des procédures relatives au Fonds pour la gestion de l'eau**
cf. 1.2.9.

* Guide technique pour la gestion des eaux de pluie «Regenwasserleitfaden»

Pour mémoire : L'AGE a relancé les travaux du groupe de travail ad hoc auquel participe l'OAI pour mettre à jour le guide technique «Leitfaden für den Umgang mit Regenwasser in Siedlungsgebieten Luxemburgs».

Dans ce cadre, l'OAI a consulté ses membres sur les exigences de projets dans le domaine de l'évacuation des eaux en milieu urbain en avril 2012.

Nous remercions les membres qui ont participé à cette enquête, dont les résultats peuvent être consultés dans l'espace membres du site www.oai.lu à la rubrique «envoi aux membres» => «2012».

L'OAI a transmis ces résultats à l'AGE ainsi qu'au groupe de travail ad hoc, et les a présentés à une délégation de l'AGE emmenée par son directeur lors d'une réunion qui a eu lieu le 3 octobre 2012.

L'OAI a également été reçu le 14 janvier 2013 par la même délégation de l'AGE pour faire le point sur l'avancement des travaux du groupe de travail traitant la mise à jour du guide technique «Leitfaden für den Umgang mit Regenwasser in Siedlungsgebieten Luxemburgs», pour préparer la table ronde du 21/01/2013 au Ministère de l'Intérieur sur la gestion des eaux pluviales et pour échanger au sujet de l'attribution de missions aux membres de l'OAI aux termes de la législation et de la réglementation sur les marchés publics.

Dès finalisation du «Regenwasserleitfaden», une séance d'information pour les membres OAI à ce sujet sera organisée.

Le Ministre de l'Intérieur a réuni tous les acteurs impliqués dans la gestion des eaux pluviales le 21 janvier 2013. Une discussion ouverte a eu lieu lors de cette table ronde.

Il a été convenu de réunir à nouveau une telle table ronde après finalisation des travaux de mise à jour du guide technique.

L'OAI a également adressé le 12 juin 2013 au directeur-adjoint de l'AGE et président du groupe de travail ad hoc un avis sur les principes de gestion des eaux pluviales.

Le Regenwasserleitfaden a été publié le 7 octobre 2013 sur le site de l'Administration de la Gestion de l'Eau (www.eau.public.lu).

8.14. CELLULE DE FACILITATION URBANISME ET ENVIRONNEMENT (CFUE) DU MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

Convention d'expertise et d'assistance technique pour la Cellule de Facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement

Une délégation de l'OAI, composée de **Claude BELCHE**, **Gabriella VENTRICE** et **Pierre HURT**, a été reçue le 29 juillet 2014 par **Jean-Claude OLIVIER**, Conseiller de direction adjoint au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, et **Julien HAVET**, coordinateur de la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement (CFUE).

Les travaux de l'OAI pour le **guichet Urbanisme** dans le cadre de la convention d'expertise et d'assistance technique entre l'OAI et la CFUE sont accueillis très favorablement et un avenant à cette convention sera signé sous peu.

La conférence OAI / Tudor du 22 septembre 2014 au Forum da Vinci a également été préparée. Lors de cette manifestation, les activités de la CFUE ont été présentées par Julien HAVET, et l'outil «Guide Urbanisme», développé par le groupe de travail OAI ad hoc a été présenté par **Claude BELCHE**, ingénieur-conseil, responsable du GT OAI «Guichet Urbanisme».

VOYAGE D'ETUDES À MARSEILLE

18-21/09/2014



Pour mémoire : Le Département de la Simplification Administrative (DSA), sous la direction de **Christiane MANGEN**, et l'OAI ont signé en décembre 2011 une **convention d'expertise et d'assistance technique** dans le cadre de la mise en place de la **Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement (CFUE)**, placée sous la coordination de **Paulette LENERT**.

Dans le cadre de ce contrat, un **questionnaire-guide** permettant de déterminer les procédures d'autorisation applicables au cas par cas a été développé sur base du Code de l'Environnement par le groupe de travail OAI «DSA», présidé par l'ingénieur-conseil **Claude BELCHE**, sous la forme d'un **outil informatique sur mesure**.

Cette application web «**guide des procédures en matière d'urbanisme et d'environnement**» a les 3 objectifs suivants :

- ▶ Regrouper l'ensemble des contextes déclencheurs de procédures d'autorisation en matière d'urbanisme et d'environnement dans un seul et même outil.
- ▶ Permettre une vue d'ensemble des procédures et autorisations requises en matière d'urbanisme et d'environnement pour un projet.
- ▶ Faciliter l'analyse d'un projet par rapport aux différents contextes.

Les auteurs de projets pourront recourir à cet outil pour apprécier les éléments déclencheurs de procédures.

L'arrêté grand-ducal du 25 avril 2013 déterminant les attributions et l'organisation d'une Cellule de facilitation relative aux autorisations dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement a été publié au Mémorial A n°86 du 13 mai 2013 (cf. www.legilux.lu).

8.15. COMMISSION DES SOUMISSIONS

Une délégation de la Commission des Soumissions, composée du Vice-Président **Michel BRACHMOND** et du secrétaire général **Claude PAULY**, a été reçue le 9 décembre 2013 par **Jos DELL**, Président OAI, **Andrea DE CILLIA**, Vice-Président, **Max VON ROESGEN**, membre du Conseil, et **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI en présence de **Thierry HIRTZ**, Président du CRTI-B.

Après un tour de table sur les expériences des membres de l'OAI avec la Commission des Soumissions, le projet de manuel OAI sur les concours d'architecture, la mise à jour de la directive européenne sur les marchés publics et la préparation du **module de formation OAI / CRP-HT «Recommandations et bonnes pratiques pour l'établissement d'un dossier de soumission»** du 16 janvier 2014 ont notamment été discutés.

Pour mémoire : lors de l'échange de vues entre l'OAI et la Commission des Soumissions du 19 mars 2012, le Président de la Commission des Soumissions **Marc SCHLOESSER** a rappelé que l'attribution principale de la Commission est de veiller à l'application correcte du point de vue juridique de la législation et de la réglementation sur les marchés publics.

Des dossiers touchant les architectes et les ingénieurs-conseils (prestations intellectuelles) sont très rarement traités par la Commission. La grande majorité des dossiers touche les travaux/fournitures et les autres services.

8.16. INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES (ITM)

* Concertation générale

Le 7 mai 2014, **Robert HUBERTY**, Directeur de l'ITM, a rencontré au Forum da Vinci une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**, au sujet de la révision de la législation en matière d'établissements classés (commodo-incommodo), du projet de restructuration de l'ITM, du badge social et de la séance d'information du 17 mars 2015 sur le rôle / mission / responsabilité du coordinateur de sécurité et de santé chantier (plan sécurité chantier, logistique du chantier,...).

* Agréments en matière de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers

Pour mémoire : suite à l'octroi par le Ministère du Travail en avril 2011 des **agrément en matière de coordination de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles**, l'OAI a rencontré **Robert HUBERTY** le 30 juin 2011.

Il importe notamment que les membres OAI recommandent aux maîtres d'ouvrage la désignation d'un coordinateur sécurité disposant du niveau d'agrément requis afin d'éviter tout problème en cas de contrôle de l'ITM, et de se retourner vers l'ITM en cas de questions quant à la situation d'un coordinateur déjà désigné ne disposant pas du niveau d'agrément requis par la taille du chantier (phase de transition...).

L'OAI a mis à jour sa circulaire n°13 aux membres en la matière en octobre 2011. Ce document peut être consulté dans l'«espace membres» du site www.oai.lu à la rubrique «circulaires aux membres».

SITE WWW.ARCHITECTOUR.LU



8.17. ADMINISTRATION DE L'ENVIRONNEMENT (AEV)

* Concertation générale

Une réunion de concertation avec l'AEV aura lieu le 12 novembre 2014.

8.18. ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT)

Pour mémoire : Un groupe de travail commun Administration du Cadastre et de la Topographie (ACT) / OAI a établi des lignes directrices en matière de délimitation des lots pour l'établissement du cadastre vertical.

Ce document a été publié en mai 2013 dans la partie « note professionnelle » de la documentation OAI. Une partie introductive est encore en préparation.

Il vient en complément du guide pratique du cadastre vertical et de la liste des natures associées aux parties privatives d'un immeuble bâti en copropriété publiés par l'ACT (note professionnelle OAI n°14).

Après les premières expériences des membres OAI dans l'utilisation de ce document, une séance d'information avec l'ACT sera organisée par l'OAI.

Le guide pratique du cadastre vertical ainsi que d'autres informations sur le service du cadastre vertical peuvent être retrouvés sur le site www.oai.lu rubrique « législation » => « législation oai ».

8.19. INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE LA NORMALISATION, DE L'ACCREDITATION, DE LA SÉCURITÉ ET QUALITÉ DES PRODUITS ET SERVICES (ILNAS)

Depuis le 1^{er} juin 2008, l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance (OLAS) et le Service de l'Énergie de l'État (SEE), entre autres, sont regroupés sous l'appellation commune de l'ILNAS : l'Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services.

L'appel de l'ILNAS pour recenser les besoins en normes nationales nouvelles a été transmis aux membres de l'OAI via la newsletter de février 2014.

8.20. PORTAIL ET «CODE» DE LA CONSTRUCTION

8.20.1. PORTAIL DE LA CONSTRUCTION

Cette demande de l'OAI a été relancée dans le cadre des discussions avec la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement en matière de simplification administrative notamment afin d'intégrer ce portail dans le cadre de l'outil développé par l'OAI (cf. 8.14.).

8.20.2. «CODE» DE LA CONSTRUCTION

Cette demande de l'OAI a été relancée dans le cadre des discussions avec la Cellule de Facilitation Urbanisme et Environnement en matière de simplification administrative (cf. 8.14.). Ce Code pourra être établi en prolongement du Code de l'Environnement déjà existant.

8.21. SYVICOL

Les concertations avec le Syvicol peuvent être retrouvées principalement au point 3.2.

8.22. CIRCULAIRES AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

L'OAI a transmis aux administrations communales les circulaires suivantes :

- ▶ n°6¹³ (mise à jour) concernant la dispense au recours obligatoire (article 5 de la loi du 13 décembre 1989)
- ▶ n°7² (mise à jour) concernant les certificats OAI « demandes d'autorisation de bâtir » + 1 annexe
- ▶ n°12 (nouvelle) concernant les professions OAI
- ▶ n°13 (nouvelle) concernant les droits d'auteur des membres de l'OAI + 2 annexes.

Les circulaires OAI aux administrations communales peuvent être consultées sur le site www.oai.lu à la rubrique « législation » => « circulaires adm.com. ».

8.23. CRTI-B

cf. 4.5.

RÉUNION ANNUELLE DES PRÉSIDENTS HONORAIRES DE L'ORDRE

27/06/2014



8.24. RÉUNION ANNUELLE DES PRÉSIDENTS HONORAIRES ET DES MEMBRES FONDATEURS DE L'ORDRE

La réunion annuelle des Présidents honoraires et des membres fondateurs de l'Ordre s'est tenue le 27 juin 2014 à Beckerich.

Les réflexions ont porté sur le suivi des entrevues OAI avec les Ministres de la nouvelle équipe gouvernementale en charge de dossiers touchant les professions OAI et les projets des 4 plans directeurs sectoriels.

Le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures **Camille GIRA**, ainsi que le Bourgmestre **Thierry LAGODA** et **Fons JACQUES**, responsable du bureau LEADER, ont rejoint le groupe pour un échange de vues.

La journée s'est poursuivie par un programme de visites des réalisations récentes de la commune de Beckerich préparé par l'architecte **Albert GOEDERT**.

8.25. ALUSEAU

Les concertations avec l'ALUSEAU peuvent être retrouvées principalement au point 3.4.

8.26. MYENERGY

Les concertations avec myenergy peuvent être retrouvées principalement au point 5.6.

8.27. ENERGIEAGENCE

Les concertations avec l'énergieagence peuvent être retrouvées principalement au point 6.5.

8.28. COLLABORATION AVEC L'ONT (OFFICE NATIONAL DE TOURISME)

Pierre HURT a rencontré **Anne HOFFMANN**, Directeur Général de l'Office National du Tourisme (ONT) le 14 juillet 2014 au Forum da Vinci.

Cette réunion a porté sur les moyens d'intégrer l'architecture et l'ingénierie dans le programme de promotion du Luxembourg («Nation Branding»). Dans ce cadre, l'OAI et ses membres pourront contribuer à l'organisation des programmes des voyages d'études des journalistes étrangers au Luxembourg.

8.29. LUXEMBOURG FOR BUSINESS

Les concertations avec Luxembourg for Business peuvent être retrouvées principalement au point 3.7.

8.30. FONDS DU LOGEMENT

Lors de l'entrevue du 18 février 2014 avec la Ministre du Logement **Maggy NAGEL**, il a été retenu qu'une réunion avec **Daniel MILTGEN**, Président du Fonds du Logement, au sujet de la relation contractuelle entre le Fonds du Logement et les membres de l'OAI sera organisée.

8.31. FONDS KIRCHBERG

Les concertations avec le Fonds Kirchberg peuvent être retrouvées principalement au point 3.3.

8.32. FONDS BELVAL

Les concertations avec le Fonds Belval peuvent être retrouvées principalement au point 2.1.6.

8.33. FONDS DE RÉNOVATION DE LA VIEILLE VILLE

Les contacts avec le Fonds de rénovation de la Vieille Ville seront relancés.

8.34. SOCIÉTÉ NATIONALE DES HABITATIONS À BON MARCHÉ

Les contacts avec la SNHBM concernant le **recours obligatoire aux architectes et aux ingénieurs-conseils** et divers autres sujets (**Certificat de performance énergétique, Carnet de l'Habitat, promotion de la profession,...**) seront poursuivis.

BROCHURE OAI «CONSTRUIRE»



8.35. MÉDIATEURE DU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

La Fédération luxembourgeoise des Travailleurs Intellectuels Indépendants (FTI) et l'OAI ont rencontré la Médiateure **Lydie ERR** le 19 novembre 2013.

La proposition de la Médiateure Lydie ERR de création d'une structure interne de médiation au sein de chaque organisme professionnel représentant une profession libérale a notamment été discutée.

Lydie ERR propose que ces organismes se dotent officiellement d'un à deux conciliateurs selon le nombre de membres de l'organisme en question et communiquent à ce sujet sur leur site internet.

Pour l'OAI, Lydie ERR accueille favorablement le travail de la Commission OAI «Déontologie», mais dans un souci de transparence vers le grand public, l'OAI pourra se doter en parallèle de 2 conciliateurs officiels issus de cette commission.

Après une formation initiale d'une durée encore à définir, ces médiateurs devront suivre par la suite une formation continue d'environ 1 journée par an.

8.36. MOUVEMENT ECOLOGIQUE ET OEKOZENTER

Une délégation de l'OAI, composée de **Marc FEIDER**, Trésorier de l'OAI, de **Max VON ROESGEN**, membre du Conseil de l'Ordre, et de **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI, a reçu le 28 mars 2014 le Mouvement Ecologique, représenté par sa Présidente **Blanche WEBER**, et une délégation de l'Oekozerter composée de **Théid FABER**, Président, de **Francis HENGEN**, conseiller en construction, et des architectes Stephan HAIN et Thecla KIRSCH, prestataires de services pour l'Oekozerter Pfaffenthal.

Après un échange de vues sur les contributions respectives en matière de simplification administrative, l'avis de l'OAI sur le projet de loi n°6583 sur la promotion du logement et de l'habitat durables et sur la certification LUNAZ, et les formations continues OAI / CRP-HT ont notamment été discutés.

Il a été retenu de se concerter régulièrement sur des thèmes d'intérêt commun, et d'organiser ensemble des activités.

8.37. COLLABORATION AVEC L'UNION LUXEMBOURGEOISE DES CONSOMMATEURS (ULC)

L'OAI a été reçu le 24 février 2014 par une délégation de l'ULC, composée de **Nico HOFFMANN**, Président, **Nico DIEDENHOFEN**, Secrétaire général, **Eugène KIRSCH**, Trésorier, **Guy GOEDERT**, Directeur, **Josiane ADAMS**, Juriste et Responsable service contentieux et **Jean FEYEREISEN**, Responsable publications.

Après un échange de vues sur la relation entre les membres de l'ULC et les membres de l'OAI, la décision du 05/02/2014 du Conseil de la Concurrence à l'encontre de la publication de barèmes d'honoraires recommandés pour le secteur privé par l'OAI et d'éventuelles actions communes ont notamment été discutées.

Les nouvelles versions des recommandations OAI d'un contrat-type architecte pour le secteur privé et d'un contrat-type en matière de CPE pour les bâtiments d'habitation ont été publiées sur le site www.ulc.lu à la rubrique « Nos publications » => « Contrats & lettres types » => « Recommandation OAI d'un contrat-type d'architecte ».

8.38. FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS INDÉPENDANTS (FTI)

*Assemblée générale de la FTI le 12 février 2014

La FTI, dont la coordination est assurée par l'OAI, a tenu son **assemblée générale** le 12 février 2014.

Outre les points statutaires, les activités de la FTI en 2013 et le programme pour 2014 ont été présentés.

La FTI demandera notamment une entrevue auprès du Premier Ministre **Xavier BETTEL** concernant l'importance des professions libérales pour notre société. Dans son courrier du 31 juillet 2014, le Premier Ministre propose à la FTI de présenter ses propositions au Ministre de l'Economie **Etienne SCHNEIDER** et au Ministre de la Sécurité Sociale **Romain SCHNEIDER**. Ces entrevues seront demandées au cours du second semestre de 2014.

Elle contactera l'UEL en vue d'un renforcement de la collaboration. Suite à l'entrevue du 19 novembre 2013 avec la Médiateure **Lydie ERR**, la FTI étudiera la mise en place d'un service de type « Ombudsman » au sein des membres de la FTI (cf. 8.35.). Le terme de «conciliateur» a été retenu pour désigner ce service.

Les différentes associations membres de la FTI ont également présenté les points saillants qu'elles traitent actuellement.

RENCONTRE BOARD OF DIRECTORS EFCA / COMITÉ DES INGÉNIEURS OAI

28/11/2013



Pour mémoire : Les propositions de la FTI dans le cadre des élections législatives, ainsi que les réponses des partis politiques, peuvent être consultées sur le site www.fti.lu.

* Conseil Economique et Social

Comme tous les 4 ans, la composition du Conseil économique et social a été renouvelée. La délégation de la Fédération des Travailleurs intellectuels indépendants (FTI) est maintenant composée des membres effectifs **Werner WEYNAND**, membre du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, et **Pierre HURT**, Directeur de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils et Coordinateur FTI, et des membres suppléants **Pierre LENTZ**, président de l'Ordre des Experts-Comptables, et Me **Gaston STEIN**, avocat.

La composition du Conseil économique et social a été publiée au Mémorial B n°30 du 11 mars 2013 (cf. www.legilux.lu).

*Union des Entreprises Luxembourgeoises

Dr. Annick CONZEMIUS, Présidente FTI, et **Pierre HURT**, Coordinateur FTI, ont été reçus le 26 mars 2014 par une délégation de l'UEL composée de **Jean-Jacques ROMMES**, Administrateur-délégué et **Nicolas HENCKES**, Secrétaire général.

La structuration et l'intensification de la collaboration entre l'UEL et la FTI ont notamment été discutées.

* Conseil Européen des Professions Libérales (CEPLIS)

Membre du CEPLIS, la FTI est régulièrement informée des dossiers européens touchant ses membres.

Vous trouverez plus d'informations sur le CEPLIS sur le site www.ceplis.org.

8.39. CHAMBRE DES MÉTIERS

Une délégation de la Chambre des Métiers composée de **Roland KUHN**, Président et de **Tom WIRION**, Directeur général, a été accueillie le 16 juillet 2014 au Forum da Vinci par **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**.

Une mise à jour de la **résolution commune Chambre des Métiers / OAI de 1997** «Le secteur de la construction : Réflexions stratégiques pour son développement dans la région», la collaboration concepteurs – entreprises – artisans et les projets des 4 plans directeurs sectoriels ont notamment été discutés lors de cette réunion.

Une seconde réunion a eu lieu le 8 octobre 2014 afin de poursuivre les travaux entamés.

8.40. CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce et l'OAI se rencontrent régulièrement afin d'échanger sur des thèmes d'intérêt commun. Ainsi, une délégation de la Chambre de Commerce, composée du Président **Michel WURTH**, du Directeur Général **Carlo THELEN** et des Directeurs **Gérard EISCHEN** et **Steve BREIER** a reçu une délégation de l'OAI, composée de **Jos DELL**, **Marc FEIDER** et **Pierre HURT** le 29 avril 2014.

Les travaux ont été poursuivis au cours de 2 réunions le 15 juillet 2014 et le 6 août 2014.

Le projet d'amendement de la loi OAI, l'application de la loi du 30 juillet 2013 concernant l'aménagement du territoire (plans sectoriels) et la suppression du taux de TVA super réduit de 3 % pour l'acquisition ou la rénovation de logements autres que ceux destinés à la résidence principale ont notamment été discutés.

8.41. CHAMBRE DES EXPERTS

Pour mémoire : au niveau des fiches de renseignements, l'OAI demandera dorénavant si ses membres sont également membres de la Chambre des Experts (cf. www.expert.lu) et s'ils sont experts assermentés.

8.42. CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE (CAE)

L'Ordre suit les travaux du CAE surtout au niveau des directives européennes touchant plus particulièrement nos professions (cf. 1.1.).

Le Président de l'OAI **Jos DELL** et le directeur **Pierre HURT** ont participé à l'assemblée générale du CAE les 6 et 7 décembre 2013 à Bienne (Suisse).

A cette occasion, **Luciano LAZZARI** (CNAPPC – Italie) a été élu **Président du CAE** pour un mandat de deux ans.

Vous trouverez plus d'informations sur le CAE sur le site www.ace-cae.org.

NEWSLETTER OAI



8.43. EUROPEAN FEDERATION OF ENGINEERING CONSULTANCY ASSOCIATIONS (EFCA)

L'Ordre suit les travaux de l'EFCA surtout au niveau des directives européennes touchant plus particulièrement nos professions (cf. 1.1.).

La réunion du Board of Directors de l'**European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA)**, dont fait partie **Gaston FLESCHE**, Vice-Président honoraire de l'OAI, a eu lieu les 28 et 29 novembre 2013 au Luxembourg. Suite à une présentation du quartier du Kirchberg par **Patrick GILLEN**, Président du Fonds Kirchberg, et par **Marianne BRAUSCH**, architecte du Fonds Kirchberg, une délégation de l'EFCA, emmenée par son président **Jan BOSCHEM**, a rencontré le Comité des Ingénieurs de l'OAI dans les locaux du Fonds Kirchberg.

Après un échange de vues sur les activités respectives, la coordination des actions politiques au niveau national et européen et la collaboration entre architectes et ingénieurs ont notamment été abordées.

Lors l'assemblée générale EFCA du 23 mai 2014 à Varsovie, **Flemming BLIGAARD PEDERSEN** (DK) a été élu président, et **Gast FLESCHE** a été élu vice-président de l'EFCA.

8.44. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES INGÉNIEURS-CONSEILS (FIDIC)

La Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC) a été créée il y a 100 ans par des ingénieurs-conseils de Belgique, de France et de Suisse.

Elle est surtout connue pour ses contrats-types qui sont utilisés dans les grands projets internationaux.

Pour mémoire : Une délégation de l'OAI a participé au congrès organisé à Barcelone du 15 au 18 septembre 2013 à l'occasion des 100 ans de cet organisme.

Les 3 brochures de la FIDIC «Rethink Cities», «The project sustainability Logbook» et «Project sustainability Management» ont été présentées.

Vous trouverez plus d'informations sur la FIDIC sur le site www.fidic.org.

8.45. EUROPEAN NETWORK OF ARCHITECTS' COMPETENT AUTHORITIES (ENACA)

L'OAI fait partie de l'ENACA, le réseau européen des points de contacts pour la reconnaissance des architectes en Europe.

8.46. EUROKA

EUROKA est un groupement professionnel de réflexion, de travail et d'échanges, constitué des organisations professionnelles officielles de 7 régions frontalières voisines appartenant à 4 pays : provinces belges de Liège et de Luxembourg, Rhénanie Palatinat et Sarre, Alsace et Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg.

Un représentant de chacune de ces organisations a siégé au jury du Bauhärepräis OAI 2012.

Une réunion de relance des travaux d'Euroka, à laquelle ont participé **Rainer CHRIST**, Directeur de l'Architektenkammer des Saarlandes (AKS), **Annette MÜLLER**, Directrice de l'Architektenkammer Rheinland Pfalz, **Guy SIEFERT**, de l'Ordre des Architectes de Lorraine (FR), **Nicolas KÖNIG**, de l'Ordre des Architectes d'Alsace, et **Pierre HURT**, Directeur OAI, a eu lieu le 16 mai 2014 à l'AKS à Saarbrücken.

En outre, **Jos DELL**, Président de l'OAI, était le président du jury du Bauherrenpreis 2014 de l'AKS, qui a été remis le 1^{er} octobre 2014. Dans ce cadre, il a tenu une allocution, remis les prix et a donné une interview pour la télévision Saarländischer Rundfunk.

8.47. INGENIEURKAMMER DES SAARLANDES (IKS)

Andrea DE CILLIA, Président de la Section des Ingénieurs-Conseils de l'OAI, et **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI, ont été reçus par l'Ingenieurkammer des Saarlandes (IKS), représentée par son Président **Frank ROGMANN** et sa Directrice **Anke FELLINGER-HOFFMANN**.

Des informations ont été échangées sur les conditions d'inscription, les conditions d'exercice de la profession (système de pension,...), l'organisation de la formation continue et l'application de la directive européenne relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

L'opportunité de la création d'un réseau des ordres des ingénieurs-conseils de la Grande Région, ou de l'intégration de ces ordres dans le réseau des ordres des architectes (Euroka) a été abordée.

8.48. CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC HENRI TUDOR (CRP-HT)

* Formations continues OAI / CRP-HT

cf. 6.1.

1^{ER} BAUSCHÄDENFORUM

26/06/2014

* **Système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels**

Pour mémoire : Les participants aux formations continues OAI / CRP-HT ont indiqué la nécessité d'une définition du contenu, des objectifs attendus par les participants, et de la transmission de ces contenus par les orateurs des formations continues OAI / CRP-HT.

La mise en place du système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET) est actuellement étudiée. Elle permet de subventionner jusqu'à 50% par l'Union Européenne le coût des formations.

8.49. ASSUREURS / COURTIER

* **Association des Compagnies d'Assurances (ACA)**

L'OAI, en collaboration avec l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) et le courtier de l'OAI MARSH SA, ont organisé le 26 juin 2014 au Forum da Vinci le 1er Bauschädenforum.

Après l'introduction par le président de l'OAI **Jos DELL**, **Stéphane BORRES** (MARSH SA) a présenté succinctement les couvertures Tout Risque Chantier (TRC) et Responsabilité Civile Décennale (RCD).

Les représentants des assureurs Foyer/Lalux/Bâloise, ont alors tenu une conférence lors de laquelle plusieurs exemples de sinistres concrets ont été mis en avant par thématique dans les domaines de la conception, du gros œuvre, des menus ouvrages, des équipements. Pour chaque sinistre, les pièges à éviter et l'implication des dommages d'un point de vue assurantiel ont été rapportés. Un lien a notamment été fait avec les contrats Responsabilité Civile Professionnelle et/ou TRC et/ou RCD et les raisons d'une acceptation ou d'un refus de prise en charge par le contrat.

Une table ronde, lors de laquelle des réponses ont été apportées aux questions posées par l'audience, a suivi les exposés.

Pierre HURT, Directeur de l'OAI, **Marc HENGEN**, Président du Comité de Direction de l'ACA, et Maître **Dominique BORNERT**, Senior Associate du cabinet Allen & Overy, conseiller juridique de l'OAI, ont conclu la séance.

Des réflexions sont en cours pour répéter cette initiative à un rythme biannuel avec l'intégration d'autres acteurs, tels que le GOCAL, les bureaux de contrôle,...

* **Aprobat / Lalux**

Le comparatif entre les conditions proposées à ce stade par APROBAT pour l'assurance Responsabilité Civile Professionnelle des membres OAI et les conditions de la police-type recommandée par l'OAI a été discuté le 24 mars 2014 lors d'une réunion de **Pierre HURT**, Directeur de l'OAI, avec **Steve BALANCE** et **Rudiger KLEIN** (APROBAT / LaLux) en présence de **Stéphane BORRES** (Marsh, courtier de l'OAI).

APROBAT reviendra vers l'OAI avec des propositions en la matière.

* **Police-type établie par l'OAI en collaboration avec son courtier MARSH SA**

Pour mémoire : La mise à jour de la police-type pour l'assurance responsabilité civile professionnelle des membres de l'OAI (Doc 6) a été publiée en mai 2013.

Elle peut également être téléchargée sur le site www.oai.lu à la rubrique « législation » => « assurance rcp » et dans la documentation OAI (rubrique « documentation oai » de l'espace membres).

L'OAI a signé une convention de collaboration avec Marsh, qui met en place un service gratuit pour les membres de l'OAI : votre interlocuteur chez Marsh, **Kim HENRARD** se tient à votre disposition pour répondre à toutes questions relatives aux assurances/ responsabilités par mail kim.henrard@marsh.com ou par courrier 16, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg avec copie à l'OAI (oai@oai.lu).

8.50. ASSOCIATION DES COORDINATEURS DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ LUXEMBOURG ASBL (ACSSL)

Une délégation de l'Association des Coordinateurs de Sécurité et de Santé du Luxembourg (ACSSL), composée de son Président **Erwin BRUCH**, de sa Vice-Présidente **Muriel JOIRIS**, et du membre suppléant du Conseil d'Administration **Christian WATTE**, a été reçue le 7 mai 2014 au Forum da Vinci par **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA**, **Dany WINBOMONT** et **Pierre HURT**.

Cette réunion a porté sur les agréments pour les coordinateurs, les clauses techniques du CRTI-B en matière de mesures de sécurité de chantier, la séance d'information du 17 mars 2015 sur le rôle / mission / responsabilité du coordinateur de sécurité et de santé et le plan d'installation chantier.

ARCHITECT@WORK

23-24/11/2014



8.51. LUXREAL : REAL ESTATE ASSOCIATION OF LUXEMBOURG ASBL

L'OAI est partenaire de coopération de LuxReal Real Estate Association of Luxembourg asbl. Cette association organise régulièrement des conférences.

Le programme des activités de LuxReal peut être consulté sur www.luxreal.lu.

8.52. ORGANISMES DE CONTRÔLE AGRÉÉS (GOCAL ASBL)

Une délégation du Groupement des Organismes de Contrôle Agréés Luxembourg (GOCAL), composée de **Ralf GEIGER**, Président GOCAL, et de **Christophe EISCHEN**, Vice-Président GOCAL, a été reçue le 14 juillet 2014 au Forum da Vinci par **Jos DELL**, **Andrea DE CILLIA** et **Pierre HURT**.

Il a notamment été convenu d'organiser en 2016 une nouvelle séance d'information pour les membres OAI concernant la présentation des métiers d'organisme de contrôle agréé et de bureau de contrôle.

8.53. CONSEIL NATIONAL DE LA CONSTRUCTION DURABLE (CNCD)

cf. 5.5.

8.54. NEOBUILD ET IFSB

Pour mémoire : Une réunion de concertation avec Neobuild a eu lieu le 24 octobre 2012. Les principales activités de Neobuild ont été présentées.

Les axes de collaboration suivants ont été discutés :

- ▶ **Table ronde « Formations du secteur de la construction »** initiée par l'OAI et le CRP Henri Tudor
- ▶ **Co-organisation d'évènements** : l'OAI est tout à fait disposé à co-organiser avec NEOBUILD des événements présentant un intérêt commun pour les acteurs intervenant de la conception à la réalisation. Ces propositions seront étudiées au cas par cas, notamment afin de s'assurer que l'aspect commercial de la présentation de produits ou services par les orateurs ne soit pas prépondérant.
- ▶ **Portail NEOBUILD** : les informations concernant le Portail NEOBUILD seront transmises pour information aux membres de l'OAI.
- ▶ **Participation dans certains projets RDI** : le Conseil de l'Ordre ne voit aucune objection à ce que des membres de l'OAI participent à de tels projets de NEOBUILD. Nous estimons d'ailleurs que l'approche holistique des concepteurs sera particulièrement bénéfique pour des projets de recherche.

8.55. UNION COMMERCIALE DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Pierre HURT, Directeur de l'OAI a reçu le 24 mars 2014 une délégation de l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg (UCVL) composée de **Yves PIRON**, Directeur, et de **Anne DARIN**, coordinatrice de projet.

La troisième édition du concours **CommerceDesignLuxembourg**, organisée par l'UCVL en partenariat avec l'OAI, a notamment été discutée.

Jos DELL, Président de l'OAI, a participé au jury de ce concours.

La proclamation des résultats aura lieu jeudi 20 novembre 2014 à 18h au Forum da Vinci.

Voici quelques chiffres sur les activités du secrétariat OAI pendant l'exercice écoulé :

- ▶ Réception de +/- 6400 appels téléphoniques et visites
- ▶ 1178 courriers expédiés
- ▶ 9 envois aux membres par courrier
- ▶ 57 envois aux membres par mail
- ▶ 12 newsletters aux membres
- ▶ 3 bulletins d'information

B. SERVICES ET TRAVAUX REALISES PAR LE SECRETARIAT DE L'OAI

1. PLATE-FORME QUI GÈRE LES TRAVAUX DU CONSEIL, DES COMITÉS, DES COMMISSIONS, DES GROUPES DE TRAVAIL, DES DÉLÉGATIONS ET DES AFFILIATIONS DE L'OAI

Le directeur de l'OAI assiste à toutes les réunions du Conseil de l'Ordre, du Comité des Architectes, du Comité des Ingénieurs-Conseils, des Commissions, aux réunions officielles et à la plupart des réunions des groupes de travail. Il organise avec l'équipe du secrétariat la gestion des réunions en question (préparation et recherches préalables, convocations, procès-verbaux, exécution des décisions prises, recherches de documentation et d'information, suivis, ...). Ainsi, par sa vue d'ensemble des nombreux dossiers interconnectés traités par l'OAI, le directeur de l'OAI s'assure de la cohérence des actions politiques, professionnelles et de sensibilisation engagées par le Conseil de l'Ordre.

2. CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LES MEMBRES

Sur demande, le secrétariat de l'Ordre fournit aux membres tous les renseignements utiles concernant l'exercice de leur profession.

Des informations régulières sont diffusées, entre autres, par les **newsletters**, les **envois ponctuels généralisés**, les **circulaires** du Conseil, le **bulletin** et notamment à rythme journalier sur le site www.oai.lu et son « **espace membres** » :

- ▶ rubrique «publications officielles», basée sur l'analyse systématique du Mémorial A et B et des publications de l'ITM et de la Sécurité dans la Fonction Publique, etc., concernant les textes législatifs et réglementaires applicables à la profession.
- ▶ rubrique «concours».

Le secrétariat maintient à jour la documentation OAI (cf. 7.21. de la partie A) et le site www.oai.lu sur lequel ces documents peuvent être téléchargés (cf. 7.3. de la partie A).

Le secrétariat se tient à disposition pour toute question relative à l'application de la législation et de la réglementation touchant nos professions, des contrats-types, etc.

3. CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR LE PUBLIC (MAÎTRES D'OUVRAGE EN GÉNÉRAL)

Sur demande, le secrétariat de l'OAI fournit aux instances publiques et aux maîtres d'ouvrage privés toutes informations utiles concernant l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Les listes des membres architectes et ingénieurs-conseils, les adresses des membres sur étiquettes / support informatique, les contrats types architectes et ingénieurs-conseils, la recommandation de l'Ordre relative aux concours d'architecture, les guides-références et autres publications de l'OAI sont diffusés par le secrétariat.

Assisté par la Commission OAI «Concours», le secrétariat renseigne les maîtres d'ouvrage publics et privés quant à l'organisation de concours.

4. GESTION ADMINISTRATIVE DU TABLEAU DE L'ORDRE

Tenue de la banque de données, publication des listes, annuaire en ligne, Mémorial,...

5. ETABLISSEMENT DE CERTIFICATS ET D'ATTESTATIONS D'INSCRIPTIONS

3616 **certificats «projet»** (du 01/10/2013 au 30/09/2014)

(exercices précédents : 2967, 2862, 2839, 3041, 2887, 3007, 3087, 3184, 3306, 3299, 3325, 3301, 2893, 3147, 3530, 3207, 3402).

1286 attestations d'inscription (du 01/10/2013 au 30/09/2014).

6. GESTION ADMINISTRATIVE DES DOSSIERS D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

6.1. Inscriptions de membres obligatoires* du 01.10.13 au 30.09.14 (dont nouvelles inscriptions) :	Architectes	Ingénieurs- Conseils	Architectes d'intérieur
- bureaux siège social au Luxembourg	35 / 17	18 / 11	5 / 4
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	19 / 15	5 / 5	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	14 / 11	16 / 14	1 / 1
Personnes en pratique professionnelle	20 / 20	1 / 1	0
Membres n'exerçant pas	6	0	0

AFFICHE OAI



Inscriptions de membres obligatoires* du 01.10.13 au 30.09.14 (dont nouvelles inscriptions) :	Urbanistes Aménageurs	Arch.- Ing. paysagistes
- bureaux siège social au Luxembourg	5 / 1	0
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	0	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	3 / 2	0
Personnes en pratique professionnelle	0	0
Membres n'exerçant pas	0	0

6.2. Démissions, omissions de membres obligatoires* du 01.10.13 au 30.09.14 :	Architectes	Ingénieurs- Conseils	Architectes d'intérieur
- bureaux siège social au Luxembourg	20	8	0
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	11	9	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	8	7	0
Personnes en pratique professionnelle	0	0	0
Membres n'exerçant pas	1	0	0
Membres honoraires	1	0	0

Démissions, omissions de membres obligatoires* du 01.10.13 au 30.09.14 :	Urbanistes Aménageurs	Arch.- Ing. paysagistes
- bureaux siège social au Luxembourg	3	0
- bureaux siège à l'étranger (occasionnels)	0	0
Membres facultatifs (fonctionnaires/salariés)	0	0
Membres n'exerçant pas	0	0
Membres honoraires	0	0

* Personnes morales et personnes physiques

Dossiers d'inscription en cours : 147 (80 architectes (dont 9 architectes d'intérieur), 46 ingénieurs-conseils, 16 urbanistes-aménageurs, 5 arch.-/ing.-paysagistes). **102 dossiers d'inscription** ont été envoyés à des candidats membres au cours de l'exercice 2013-2014.

Les dossiers d'inscription sont contrôlés par la Commission OAI «Inscriptions».

Le secrétariat veille notamment à l'application correcte des lois / règlements du :

- ▶ 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur,
- ▶ 19 juin 2009 ayant pour objet la transposition de la directive «Qualifications Professionnelles»
- ▶ 2 septembre 2011 concernant le droit d'établissement,
- ▶ 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil,
- ▶ 17 juin 1992 déterminant la déontologie des architectes et des ingénieurs-conseils.

7. GESTION DOSSIERS LITIGES (MAÎTRE D'OUVRAGE / MEMBRE ET MEMBRE / MEMBRE)

Assisté par la Commission OAI «Déontologie», le secrétariat propose des médiations / conciliations / expertises aux parties engagées.

Nombre de dossiers traités en 2013-2014 : 47 suivant les thèmes : publicité (8), litige maître d'ouvrage / membre (15), litige membre / membre (7), exercice illicite (2), divers (15).

En outre, un contrôle déontologique des certificats émis par l'OAI est effectué tout au long de l'exercice.

Vous pouvez également consulter le point 1.2.3. de la partie A à ce sujet.

8. GESTION DES DÉLÉGATIONS ET AFFILIATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DE L'ORDRE

CRTI-B, FTI, CEPLIS, ALIAI, CAE, EFCA, ENACA, FIDIC, UIA, EUROKA, ACSSEL etc. représentent des sources d'information très utiles dont les renseignements essentiels sont communiqués aux membres par le secrétariat de l'Ordre.

FORUM DA VINCI



SITE INTERNET WWW.FORUMDAVINCI.LU



9. GESTION FINANCIÈRE GÉNÉRALE, RECOUVREMENT DES COTISATIONS

Le secrétariat de l'Ordre assure tous les travaux de comptabilité. Le bilan est contrôlé par une fiduciaire et les deux réviseurs de caisse.

10. GESTION DES ACTIVITÉS DE PROMOTION DE L'ORDRE

Le secrétariat de l'OAI assure le suivi de toutes les actions de promotion de l'Ordre : publications diverses, foires, guides, expositions, campagnes de presse,...

11. SECRÉTARIAT DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS INDÉPENDANTS

Le directeur de l'OAI assure la fonction de coordinateur de la FTI.

12. SECRÉTARIAT DU GROUPE DE TRAVAIL EUROKA «COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE»

Le directeur de l'OAI assure la fonction de secrétaire du groupe de travail en question.

13. FORUM DA VINCI : NOUVEAU SIÈGE ALIAI / ALI / OAI / TEMA.LU

Lors de ces contacts avec ses différents interlocuteurs, l'OAI a présenté le Forum da Vinci afin que de nombreuses activités y soient organisées.

Citons, par exemple, la remise de la Médaille d'Or du Mérite Européen à l'architecte Lord Norman FOSTER le 26 mai 2014 ou la proclamation des résultats du concours Commerce Design de l'UCVL le 20 novembre 2014.

Pour mémoire : Avec une surface de 1440 m² et réparti sur 3 étages, le bâtiment, situé au 6 boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, affirme de par sa forme et sa façade, habillée d'un métal déployé en cuivre, sa présence sur une des artères principales à proximité du centre de la ville et illustre parfaitement la solidité des professions représentées par les Associations et l'Ordre légal copropriétaires.

La Salle da Vinci au rez-de-chaussée, d'une capacité maximale de 180 places assises et disposant de l'équipement technique nécessaire, peut-être louée pour toute sorte d'événements (conférences, séminaires, expositions...) présentant un rapport avec les différentes associations et l'Ordre légal copropriétaires.

Il vous est loisible de contacter à cet effet le secrétariat de l'ALIAI (Tél : 45 13 54; mail : aliaiasbl@pt.lu).

L'agenda des activités à venir peut être consulté sur www.forumdavinci.lu.

14. L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT OAI

L'équipe du secrétariat de l'OAI se compose de :

- ▶ Pierre HURT, directeur
- ▶ Yann JEGU, chargé de missions
- ▶ Annie HENRY, secrétaire-comptable
- ▶ Laura PINTO, assistante de direction.

Nous vous invitons à nous adresser vos réactions ou appréciations sur le travail réalisé et vos suggestions à intégrer aux tâches de l'Ordre.

Le secrétariat tient à remercier les membres du Conseil, des comités, des commissions et des groupes de travail pour leur soutien et le travail précieux fournis dans l'intérêt général des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil.

Pierre HURT
Directeur

AFFICHE OAI



C. ANNEXES : DONNÉES STATISTIQUES OAI AU 30/09/2014

1. REPARTITION DES BUREAUX D'ARCHITECTES SUIVANT LEUR EFFECTIF (AU 30/09/2014)

Effectif (employeur + employés)	Bureaux A Siège au Lux.		Bureaux A Siège à l'étranger	
	Nbr.	%	Nbr.	%
1	191	40,13%	52	34,44%
2	63	13,24%	15	9,93%
3	53	11,13%	17	11,26%
4	38	7,98%	15	9,93%
5	26	ST*:77,94% 5,46%	6	3,97%
6	15	3,15%	11	7,28%
7	12	2,52%	5	3,31%
8	13	2,73%	0	0,00%
9	12	2,52%	1	0,66%
10	7	ST*:90,34% 1,47%	3	1,99%
11	6	1,26%	2	1,32%
12	3	0,63%	4	2,65%
13	4	0,84%	1	0,66%
14	7	1,47%	0	0,00%
15	3	ST*:95,17% 0,63%	0	0,00%
16	1	0,21%	1	0,66%
17	3	0,63%	0	0,00%
18	4	0,84%	1	0,66%
19	0	0,00%	3	1,99%
20	1	ST*:97,06% 0,21%	0	0,00%
21	0	0,00%	1	0,66%
22	1	0,21%	1	0,66%
23	2	0,42%	1	0,66%
24	1	0,21%	0	0,00%
25	0	0,00%	2	1,32%
27	3	0,63%	0	0,00%
30	0	0,00%	1	0,66%
31	1	0,21%	0	0,00%
32	1	0,21%	0	0,00%
33	1	0,21%	0	0,00%
34	2	0,42%	1	0,66%
41	0	0,00%	1	0,66%
44	0	0,00%	1	0,66%
45	1	0,21%	0	0,00%
50	0	0,00%	1	0,66%
52	1	0,21%	0	0,00%
74	0	0,00%	1	0,66%
86	0	0,00%	1	0,66%
110	0	0,00%	1	0,66%
216	0	0,00%	1	0,66%
Totaux	476	100,00%	151	100,00%

Pour information : Total des effectifs (siège Lux.) = 2 104 personnes
 Remarque : Effectif 1 = bureau d'architecte ou collaborateur libre

* ST = SOUS-TOTAL

SITE
WWW.UNBONPLANPOURTONAVENIR.LU



2. REPARTITION DES BUREAUX D'INGENIEURS-CONSEILS SUIVANT LEUR EFFECTIF (AU 30/09/2014)

Effectif au Lux. (employeurs + employés)	Bureaux IC siège au Lux.		Bureaux IC siège à l'étranger	
	Nbre	%	Nbre	%
1	63	32,81%	7	15,91%
2	29	15,10%	8	18,18%
3	15	7,81%	2	4,55%
4	16	8,33%	2	4,55%
5	1	ST*:64,58% 0,52%	1	2,27%
6	8	4,17%	4	9,09%
7	6	3,13%	1	2,27%
8	2	1,04%	0	0,00%
9	4	2,08%	1	2,27%
10	8	ST*:79,17% 4,17%	2	4,55%
11	1	0,52%	1	2,27%
12	5	2,60%	0	0,00%
13	4	2,08%	1	2,27%
14	2	1,04%	0	0,00%
15	1	ST*: 85,94% 0,52%	2	4,55%
17	2	1,04%	0	0,00%
18	0	ST*: 86,98% 0,00%	1	2,27%
21	1	0,52%	0	0,00%
22	1	0,52%	0	0,00%
23	3	1,56%	0	0,00%
24	3	1,56%	0	0,00%
25	0	0,00%	1	2,27%
26	1	0,52%	0	0,00%
27	0	0,00%	1	2,27%
29	2	1,04%	0	0,00%
30	1	0,52%	0	0,00%
34	0	0,00%	1	2,27%
35	0	0,00%	1	2,27%
36	1	0,52%	0	0,00%
38	1	0,52%	0	0,00%
39	2	1,04%	0	0,00%
44	0	0,00%	1	2,27%
45	0	0,00%	0	0,00%
46	0	0,00%	1	2,27%
57	1	0,52%	0	0,00%
59	1	0,52%	0	0,00%
68	0	0,00%	1	2,27%
69	1	0,52%	0	0,00%
75	1	0,52%	0	0,00%
87	1	0,52%	0	0,00%
111	1	0,52%	0	0,00%
116	1	0,52%	0	0,00%
118	0	0,00%	1	2,27%
143	1	0,52%	0	0,00%
170	0	0,00%	1	2,27%
173	0	0,00%	1	2,27%
200	0	0,00%	1	2,27%
230	1	0,52%	0	0,00%
Totaux :	192	100,00%	44	100,00%

Pour information : Total des effectifs (siège Lux.) = 2 054 personnes

* ST = SOUS-TOTAL

Remarque : Effectif 1 = bureau d'ingénieur-conseil ou collaborateur libre

AFFICHE OAI



3. RÉPARTITION DES PERSONNES PHYSIQUES, MEMBRES OBLIGATOIRES, SUIVANT LEUR NATIONALITÉ EN DATE DU 30/09/2014

ARCHITECTES + ARCHITECTES D'INTERIEUR

Nationalités	Siège au Luxembourg		Siège à l'étranger		Total	
Luxembourg	250	(43 %)	2	(1 %)	252	(34 %)
Belgique	116	(20 %)	53	(31 %)	169	(23 %)
Allemagne	98	(17 %)	78	(45 %)	176	(24 %)
France	32	(6%)	21	(12 %)	53	(7 %)
Autres	80	(14 %)	18	(10 %)	98	(13 %)
Total	576		172		748	

INGÉNIEURS-CONSEILS

Nationalités	Siège au Luxembourg		Siège à l'étranger		Total	
Luxembourg	108	(43%)	0	(0%)	108	(36 %)
Allemagne	56	(22%)	38	(75%)	94	(31%)
Belgique	48	(19%)	8	(16%)	56	(19%)
France	23	(9%)	4	(8%)	27	(9%)
Autres	15	(6%)	1	(2%)	16	(5%)
Total	250		51		301	

4. RÉPARTITION DES PERSONNES MORALES, MEMBRES OBLIGATOIRES, SIÈGE À LUXEMBOURG SUIVANT LEUR FORME JURIDIQUE EN DATE DU 30/09/2014

ARCHITECTES

53% des bureaux d'architectes au Luxembourg exercent en tant que personne morale.

Sur 253 sociétés :

77% en tant que SARL

20% en tant que SA

2% en tant que société civile

1% en tant qu'association de fait

INGÉNIEURS-CONSEILS

84% des bureaux d'ingénieurs-conseils au Luxembourg exercent en tant que personne morale.

Sur 162 sociétés :

67% en tant que SARL

31% en tant que SA

1% en tant que société civile

1% en tant qu'association de fait

5. TABLEAU DE L'ORDRE**STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 30/09/2014****A) TABLEAU DE L'ORDRE (MEMBRES OBLIGATOIRES, MEMBRES FACULTATIFS)****NOMBRE DE PERSONNES PHYSIQUES INSCRITES AU TABLEAU DE L'ORDRE :**

Architectes :	} cf. *	932
Architectes d'intérieur :		41
Ingénieurs :	cf. **	478
Total :		1437

SECTION DES ARCHITECTES

Membres obligatoires :		627
Bureaux d'architectes :		627
▶ Siège social au Luxembourg :		476
▶ Exerçant occasionnellement au Lux. :		151 (24%)
Bureaux d'architectes d'intérieur :		34
▶ Siège social au Luxembourg :		34
▶ Exerçant occasionnellement au Lux. :		0
Membres oblig. personnes physiques :		748 *
Membres facultatifs et honoraires :		225 *

SECTION DES INGENIEURS-CONSEILS

Membres obligatoires :		
Bureaux d'ingénieurs-conseils :		236
▶ Siège social au Luxembourg :		192
▶ Exerçant occasionnellement au Lux. :		44 (19%)
Membres oblig. personnes physiques :		301 **
Membres facultatifs et honoraires :		178 **

EFFECTIF DES BUREAUX AYANT LEUR SIEGE AU LUXEMBOURG

Rem : effectif = employeur / associés + employés	
Bureaux d'architecture :	2104 personnes
Bureaux d'architecture d'intérieur :	61 personnes
Bureaux d'ingénierie :	2054 personnes
Total effectif :	4219 personnes

B) AUTRES LISTES**LISTE DES MEMBRES N'EXERÇANT PAS**

Architectes + Architectes d'intérieur :	41
Ingénieurs-conseils :	14

LISTE DES PERSONNES EN PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Architectes + Architectes d'intérieur :	46
Ingénieurs-conseils :	2

TOTAL DES PERSONNES INSCRITES A L'OAI : 1540

Le prochain bulletin OAI INFO sera publié en décembre 2014.